

# SOCIO-HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION D'UN « DÉBAT PUBLIC » LA DÉTERMINATION NATIONALE DU PAYS NIÇOIS ENTRE FRANCE ET ITALIE (1847-1850)<sup>1</sup>

---

Julien CONTES

Ce n'est jamais chose facile que de se représenter nettement ce qu'on nomme une nation [...]. D'ailleurs l'idée même de nation en général ne se laisse pas capturer aisément. L'esprit s'égaré entre les aspects très divers de cette idée ; il hésite entre des modes très différents de définition [...]. Cette idée nous est autant familière dans l'usage et présente dans le sentiment qu'elle est complexe ou indéterminée devant la réflexion<sup>2</sup>.

Dans cette réflexion, l'écrivain et philosophe Paul Valéry souligne bien l'importante difficulté pour les sciences sociales d'analyser une chose aussi prégnante dans les sociétés contemporaines que la nation. Tout chercheur, membre d'une communauté nationale et donc tributaire d'une langue et d'une culture assimilées au cours d'une éducation (en grande partie nationale), doit éviter l'écueil de penser la nation avec une pensée nationale<sup>3</sup>. Pour résoudre ce problème, les historiens ont insisté sur l'importance de la considérer, loin de toute vision essentialiste, comme une construction socio-historique complexe, passionnelle et familière, dont on peut faire ressortir l'historicité en en retraçant la genèse, avec pour objectif de « comprendre comment le passé pèse sur le présent »<sup>4</sup>. La socio-histoire, mêlant les outils conceptuels fondamentaux de l'histoire et de la sociologie, permet d'étudier les objets sociaux qui construisent des relations à distance entre les individus par le dépassement de la sphère des échanges directs fondés sur l'interconnaissance. L'État-nation est incontestablement une des formes prégnantes dans l'histoire contemporaine de liens politiques, sociaux et culturels à distance qui peuvent s'établir entre des personnes qui appartiennent à une même entité sans se voir ni se connaître. Avant de s'institutionnaliser, ces liens se sont forgés historiquement selon des processus de long terme, qui s'accroissent parfois à certaines périodes comme le « printemps des peuples », moment crucial dans la construction des États-nations européens.

---

<sup>1</sup> Cet article est issu d'un travail de recherche à paraître en 2018 aux éditions Classiques Garnier : *Ce que publier signifie. L'émergence d'un espace politique moderne à Nice (1847-1850)*.

<sup>2</sup> Paul Valéry, *Regards sur le monde actuel*, Paris, Stock, 1931, « Notes sur la grandeur et la décadence de l'Europe ».

<sup>3</sup> Gérard Noiriel, *État, nation, immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Gallimard, 2005, p. 172 [1<sup>ère</sup> éd., 2001].

<sup>4</sup> Gérard Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006, p. 4.

Ce constat impose de donner de succinctes mais essentielles précisions historiques et historiographiques sur le concept de nation ainsi que sur ce que sont les révolutions de 1848.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la définition de la nation diffère de celle qui prévaut actuellement, notamment pour les cas italiens et allemands où elle n'est pas liée à un État unique. Une première distinction s'impose *de facto* entre les États-nations déjà constitués, comme l'Angleterre et la France, où la nationalité commence à prendre la définition juridique qui prédomine de nos jours et à se lier à la citoyenneté, et les groupes dispersés sous différentes souverainetés, comme en Allemagne et en Italie, qu'on appelle alors les « nationalités » et qui tendent à être définis ainsi par des élites culturelles et politiques<sup>5</sup>. Ces dernières se revendiquent d'un « principe des nationalités » qui contribue à faire que les peuples, dont il est question dans l'expression française consacrée aux révolutions de 1848 (« le printemps des peuples »), acquièrent une définition nationale et se mobilisent pour faire coïncider à leur nationalité un État unique et une citoyenneté<sup>6</sup>. Cependant, deux remarques s'imposent : d'une part, les revendications politiques d'une souveraineté pour une nationalité peuvent, si l'on trouve des influences politiques et culturelles diverses sur un même territoire, introduire une opposition entre des élites revendiquant des nationalités différentes ; d'autre part, une importante difficulté est induite par le fait de considérer le « peuple allemand » ou le « peuple italien » comme un seul peuple, dans un moment où la vie est encore communautaire pour la grande masse des Européens, et où les échelles provinciales et communales ont une importance primordiale<sup>7</sup>.

De la même manière que le « printemps des peuples » doit être considéré, au-delà de la seule séquence printanière de 1848, dans toute sa « dilatation temporelle », le mouvement italien, *Quarantotto* (littéralement « quarante-huit »), ainsi que l'a noté Simonetta Soldani dans ses travaux précurseurs, ne doit pas être pris au pied de la lettre, en lui conférant un sens qui se limite à la seule année 1848 comme le mot lui-même peut inciter à le faire. Il semble bien plus efficient d'envisager un « long *Quarantotto* »<sup>8</sup>, « *from Rome to Rome* », depuis l'élection du pape Pie IX en 1846 jusqu'à la chute de la République romaine en 1849<sup>9</sup>. S'ensuit une impérieuse nécessité d'étendre l'analyse au pré et au post-1848, aux linéaments et aux évolutions immédiatement postérieures des événements quarante-huitards, en se laissant la liberté de choisir une délimitation chronologique qui soit adaptée à chaque contexte – par exemple pour Nice, le début en serait plutôt le dernier trimestre de l'année 1847 alors qu'après le printemps 1848 l'effervescence politique se poursuit largement en 1849. Autre remarque importante, toujours aussi doublement valable pour le contexte italien en général et niçois en particulier : il faut, pour l'historien, refuser de s'engouffrer dans cette tendance de ne considérer de manière téléologique le « printemps des peuples » italien que comme « un pas sur la route de l'unité » (ou, pour Nice, comme un pas sur la route de l'annexion à la

<sup>5</sup> Gérard Noiriel, *État, nation et immigration...*, *op. cit.*, p. 233-234.

<sup>6</sup> Jean-Claude Caron, « "Printemps des peuples" : pour une autre lecture des révolutions de 1848 », *dans Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 52, 2016, p. 32.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 33-34.

<sup>8</sup> Simonetta Soldani, « Il lungo Quarantotto degli Italiani », dans Giovanni Cherubini, Franco Della Peruta et Giorgio Mori, dir., *Storia della società italiana*, vol. 17, *Il movimento nazionale e il 1848*, Milan, Nicola Teti Editore, 1986, p. 259-343.

<sup>9</sup> Simonetta Soldani, « Approaching Europe in the Name of the Nation. The Italian Revolution, 1846-1849 », dans Dieter Dowe, Heinz-Gerhard Haupt, David Higgins, Jonathan Sperber, dir., *Europe in 1848. Revolution and Reform*, Oxford, Berghahn Books, 2000, p. 60.

France)<sup>10</sup>. Le *Quarantotto* est un moment dont on tend à oublier le caractère fondateur pour n'en faire qu'une étape d'un évènement postérieur ; afin de dépasser cet écueil, l'article se fixe pour objectif de comprendre, à travers les oppositions sur la question nationale, ce qui fait l'importance historique du *Quarantotto* à Nice, sans prendre comme point de départ analytique les évolutions qui se produisent près d'une décennie plus tard. Le choix de la province de Nice comme terrain d'analyse, territoire frontalier pris entre deux mouvements, loin de replier l'étude sur une monographie locale permet, comme incite à le faire l'historien Axel Körner, d'outrepasser l'analyse purement nationale – du mouvement français, du mouvement italien, etc. – pour interroger un phénomène européen des révolutions de 1848 – et même prégnant dans toute l'histoire contemporaine –, celui de la concurrence entre deux nationalités sur un même territoire<sup>11</sup>. Mais pour que celles-ci puissent être revendiquées, il a été nécessaire que s'opère, ainsi que l'a bien expliqué Eric Hobsbawm, un mouvement de libéralisation et une certaine démocratisation des pouvoirs qui permettent que naisse un processus de mobilisation politique<sup>12</sup>.

Le *Quarantotto* est marqué à ses débuts par une double lutte : celle pour les libertés politiques, intrinsèquement liée à celle pour la libération et la construction nationales<sup>13</sup>. Manifestations, banquets, fêtes, célébrations, élections, associations, représentations théâtrales, journaux, brochures forment toute la kyrielle de moyens ou d'occasions d'expression politique qui s'enchevêtrent et définissent ce qu'a été le *Quarantotto*. Un moment historique particulier qu'Enrico Francia a qualifié de « révolution du *Risorgimento* » – inscrivant 1848 dans le processus italien d'unification nationale<sup>14</sup>. Le « principe des nationalités » est alors principalement porté par des libéraux, qu'ils soient modérés ou démocrates, républicains ou monarchistes, bourgeois ou nobles, Giuseppe Mazzini ou Massimo d'Azeglio. Ce sont ces élites culturelles qui contribuent, à travers moult ouvrages, brochures ou autres journaux, à imposer un vocabulaire politique nouveau et à définir un imaginaire national ; des idées ou concepts (nation, liberté, fraternité, république, démocratie) sortent des circuits fermés d'organisations créées dans les années 1830 ou 1840 comme celle de Giuseppe Mazzini (*Giovine Italia*) pour devenir des idées-forces, discutées dans les journaux, dans les assemblées, dans la rue<sup>15</sup>. Une telle activité politique ne peut se faire sans qu'évolue la forme des pouvoirs : dans les États italiens, un ordre de type Ancien Régime s'achève – bien que de manière provisoire – et s'ouvre un temps de changement des règles du jeu politique inspiré notamment par les principes inscrits dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Du fait de ces évolutions, avec notamment l'octroi d'une relative liberté de la presse, l'État n'a plus le monopole des moyens publics de la communication politique légitime. Les notables, groupe social divers qui rassemble les individus symboliquement les mieux

<sup>10</sup> Simonetta Soldani, « Approaching Europe... », art. cit., p. 59-60.

<sup>11</sup> Axel Körner « The European Dimension in the Ideas of 1848 and the Nationalization of Its Memories », dans Axel Körner, dir., *1848. A European Revolution ? International Ideas and National Memories of 1848*, London, Palgrave Macmillan, 2002, p. 4-5.

<sup>12</sup> Eric Hobsbawm, *Nations et Nationalisme depuis 1780 : programme, mythe, réalité*, Paris, Gallimard, 1992, 247 p.

<sup>13</sup> Simonetta Soldani, « Approaching Europe in the Name of the Nation. The Italian Revolution, 1846-1849 », *op. cit.*, p. 60.

<sup>14</sup> Enrico Francia, *1848. La rivoluzione del Risorgimento*, Bologne, Il Mulino, 2012, 398 p.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 237.

positionnés dans la société, sont les plus à même de fournir l'investissement culturel, économique et social nécessaire à la lutte politique, de se réunir en « partis » et d'user, comme l'a écrit Alexis de Tocqueville dès 1835, des « deux grandes armes qu'emploient les partis pour réussir [que] sont les journaux et les associations »<sup>16</sup>. Il s'agit d'arriver à transformer une « estime sociale », selon l'expression de Max Weber, qui est triple – reconnue tacitement par le pouvoir en haut, par la masse des gens modestes en bas, et que les notables se reconnaissent mutuellement –, en une « estime politique », elle aussi triplement reconnue<sup>17</sup>. Les organes de presse sont bien un des *media* – au sens de moyen, d'outil – à la disposition des agents sociaux pour mener la lutte dans le champ politique, pour porter une parole publique et imposer dans le monde social et dans les sphères de pouvoir leur vision particulière de la société et de l'État. Le « débat public » est une des formes que prend cette lutte qui se fait entre des « partis », non au sens de l'organisation partisane qui apparaît à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais plutôt, comme l'explique Raymond Huard, au sens de groupes producteurs d'opinions, qui, le plus souvent, se réunissent autour d'une institution de presse pour produire et tenter d'imposer publiquement une certaine vision du monde<sup>18</sup>. Selon leur situation sociale, culturelle, économique, familiale et géographique, les agents exercent plus ou moins d'influence dans le champ politique, espace social et multiscalaire où s'affrontent et s'associent des forces situées dans le temps et dans l'espace. Dans le domaine théorique de la socio-histoire, l'importance est mise sur l'étude de ces multiples configurations du champ politique, sur ce qu'elles ont de particulier mais aussi sur les généralités théoriques que l'on peut en tirer ; et cet article vise à présenter rigoureusement une configuration particulière – celle de la société niçoise dans le royaume de Sardaigne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle – tout en en tirant des enseignements généraux sur la genèse des structures socio-politiques, plus ou moins démocratiques, qui permettent l'émergence de « débats publics ».

Au cours du *Quarantotto*, la situation géopolitique est complexe dans la péninsule italienne. Outre le morcèlement en plusieurs États, le territoire est marqué par l'occupation autrichienne (Lombardie, Vénétie, duchés de Modène, Parme et Plaisance) qui confère à l'idée d'unification nationale qui habite les classes sociales dominantes des villes un caractère de lutte pour l'indépendance et la liberté. Les revendications libérales et patriotiques de l'automne 1847, principalement portées par les notables urbains de toute la péninsule, exhortent les pouvoirs à des réformes politiques d'ampleur tout autant qu'à l'accomplissement de l'Ausonie virgilienne<sup>19</sup>. Charles-Albert I<sup>er</sup>, sur le trône du royaume de Sardaigne depuis 1831, se résout à accepter une libéralisation du pouvoir. Les patentes royales du 30 octobre 1847 bousculent l'ordre ancien en instaurant une relative liberté de la presse, alors que dans le même temps le souverain promet une constitution. Dans toutes les provinces, les notables ayant les moyens de souscrire aux conditions financières imposées par la nouvelle loi sur la presse entrevoient une certaine liberté d'expression et entrent de plain-pied dans une vie politique en plein développement. Dans le paysage journalistique sarde tel qu'il se constitue, prévaut une « presse de notables » pour reprendre l'expression que Marc

---

<sup>16</sup> Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Robert Laffont, 1986, p. 183.

<sup>17</sup> Max Weber, *Économie et société*, Paris, Pocket, 2014, p. 378 [1<sup>ère</sup> éd., 1956].

<sup>18</sup> Raymond Huard, *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1996, p. 14. Le terme de « parti » n'est utilisé dans cette analyse que dans ce sens bien défini.

<sup>19</sup> C'est le nom donné à l'Italie par Virgile dans *L'Énéide*, une entité alors au cœur de l'Empire romain. Une référence largement reprise à l'époque du *Risorgimento* par les patriotes italiens.

Martin applique à la France des monarchies constitutionnelles (1814-1848)<sup>20</sup> ; une presse plus souvent bihebdomadaire ou trihebdomadaire que quotidienne, faite par des notables et lue (essentiellement) par les notables de la même ville ou province. Dans les États italiens, c'est à travers l'action de ces derniers que se fait un premier épanouissement d'une « civilisation du journal » dans tous les territoires où se trouvent une certaine liberté de la presse et des structures d'imprimerie assez développées<sup>21</sup>. Nombre d'organes de presse libéraux sont fondés dès la promulgation de réformes qui sont célébrées dans tout le royaume de Sardaigne, jusque dans les cités les plus périphériques. La ville de Nice, l'une des plus importantes des États sardes, centre administratif d'un haut-pays auquel elle est mal reliée, demeure encore, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le creuset d'une société traditionnelle. Isolée géographiquement de sa capitale, Turin, située au-delà des Alpes, elle n'en demeure pas moins incluse dans le royaume de Sardaigne. Dans ce chef-lieu d'une province frontalière avec la France, comptant environ 120 000 habitants, des notables locaux, bien établis dans la société niçoise, saisissent l'occasion qui leur est offerte de porter publiquement leurs opinions et de s'insérer dans un rôle de citoyen actif – en quittant celui de simple sujet – pour fonder un premier journal politique : *L'Écho des Alpes Maritimes*. Le premier numéro est publié à Nice le 16 janvier 1848 avec un format qu'il garde tout au long de sa période de publication entre 1848 et 1850 : quatre pages constituées d'une grande feuille imprimée recto-verso et agencée dans un *in-folio* de trente-trois centimètres de largeur pour quarante-cinq de hauteur. L'initiative revient à Auguste Carlone (1812-1873), banquier niçois issu de la frange la plus aisée des notabilités locales, qui use de ses réseaux relationnels afin de réaliser son dessein. Il correspond à ce type de personnages qui apparaît alors : il est à la fois écrivain politique, « publiciste » au sens où l'a fait émerger la Révolution française comme le précise Pierre Larousse<sup>22</sup>, et patron de presse, car rares sont les institutions journalistiques assez développées pour séparer l'administratif du rédactionnel. Le journal niçois, trihebdomadaire, connaît rapidement le succès puisqu'il compte près de 500 abonnés dès ses premières publications en janvier 1848, s'approchant ainsi des tirages moyens de la presse régionale française qui, pour l'année 1845, sont similaires à ceux de *L'Écho des Alpes Maritimes* au moment de sa création<sup>23</sup>. Il s'inscrit bien dans le paysage italien de la presse où, selon les chiffres avancés par Franco Della Peruta, en 1847-1848, rares sont les journaux à dépasser les 2 000 exemplaires distribués<sup>24</sup>.

L'effervescence politique qui s'observe dans le royaume de Sardaigne fait l'intérêt de la période qui s'étend entre la fin de l'année 1847 et l'année 1850, temps de bouleversements divers où l'on peut suivre, grâce aux traces archivistiques qu'ils ont laissées, le parcours et les engagements publics des hommes de *L'Écho des Alpes Maritimes*<sup>25</sup>. C'est dans ce contexte de révolution politique qu'émerge, notamment à travers ce nouveau journal, le débat sur la détermination nationale de l'ancien comté de Nice. En reconstituer la genèse permet de

<sup>20</sup> Marc Martin, *La presse régionale. Des affiches aux grands quotidiens*, Paris, Fayard, 2002, p. 87.

<sup>21</sup> Dominique Kalifa, Philippe Régnier, Marie-Ève Thérenty, Alain Vaillant, dir., *La Civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Nouveau Monde, 2011, 1762 p.

<sup>22</sup> Pierre Larousse, « Publiciste », dans *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, t. XIII, 1875, p. 389.

<sup>23</sup> Marc Martin, *La presse régionale...*, *op. cit.*, p. 88. Pour *L'Écho des Alpes Maritimes*, le chiffre est donné dans la comptabilité du journal qu'Auguste Carlone a produite. Arch. dép. Alpes-Maritimes, fonds Carlone, 7 J 26.

<sup>24</sup> Franco Della Peruta, *Il giornalismo italiano del Risorgimento*. Dal 1847 all'Unità, Milan, Franco Angeli, 2011, p. 66-68.

<sup>25</sup> Des archives principalement conservées par Auguste Carlone et que l'on retrouve dans le fonds Carlone, classé sous la cote 7 J aux Archives départementales des Alpes-Maritimes.

comprendre les préalables socio-historiques des « partis » français et italiens qui s'affrontent dans le champ politique niçois, d'analyser la manière dont ils se sont constitués, aussi en fonction d'expériences personnelles et familiales qui les ont déterminés à vouloir inclure – en plus d'eux-mêmes – leur terre natale et sa population tantôt dans la communauté nationale imaginée italienne, tantôt dans l'État-nation français. Approfondir le questionnement nécessite avant tout de revenir sur l'idée, parfois répandue dans l'historiographie, d'un monde clos, vivant dans une certaine autarcie, alors même que c'est le moment où les classes dominantes de la province de Nice accomplissent un véritable effort pour associer collectivement le territoire aux affaires politiques françaises ou italiennes<sup>26</sup>.

Les travaux sur l'histoire de Nice accordent une large place à la question nationale dans le contexte strictement niçois : nombreux sont les ouvrages qui ont retracé les enjeux d'un événement marquant, l'annexion de Nice à la France en 1860, changement majeur pour l'évolution postérieure de la ville et de son arrière-pays mieux connu depuis quelques années grâce aux travaux d'Henri Courrière<sup>27</sup>. Ce que l'on connaît mal en revanche, ce sont ses linéaments, c'est-à-dire le moment où se construit un espace politique dans lequel se déroule une « lutte symbolique pour imposer une certaine vision du monde » au cours de « débats publics »<sup>28</sup>, notamment autour de la détermination nationale du territoire niçois et de sa population. Ce moment particulier est celui du *Quarantotto* à Nice, qui voit la naissance d'une véritable vie politique locale avec ses institutions nouvelles, comme le journal d'Auguste Carlone et de ses associés. La période est plus qu'intéressante à appréhender pour mieux comprendre, au niveau local, l'évolution postérieure de cette vie politique niçoise tout en s'intéressant, de façon plus générale, à la manière dont se déroule l'émergence de la question nationale dans un territoire européen.

---

<sup>26</sup> Paul Gonnet, « Capitale d'un monde clos (1814-1860) », dans Maurice Bordes, dir., *Histoire de Nice*, Toulouse, Privat, 1976, p. 247-303. La contribution de Paul Gonnet est fondamentale pour la connaissance de la période mais doit être reformulée car elle montre bien dans ses développements en quoi la province de Nice n'est pas un monde aussi clos que la faiblesse des moyens de communication peut le laisser croire.

<sup>27</sup> Citons sa thèse, fondamentale pour explorer l'enjeu de l'année 1860 et surtout ses répercussions dans la vie politique niçoise dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : *L'État, la nation et la petite patrie : la vie politique à Nice et dans les Alpes-Maritimes de 1860 à 1898* (thèse de doctorat, dir. Ralph Schor, Histoire, Université de Nice-Sophia Antipolis, 2008, 1390 f°). Une thèse publiée sous le titre : *Le comté de Nice et la France. Histoire politique d'une intégration, 1860-1879*, Presses universitaires de Rennes, 2014, 398 p.

<sup>28</sup> Patrick Champagne, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2015, p. 23 [1<sup>ère</sup> éd., 1990].

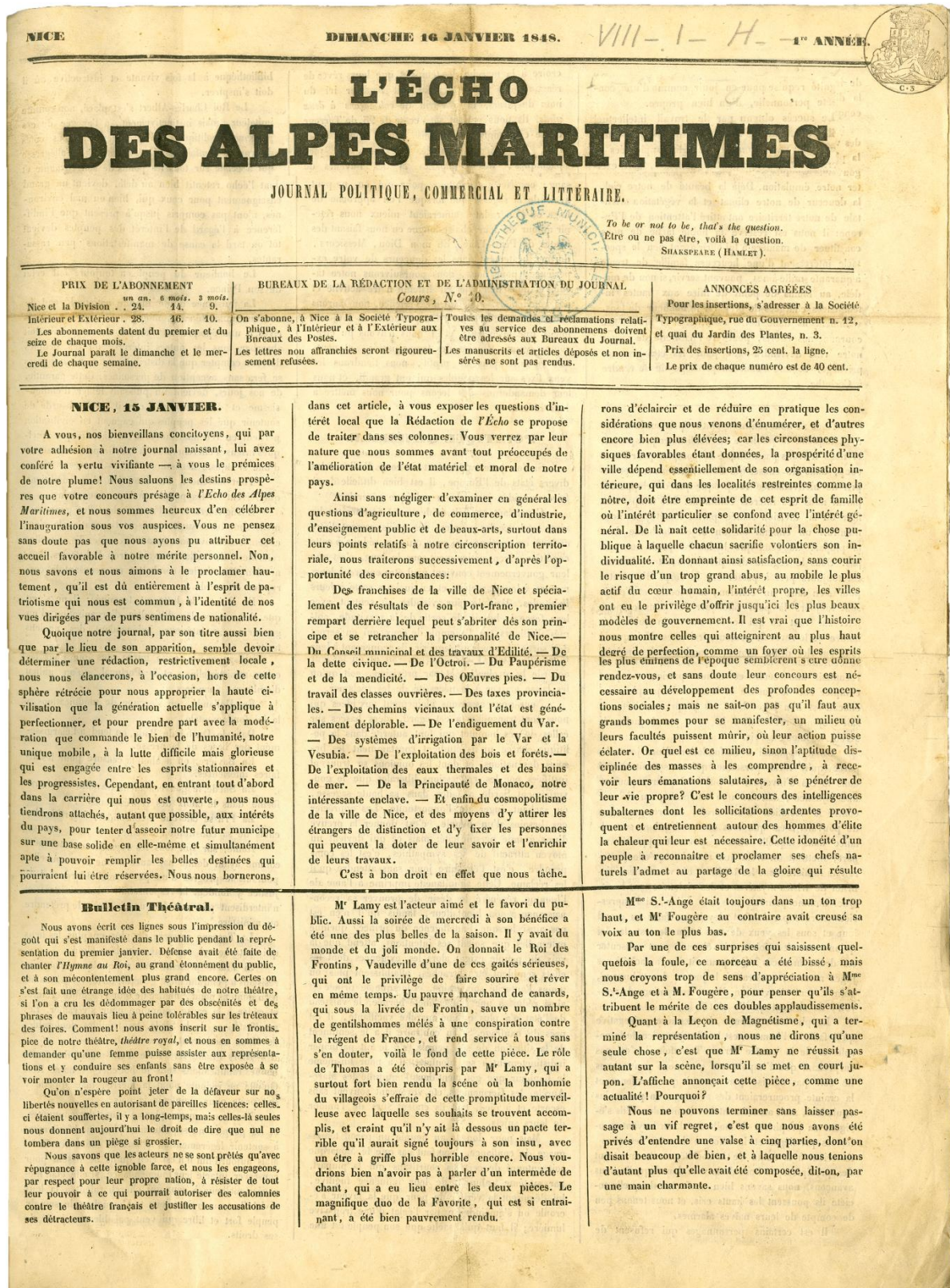


Fig. 1. La une du premier numéro de *L'Écho des Alpes Maritimes*, 16 janvier 1848.  
 Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300. En ligne : <http://www.basesdocumentaires-cg06.fr/archives/indexPA.php>.

## 1. LES CONDITIONS SOCIALES DE L'ÉMERGENCE D'UN ESPACE POLITIQUE NOUVEAU

L'objectif de cet article est d'analyser la transition de tout le système politique qui se déroule dans le royaume de Sardaigne à partir de l'année 1847, cette « révolution avec un roi » pour reprendre les mots de Giuseppe Mazzini, qui s'est opérée sous la pression des notables libéraux des différentes villes des États sardes<sup>29</sup>. Le champ politique nouveau qui émerge à Nice est un espace social avec des règles juridiques explicites – la constitution, les lois électorales, les lois sur la presse – où se déroulent les luttes du jeu politique, luttes symboliques entre des agents qui « briguent telle ou telle position de pouvoir, qui s'opposent ou s'associent pour faire prévaloir leur conception de la « chose publique » et faire advenir leur ordre du monde<sup>30</sup> ». Il se construit à partir de structures sociales préexistantes et les citoyens ne jouissent pas d'égales conditions d'accès à tout ce qui permet l'action politique publique. L'inégalité économique inscrite dans le *Statuto* albertin de mars 1848 à travers l'instauration d'un système électoral censitaire ne doit pas capter toute l'attention, car la restriction du jeu politique à un groupe social dominant est inscrite dans la hiérarchie de la société. Ce sont là les règles tacites qui structurent tout champ politique. Selon qu'il maîtrise ou non la langue politique légitime des journaux, des administrations et du Parlement – langage soutenu qui nécessite un certain capital culturel –, selon qu'il est reconnu ou non comme notable par le pouvoir et dans la société – capital symbolique qui dépend aussi du capital économique et culturel –, un individu ou un groupe a un accès plus ou moins aisé, plus ou moins autorisé (par le pouvoir) aux moyens de la lutte politique. Pour l'exprimer succinctement, l'on pourrait paraphraser la célèbre morale des *Animaux malades de la peste* de La Fontaine : « selon que vous serez puissant ou misérable » (selon que vous êtes notable ou non, abondamment doté en capitaux – économique, culturel et symbolique – ou non, dans une position sociale dominante ou non), « les jugements de cour vous rendront blanc ou noir » (le pouvoir vous reconnaît digne de participer au jeu politique, de publier officiellement un journal, de porter une parole publique, d'organiser des associations politiques autorisées comme les cercles ou les comités électoraux). D'ailleurs, cela n'est pas une chose totalement inconsciente des notables : comme l'écrit Auguste Carlone dans divers brouillons de sa demande officielle d'autorisation pour *L'Écho des Alpes Maritimes*, l'essentiel dans la réussite de l'entreprise qu'il a lancée est le soutien des « plus riches capitalistes et [des] familles les plus considérables du pays »<sup>31</sup> ; un soutien qui apparaît sous la plume de Carlone comme un gage d'obtention d'une autorisation royale et d'une reconnaissance officielle de l'institution journalistique. « Les conditions sociales nécessaires pour former un homme public se rencontrent difficilement » écrivait Alphonse de Lamartine en 1847<sup>32</sup>. Une pensée qui a l'intérêt d'exprimer clairement l'importance des structures sociales dans la hiérarchisation du champ politique. Pour prendre part à une institution politique, qui s'occupe des affaires de l'État ou qui essaie d'influencer leur gestion, cela nécessite, comme le dit

<sup>29</sup> Daniela Orta, « I prodromi di un'opinione pubblica », dans Valerio Castronovo, dir., *La nascita dell'opinione pubblica in Italia : la stampa nella Torino del Risorgimento e capitale d'Italia, 1848-1864*, Rome, Laterza, 2004, p. 101.

<sup>30</sup> Pierre Bourdieu, Philippe Fritsch, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000, p. 7.

<sup>31</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, archives privées, fonds Carlone, 7 J 35, brouillons de la demande officielle d'autorisation de *L'Écho des Alpes Maritimes* auprès du pouvoir royal.

<sup>32</sup> Alphonse de Lamartine, *Histoire des Girondins*, Paris, Furne et Cie – W. Coquebert, 1847, t. I.



Lamartine, des « conditions sociales » que l'on ne trouve que chez un nombre très limité de personnes dans la société, les notables – au sens de ceux qui sont jugés dignes d'être remarqués et dotés d'une « estime sociale », qui passe aussi en partie par la richesse<sup>33</sup>. Là se trouve tout l'intérêt de mêler l'analyse sociologique à l'étude historique puisqu'elle permet de situer socialement les agents que l'on étudie, de comprendre la manière dont leur position dans la société les font contribuer à l'émergence d'une vie politique à Nice au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Au moment de la création de leur journal, les principaux protagonistes de *L'Écho des Alpes Maritimes*, ceux qui assurent la direction de l'institution ainsi que la rédaction des articles, sont des notables bien établis. Il n'est nul besoin dans le cadre de ce développement d'entrer dans le détail de tout le processus de création et de pérennisation de l'institution de presse qui s'étend sur plusieurs semaines entre novembre et décembre 1847<sup>34</sup>. Néanmoins, quelques observations s'imposent pour comprendre de quoi *L'Écho des Alpes Maritimes* est le nom, pour appréhender le rôle de ses fondateurs dans la structuration de la vie politique niçoise. Être en position sociale de s'engager ne suffit pas car l'expérience personnelle de l'individu entre en compte ; c'est son habitus, c'est-à-dire une expérience acquise par une personne au cours de son histoire personnelle et familiale, qui détermine, jusqu'à un certain point, la manière dont elle va réagir dans les expériences nouvelles de sa vie. Et c'est peu dire que la transition politique de l'hiver 1847-1848 est une expérience nouvelle pour ces notables niçois, et d'ailleurs inédite pour la ville en général. Mais une nouveauté seulement dans leur ville natale, car ils ont déjà voyagé ou étudié en France ou en Angleterre et connaissent les mécanismes de ce qu'on pourrait appeler une vie politique de type moderne, plus ou moins démocratique ; ils sont familiers de la vie parlementaire, ont déjà lu des journaux politiques, comprennent les enjeux qu'il y a lorsqu'une constitution entre en vigueur dans un territoire, et sont au fait des logiques de l'engagement politique et de la gestion des affaires publiques. Pour ne prendre que les cas les plus représentatifs – et les plus connus des historiens locaux pour avoir laissé de nombreuses traces archivistiques –, on peut s'intéresser succinctement aux profils sociologiques des principaux fondateurs de *L'Écho des Alpes Maritimes* : Gonzague Arson, Jules Avigdor, Auguste Carlone, Victor Juge et Charles Laurenti-Roubaudi.

Ces hommes sont de la même génération, née à la fin du Premier Empire ou au début de la Restauration sarde. Tous ces notables ont choisi collectivement la forme journalistique – permise par les lois sur la presse d'octobre 1847 – pour s'engager dans la lutte politique. Un premier élément important à noter est qu'ils ont tous, bien qu'à des degrés divers, une certaine familiarisation avec la gestion des affaires publiques. Il ressort de leurs profils une dimension atavique de leur implication dans la vie politique naissante, car tous ont été élevés par un père qui a occupé des charges administratives. Autrement dit, les associés d'Auguste Carlone, s'ils sont personnellement nouveaux dans la carrière politique, ne sont pas pour autant des *homines novi*. L'exemple le plus marquant est sans doute celui de Gonzague Arson (1814-1865). Son père, Pierre-Joseph Arson, était un négociant dont les affaires commerciales prospéraient de

<sup>33</sup> Dans le *Dictionnaire de l'Académie française* (1835), les notables sont définis comme étant les membres « principaux et plus considérables d'une ville, d'une province, d'un État ». *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Firmin Didot frères, sixième édition, 1835, p. 2273.

<sup>34</sup> Pour l'étude de tout le processus de création du journal se référer à notre ouvrage à paraître : *Ce que publier signifie. L'émergence d'un espace politique moderne à Nice (1847-1850)*, *op. cit.*, et à l'article suivant : « Création et pérennisation d'un journal durant le « printemps des peuples » niçois : les coulisses de *L'Écho des Alpes Maritimes*. 1847-1848 », dans *Cahiers de la Méditerranée*, n° 92, juin 2016, p. 37-51.

Paris à Nice en passant par le Vaucluse, sa région de naissance. Il s'est construit grâce à sa fortune une solide réputation et a accumulé un capital symbolique et un capital social lui assurant à Nice, où il s'est installé à partir des années 1810, une place importante dans la société. Anobli sous le règne de Charles-Félix de Savoie (1821-1831), Pierre-Joseph Arson entre au conseil de la ville avant d'être choisi par le roi comme premier consul de Nice en 1830, la plus importante des charges municipales. Il a laissé à ses enfants, dont son fils Gonzague, à la fois la gestion de sa fortune – l'une des plus importantes de la province de Nice – mais aussi une position symbolique dominante dans la ville, qui rejaillit sur son nom de famille, Arson, et lui permet de prétendre à s'insérer dans le champ politique. De même, Auguste Carlone – les deux hommes se fréquentent régulièrement dans les lieux de sociabilité mondains du *Corso* (actuel Cours Saleya) – est issu d'une famille dans laquelle l'engagement public a été de mise depuis plus d'un demi-siècle au moment où il fonde *L'Écho des Alpes Maritimes*. Son grand-père, Jean-Pierre Carlone, a été trésorier communal après la première annexion de Nice à la France en 1793 et a également exercé la fonction de président du tribunal de commerce avant de devenir conseiller de préfecture<sup>35</sup>. Le fils de ce dernier, Étienne Carlone, le père d'Auguste et fondateur, en 1811, de la banque sur laquelle repose la fortune familiale, a été conseiller adjoint de la ville de Nice. Tous deux étaient des membres de la Chambre de commerce, comme l'est aussi Auguste Carlone en 1847. Ce ne sont pas les seuls dans la même position : Victor Juge (1817-1886), lui aussi, est le fils d'un ancien conseiller municipal, André Juge<sup>36</sup>. De même, Charles Laurenti-Roubaudi (1817-1876), issu d'une noblesse récente et modeste, est le fils d'un ancien trésorier de la division de Nice, Vitalin Laurenti, et occupe déjà, avant 1848, un poste de conseiller de la ville. Au moment de son engagement pour la fondation de l'institution journalistique il vit principalement de ses rentes. Enfin, pour compléter cette succincte analyse des profils sociologiques des directeurs de *L'Écho des Alpes Maritimes*, on peut mentionner le cas de Jules Avigdor (1812-1855). Il est issu d'une famille de notables juifs dont les membres sont privés par les lois sardes de l'exercice des charges administratives, du fait de leur religion. Cependant, la famille Avigdor a cela de particulier que sa fortune et sa réputation lui ont permis longtemps d'échapper à la claustration du ghetto juif<sup>37</sup>. Implantée dans le comté de Nice depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, les Avigdor possèdent une fortune conséquente qu'ils doivent à la prospérité de la banque « Avigdor Isaac et fils » fondée en 1768. Par ailleurs, avant la Restauration sarde, sous le Premier Empire, le père de Jules, Isaac-Samuel Avigdor, a été officier municipal et choisi en 1806 par le préfet Dubouchage pour représenter la communauté juive de Nice au Grand Sanhédrin convoqué par Napoléon I<sup>er</sup><sup>38</sup>. À la faveur des réformes de 1847-1848, Jules Avigdor s'engage dans la vie politique en soutenant Auguste Carlone, qu'il connaît personnellement, dans la création du premier véritable journal politique niçois. Comme la

<sup>35</sup> Joseph Suppo, « Augustin Théophile Carlone : 1812-1873 », dans *Armanac Nissart*, 1910, p. 3.

<sup>36</sup> Sur Victor Juge, cf. René Tresse, « Un Niçois francophile, Victor Juge (1817-1886) », dans *Actes du 96<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes (Toulouse 1971). Section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Bibliothèque nationale, 1976, p. 207-226.

<sup>37</sup> Jérémy Guedj, « La place des juifs à Nice au XIX<sup>e</sup> siècle : aspects d'une histoire paradoxale », dans *Recherches régionales*, n° 193, 2009, p. 37.


<sup>38</sup> Sur la famille Avigdor, cf. Charles-Alexandre Fighiera, « Famille Avigdor », dans Michel Derlange, dir., *Les Niçois dans l'histoire*, Toulouse, Privat, 1988, p. 20-23 ; Michel Derlange, « Famille Avigdor », dans Ralph Schor, dir., *Dictionnaire historique et biographique du comté de Nice : hommes et événements, droits et institutions, art et culture, lieux de mémoire*, Nice, Serre, 2002, p. 32.

famille Arson, la famille Avigdor est un soutien financier de poids pour *L'Écho des Alpes Maritimes*, car elle est incontestablement l'une des plus riches de la province.

Ces profils révèlent des différences notables de capital économique entre ces hommes, la fortune familiale de chacun étant plus ou moins importante, leurs affaires plus ou moins diversifiées et lucratives. On observe aussi d'incontestables écarts dans le capital symbolique respectif de ces familles à l'échelle de la province de Nice en 1847 : la réputation et la reconnaissance – aussi bien auprès du pouvoir qu'au sein des notabilités niçoises ou dans la société tout entière – dont jouit un membre de la famille Arson, famille anoblie et parmi les plus riches de la province, sont bien plus considérables que celles d'un membre de la famille Juge. Lorsque Auguste Carlone évoque « les plus riches capitalistes et les familles les plus considérables du pays » qui soutiennent l'institution de presse qu'il veut créer, cela correspond bien plus à la famille Arson qu'à celle de Victor Juge. Néanmoins, prendre acte des écarts d'honneur et de fortune ne doit pas oblitérer le fait que ces hommes s'incluent bien dans un même groupe social, certes quelque peu hétérogène mais qui est réuni par cette position dominante dans la société. Deux banquiers, Carlone et Avigdor, un ingénieur, Juge, et deux rentiers, Arson et Laurenti-Roubaudi, ayant tous des affaires plus ou moins prospères dans le commerce ou la rente, voilà l'ossature sociologique du comité de direction de *L'Écho des Alpes Maritimes*. Par ailleurs, tous ont été habitués, à des degrés divers, à s'intéresser aux affaires publiques – ne serait-ce d'ailleurs que pour la gestion de leurs affaires personnelles. Ces co-fondateurs de l'institution journalistique sont dans la situation de l'homme qui, comme le dit Max Weber, est « économiquement disponible », c'est-à-dire que « l'acquisition de revenus n'oblige pas à consacrer constamment et personnellement toute sa puissance de travail et de pensée à sa subsistance<sup>39</sup> ». Une institution journalistique nécessite un investissement temporel de premier ordre, pour la gestion de ses structures comme pour la rédaction des articles. Si l'on raisonne sociologiquement, les hommes de *L'Écho des Alpes Maritimes* se rapprochent du profil idéaltypique de l'homme politique, celui qui possède à la fois le temps et les ressources – culturelles, sociales, économiques et symboliques – nécessaires pour s'engager dans l'action publique, pour avoir un accès privilégié – et autorisé par le pouvoir – aux moyens légitimes de la lutte politique. La création d'un journal est une des manières de se construire une position politique symbolique ; c'est le choix que fait Auguste Carlone dès le mois de novembre 1847 et qu'il continue de faire – avec son fidèle associé, Victor Juge – pendant plus d'une décennie entre 1848 et 1860, période de son activité de publiciste-directeur de presse. Si Gonzague Arson, Jules Avigdor et Charles Laurenti-Roubaudi se détournent de *L'Écho des Alpes Maritimes*, comme nous allons le voir, il était tout de même important de les présenter succinctement. En effet, ces derniers commencent leur engagement politique avec Carlone et Juge en 1847-1848 et continuent de jouer un rôle par la suite : Arson en tant que publiciste, notamment à travers sa participation au journal *La Terre promise*, organe concurrent de *L'Avenir de Nice*, la feuille de presse qui prend la suite de *L'Écho des Alpes Maritimes* en août 1850 ; Avigdor et Laurenti-Roubaudi, quant à eux, en exerçant des charges politiques, d'abord au niveau municipal puis au Parlement sarde par leur élection comme députés de la province de Nice lors du scrutin législatif de décembre 1853.

---

<sup>39</sup> Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Bibliothèques 10/18, 2002, p. 138.



Par la présente écriture faite à double original,  
entre M. M. Gonzague Arson, Jules Avidgor, Édouard Borelli, Étienne Bonafons, Auguste Carlone, Victor Juge, Charles Laurenti-Roubaudi, Romain Roux, et Henry Verani Masin, nés et domiciliés en cette ville d'une part, et de l'autre M. Hippolyte De Rangouse, natif de \_\_\_\_\_ en France, demeurant également en cette ville, il a été posé en fait :

Que les susdits M. M. Arson, Avidgor, Borelli, Bonafons, Carlone, Juge, Laurenti-Roubaudi, Roux, et Verani Masin auraient formé une société à l'effet de fonder et de publier un journal en cette ville, et proposé à M. De Rangouse d'en solliciter et obtenir l'autorisation du Gouvernement en qualité de Gérant responsable, moyennant les pactes et conditions dont il sera parlé ci-après :

Que cette proposition ayant été agréée par M. De Rangouse, il aurait, de concert avec les sociétaires susdits, fait les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes, et obtenu sous la date du 15 Du Et. un Brevet du Ministère de l'Intérieur, portant autorisation de publier en cette ville trois fois par semaine le Journal projeté sous le titre L'Écho des Alpes maritimes.

1. Que cette autorisation remplissant les vœux des sociétaires, et le but qu'ils s'étaient proposé, et désirant en conséquence réduire par écrit les conventions verbales entre eux et M. De Rangouse arrêtées, ils ont définitivement convenu ce qui suit.

M. De Rangouse déclare que l'autorisation

Fig. 2. Acte de création de société entre Gonzague Arson, Jules Avidgor, Édouard Borelli, Étienne Bonafons, Auguste Carlone, Victor Juge, Charles Laurenti-Roubaudi, Romain Roux et Henry Vèrani-Masin, en vue de fonder et publier le journal *L'Écho des Alpes Maritimes*, 24 décembre 1847.

Arch. dép. Alpes-Maritimes, fonds Carlone, 7 J 34.

Souscription pour la fondation d'un Journal  
à Nîme par Actions de Cent francs

Noms des Souscripteurs.	nombre des Actions
Gonragie Arson	Une
A. Jardon	une
J <sup>e</sup> Juge	Deux
Ed. Dally	Une
J <sup>e</sup> Friceau	une
Ch. J. J. J.	une
J <sup>e</sup> J. J.	une
Verani-Masini	une
Jules Angelier	pour deux Actions
J <sup>e</sup> J. J.	une
Th. J. J.	une
J. J.	une
Paul J. J.	une
J. J.	une
J. J.	une
J. J.	une

Fig. 3. Souscription pour la fondation du journal *L'Écho des Alpes Maritimes*, [1847].  
Arch. dép. Alpes-Maritimes, fonds Carlone, 7 J 34.

L'année 1848, avec leur participation au journal, est bien le point de départ de leur engagement public ; la place dans le champ politique qu'ils acquièrent à ce moment-là a façonné leurs actions ultérieures. De par leur capital social, leur « réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées<sup>40</sup> », ils ont pu, surtout Auguste Carlone qui dirige les manœuvres dans les coulisses, organiser les structures du journal : d'abord, réunir un actionnariat nombreux composé de rentiers, de négociants, de commerçants, de médecins, d'avocats et d'artisans réputés ayant pour beaucoup une boutique autour du *Corso*, cœur mondain de la cité niçoise ; ensuite, s'attacher les services d'un imprimeur, la société typographique Gilletta, l'une des plus importantes de la ville et dont Carlone est un client personnel<sup>41</sup> ; enfin, se consacrer à la diffusion du journal en mettant les numéros de *L'Écho des Alpes Maritimes* à disposition des abonnés de la librairie Visconti, un grand salon du *Corso* très apprécié de ses nombreux clients – dont Carlone fait aussi partie –, hivernants comme notables locaux, pour ses collections pléthoriques et pour l'agréabilité de son espace, avec terrasse et jardin<sup>42</sup>. De par leur éducation, ils disposent également d'un capital culturel qui les rend apte à la maîtrise de cette langue politique soutenue utilisée dans les débats parlementaires et que l'on couche à l'encre sur le papier des journaux.

La conjonction de la possession des moyens culturels, économiques et sociaux et d'une trajectoire biographique qui incline à l'engagement politique – un intérêt pour les affaires publiques qui, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, est souvent atavique et masculin – sont les « conditions sociales » idéales pour faire de l'homme privé un homme politique public ou un publiciste. Ce sont bien les structures sociales existant avant les réformes albertines qui déterminent qui sont les agents en position d'occuper une place importante dans le champ politique qui émerge. Les périodes de révolution des structures politiques ne se déroulent pas à partir d'une *tabula rasa*, mais avec des individus qui ont des expériences, des habitudes, des principes, des pratiques, des structures de pensée constitués par l'état social antérieur<sup>43</sup>. Dans cette lente révolution engagée avec les lois sur la presse d'octobre 1847 et continuée par le *Statuto* de mars 1848, il y a une continuité : d'une part, le maintien des prérogatives royales voulu par Charles-Albert I<sup>er</sup><sup>44</sup> ; d'autre part, une permanence de l'ordre social à travers la question de la place qu'occupent les notables dans la vie politique. Leur expérience personnelle du monde social pousse les fondateurs de *L'Écho des Alpes maritimes* à développer une sorte de prétention à se mêler des affaires politiques qu'Arlette Farge qualifie de « conviction de légitimité », mais que l'on pourrait plutôt qualifier, avec Max Weber, de « croyance en leur légitimité » ; une croyance déterminée socialement qui fonctionne de manière quasi-inconsciente, ce qui en fait un discriminant dans l'engagement politique d'autant plus puissant qu'il est sociologique – et presque invisible pour les agents sociaux – et

<sup>40</sup> Pierre Bourdieu, « Le capital social », dans *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 31, 1980, p. 2-3.

<sup>41</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, archives privées, fonds Carlone, 7 J 26, facture d'Auguste Carlone à la société typographique Gilletta, 1847.

<sup>42</sup> Jean-Paul Potron, « Visconti (librairie) », dans Ralph Schor, dir., *Dictionnaire historique et biographique du comté de Nice...*, op. cit., p. 408.

<sup>43</sup> Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Éditions du Seuil, 2012, p. 143.

<sup>44</sup> Catherine Brice, « Monarchie, État et nation en Italie durant le Risorgimento (1831-1870) », dans Catherine Brice, Gilles Pecout, dir., *L'Italie du Risorgimento. Relectures. Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 44, 2012, p. 89. L'historienne souligne bien le fait que Charles-Albert I<sup>er</sup> garde personnellement une partie importante de ses anciennes prérogatives, notamment l'intégralité du pouvoir exécutif ou encore le contrôle des armées.

non fixé par une règle juridique explicite<sup>45</sup>. Cette légitimité découle d'une position sociale dominante qui perdure à travers des « stratégies de distinction » qui sont aussi des habitudes ancrées dans un mode de vie perçu par les notables comme naturel<sup>46</sup>. Le cas particulier des directeurs de *L'Écho des Alpes maritimes* permet de mieux comprendre la manière dont les structures sociales – et tout ce qu'elles charrient de différences culturelles, économiques et symboliques – déterminent l'engagement politique. Cependant, pour éclaircir ce que signifie la notabilité dans la ville de Nice au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il est intéressant de s'attarder sur un événement particulier.

Dans ce moment patriotique et libéral qu'est le mois de novembre 1847 à Nice, des festivités officielles se déroulent pour célébrer les premières réformes de Charles-Albert I<sup>er</sup>. Ainsi, à l'exception de Victor Juge qui se trouve encore à Paris à ce moment-là, Gonzague Arson, Jules Avigdor, Auguste Carlone et Charles Laurenti-Roubaudi participent tous au grand banquet « patriotique et civique » – caractérisation assez classique pour ce genre d'évènement politique au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle – qui se déroule le 11 novembre 1847. On les retrouve dans la liste des 357 convives, liste qui se rapproche en fait d'un recensement des notables de la province de Nice<sup>47</sup>. Le jeudi 11 novembre 1847, sur la « Terrasse », près du *Corso*, s'établit une sociabilité masculine qui se fonde sur une double exclusion : celle des femmes, quelle que soit leur condition sociale, restriction de genre coutumière de l'époque dans les banquets et qui en accompagne une autre, économique et sociale, imposée à la majorité de la population niçoise par le coût de la souscription. Une double exclusion que l'on retrouve dans le comité de direction du journal composé d'une dizaine de notables aisés exclusivement masculins. Cette domination symbolique des hommes qui prennent part au banquet est aussi inscrite dans l'espace public, au sens géographique du terme, car les convives sont réunis sur la « Terrasse » publique de la ville, symboliquement en élévation par rapport à la masse populaire curieuse et passive agglomérée sur le *Corso*, place publique adjacente. Ce banquet est une photographie de la hiérarchie sociale, il opère publiquement la démarcation entre les citoyens passifs, dominés socialement, économiquement, politiquement et culturellement, et les citoyens actifs, les notables qui ont le monopole sur les postes de pouvoir et les moyens de l'action politique. Comme le souligne Vincent Robert dans ses travaux, la mobilisation d'une foule ne fait pas de l'évènement un moment populaire mais « la présence des curieux est un élément du succès<sup>48</sup> ». La participation à ce banquet fait partie de ces « stratégies de distinction » qu'ont les notables et qui les poussent à imposer en public – dans leurs actes et leur « présentation de soi » pour reprendre l'expression d'Ervin Goffman<sup>49</sup> – une reconnaissance instinctive « par le bas » de leur position sociale dominante, par la masse nombreuse qui forme le « rez-de-chaussée » de la hiérarchie sociale. Il existe d'ailleurs un dessin aquarellé de ce banquet qui fige tout à fait ces réalités où l'on voit bien la

<sup>45</sup> Arlette Farge, *Dire et mal dire : l'opinion publique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1992, p. 188. Max Weber, *Économie et société*, op. cit., p. 286-287.

<sup>46</sup> Frédérique Lefèrme-Falguières, Vanessa Renterghem, « Le concept d'élites. Approches historiographiques et méthodologiques », dans *Hypothèses*, n° 1, 2000, p. 61.

<sup>47</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, archives privées, fonds Levrot, 6 J 21, liste des souscripteurs pour le banquet civique du 11 novembre 1847.

<sup>48</sup> Vincent Robert, *Le temps des banquets. Politique et symbolique d'une génération (1818-1848)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 85.

<sup>49</sup> Ervin Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne*, t. I, *La présentation de soi*, Paris, Éditions de Minuit, 1973, 256 p. [1<sup>ère</sup> éd., 1959].

différence symbolique entre ceux qui sont admis au banquet, en haut, sur la « Terrasse » publique, et la foule passive contrainte de demeurer en bas des escaliers. Une représentation attribuée au peintre Joseph Fricero, convive lui aussi, qui n'est autre qu'un ami d'Auguste Carlone et un actionnaire de *L'Écho des Alpes Maritimes*<sup>50</sup>.

Dans son organisation même, le banquet recherche un consensus que l'on peut qualifier de populaire, les participants ainsi que les autorités voulant éviter que les manifestations festives de novembre 1847 ne se radicalisent dans ce climat révolutionnaire. Il faut, pour le pouvoir, susciter l'adhésion la plus large possible en autorisant, sous contrôle, les manifestations spontanées et en promulguant des réformes libérales sans bouleverser les hiérarchies sociales<sup>51</sup>. Comme l'a noté Sylvain Milbach pour la Savoie, autre province du royaume de Sardaigne, ces banquets sont des moments d'« expression des hiérarchies communautaires » organisés sous le patronage du pouvoir royal sarde<sup>52</sup>. L'évènement est à la fois public et officiel, autant civique et patriotique que dynastique. C'est ce que confirme le compte-rendu qu'en fait le consul de France à Nice, le marquis de Châteaugiron, à son ministère de tutelle : « Le festin civique a eu lieu aujourd'hui, 350 convives environ y ont assisté. [...] La santé du roi a été portée au bruit du canon, de la musique et des acclamations générales des convives<sup>53</sup> ». Les toasts en l'honneur du roi et des réformes se font symboliquement à proximité d'un buste royal qui trône à côté des drapeaux déployés sous une pancarte positionnée à l'entrée de l'énorme tente élevée pour l'occasion sur la « Terrasse » et sur laquelle se trouve l'inscription « *A Carlo Alberto* ». Le document contenant la liste officielle des convives dressée par la municipalité niçoise ne laissait déjà aucun doute en annonçant un « banquet civique organisé par la population de Nice en l'honneur de Sa Majesté l'excellent roi Charles-Albert I<sup>er</sup> pour la célébration des mesures généreuses ratifiées par lui lors du Conseil de conférence du 29 octobre 1847<sup>54</sup> ». Ainsi, l'on observe cette triple reconnaissance lors de ce banquet : verticale, « par le haut », à travers le patronage royal – ces notables provinciaux qui organisent l'évènement sont reconnus comme tels par le pouvoir royal et autorisés à se réunir – ; verticale encore mais « par le bas », avec la présence passive de la foule rassemblée sur le *Corso* ; et enfin, plus horizontale, une interreconnaissance entre les participants eux-mêmes qui se sentent les représentants de la société niçoise.

---

<sup>50</sup> Cette représentation est reproduite dans Hervé Barelli : « Les premières élections législatives dans la province de Nice, 1848-1850 », dans *Nice historique*, n° 1, 1997, p. 14. On la retrouve également, avec l'explication de son origine, dans un ouvrage centré sur le personnage de Joseph Fricero, peintre dont la reconnaissance s'est étendue jusqu'à la cour de Nicolas I<sup>er</sup> à Saint-Petersbourg et qui s'est d'ailleurs marié en 1849 avec Joséphine, une des filles du tsar. Cf. Serge Romain, *Joseph Fricero 1807-1870. Ses voyages, Nice, Saint-Petersbourg, la cour de Nicolas I<sup>er</sup>*, Paris, J. Ferrand, 1993, p. 62.

<sup>51</sup> C'est le constat que fait Rosario Romeo concernant la politique albertine, et particulièrement la manière dont le souverain gère la période d'octobre-novembre 1847. Cf. R. Rosario Romeo, *Cavour e il suo tempo*, t. II, 1842-1854, Bari, Laterza, 1977, p. 252.

<sup>52</sup> Sylvain Milbach, *Entre Piémont et France : la Savoie déroutée, 1848-1858*, Chambéry, Université de Savoie, Laboratoire Langages, Littératures, Sociétés, 2008, p. 38.

<sup>53</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, 1 Z 20, lettres du consul de France, le marquis de Châteaugiron au ministre des Affaires étrangères français, 11 novembre 1847. La lettre est un témoignage écrit sur le vif car elle est rédigée le jour même du banquet, aux environs de 17 heures.

<sup>54</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, archives privées, fonds Levrot, 6 J 21, Liste des souscripteurs pour le banquet civique du 11 novembre 1847 : « *Elenco dei sottoscrittori al banchetto civico organizzato dalla popolazione di Nizza Marittima in onore di Sua Maestà l'ottimo Re Carlo Alberto a festeggiamento dei generosi provvedimenti da lui sanciti in Consiglio di conferenza del 29 ottobre 1847* ».



De ces développements, il ne faut en aucun cas tirer des conclusions paralogiques. D'une part, les notables assemblés constituent ce que l'on pourrait appeler une élite provinciale dans le royaume de Sardaigne, car c'est surtout dans le cadre géographique, historique et sociologique de Nice et de son arrière-pays que prend sens la qualification de « notable ». D'autre part, dans ce groupe social dominant, il y a une hiérarchie interne ainsi que des différences de capital culturel qui sont d'autant plus importantes que tous n'ont pas eu la même trajectoire individuelle et familiale. Et cette diversité est fondamentale, c'est dans ce groupe social que l'on trouve les agents en position d'alimenter le « débat public » sur la détermination nationale du territoire de la province de Nice, les patriotes italophiles ou francophiles.

## 2. LA CONFIGURATION DU CHAMP POLITIQUE À NICE EN 1848

Lorsque l'on étudie une période de genèse des structures politiques, il est plus aisé d'observer la césure qui se fait entre les « producteurs », ceux qui ont le monopole de la production des idées et des opinions, et les citoyens que l'on peut dire passifs, en marge de l'action politique<sup>55</sup>. Dans la catégorie des « producteurs » entre inexorablement ce groupe de notables – la direction de *L'Écho des Alpes Maritimes*. Parmi ceux que l'on peut appeler les « consommateurs », il faut encore opérer une distinction entre ceux qui ont les moyens économiques d'acheter un journal et les moyens culturels de le lire, et les consommateurs passifs, dont l'intervention dans le champ politique est réalisée à partir de la diffusion orale des idées, des rumeurs et des nouvelles et depuis une position sociale et symbolique peu élevée, mais dont la force réside dans le nombre. En ce qui concerne la province de Nice au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il est important de rappeler que, selon les statistiques contemporaines réalisées par l'historien local Jean-Baptiste Toselli, seul un cinquième de la population environ (21 %) maîtrise la lecture et l'écriture et encore faut-il en défalquer la partie qui a une maîtrise limitée des deux savoirs si l'on veut envisager le potentiel de lecteurs d'un journal<sup>56</sup>. Ainsi, ces précisions permettent de bien saisir à quel point « les rapports de communication sont toujours inséparablement des rapports de pouvoir qui dépendent, dans leur forme et leur contenu, du pouvoir matériel ou symbolique accumulé par les agents ou les institutions engagés dans ces rapports<sup>57</sup> ». En effet, la maîtrise du langage politique autorise les individus qui ont, en plus de leur capital culturel développé, un capital économique conséquent, à réaliser un investissement financier pour la confection matérielle et la distribution d'un journal. Cela leur permet, comme le dit Tocqueville, de « déposer au même moment dans mille esprits la même pensée »<sup>58</sup>, et donne un pouvoir à ce « singulier collectif », pour

---

<sup>55</sup> Pierre Bourdieu, Philippe Fritsch, *Propos sur le champ politique*, op. cit., p. 15.

<sup>56</sup> D'après des chiffres recueillis par Jean-Baptiste Toselli : *Précis historique de Nice : de sa fondation jusqu'en 1860*, vol. 4, *Depuis la Restauration jusqu'en 1860*, Nice, C. Cauvin, 1869, p. 380. Bibliothèque des Archives départementales des Alpes-Maritimes (BBM3/1399). Par comparaison, Maurice Agulhon a établi pour le département du Var qu'entre 1831 et 1851, le taux d'alphabétisation est passé de 33 % à près de 60 %, notamment grâce à la loi Guizot de 1833 sur l'instruction primaire. Cf. Maurice Agulhon, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République*, Paris, Plon, 1970, p. 191.

<sup>57</sup> Pierre Bourdieu, « Sur le pouvoir symbolique », dans *Annales ESC*, 32<sup>e</sup> année, n° 3, 1977, p. 408.

<sup>58</sup> Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, op. cit., p. 505.

reprendre l'expression de Michael Palmer, qu'est l'institution de presse<sup>59</sup>. Comme l'a bien résumé Gérard Noiriel : « Ceux qui maîtrisent les moyens de communication à distance détiennent un pouvoir à caractère symbolique du fait qu'ils s'adressent à un public, c'est-à-dire à un grand nombre d'individus dispersés et qui ne se connaissent pas, mais qui reçoivent tous le même message<sup>60</sup> » ; un message porteur d'une vision politique dont la force vient du fait qu'il est produit de manière continue, quasi-quotidienne. Envisagé comme tel, le journal est surtout un moyen à la disposition de ceux qui le possèdent pour faire valoir publiquement leur vision subjective de la société dans un même temps et sous diverses formes – orale et écrite, car il ne faut pas oublier que les écrits d'un organe de presse, au-delà de son lectorat, se diffusent par l'oralité.

Dans les articles des rédacteurs du périodique niçois, on trouve des traces plus qu'explicites de tout cela ; l'exercice de ce pouvoir symbolique passe, pour eux, par une volonté de se présenter comme l'incarnation de l'opinion publique, une prétention exprimée dès la première publication de *L'Écho des Alpes Maritimes*, dans le prospectus du 1<sup>er</sup> janvier 1848 :

Institutions, lois, réformes, tout doit passer sous les yeux de tous, pénétrer dans tous les esprits, et y être discuté. Alors l'opinion publique apparaîtra dans toute sa force ; ses aspirations et ses vœux se manifesteront revêtus d'autorité et elle entrera dans le cabinet des gouvernants pour éclairer leurs résolutions [...]. Si toutes ces considérations sont vraies et justes, la presse doit discuter les actes d'administration, en appeler, au besoin, à l'opinion publique, et faire passer sous les yeux de l'autorité supérieure les décisions de ce tribunal redoutable, mais impartial. Ce devoir est grave, nous le sentons, nous ne l'acceptons pas moins, et nous nous efforcerons de le remplir avec courage<sup>61</sup>.

À travers ces mots ressort la conscience de Carlone et de ses associés d'avoir ce pouvoir de se présenter, à travers leur journal, comme les juges du « tribunal de l'opinion publique ». Keith Michael Baker a bien montré dans ses travaux à quel point le langage pouvait servir une rhétorique servant à un groupe pour se présenter comme l'incarnation de l'opinion publique<sup>62</sup>. C'est là un artifice rhétorique qui ne doit pas faire oublier que l'opinion dite publique est produite par ceux qui sont symboliquement et socialement en position d'exprimer leur opinion auprès d'un public. L'on pourrait même dire plus précisément que l'opinion publique finalement n'est que l'opinion de ceux qui dans ce groupe social ont la maîtrise d'un moyen d'expression publique, étatique lorsqu'ils occupent une place au Parlement ou dans les conseils des communes, provinces et divisions, ou extra-étatique lorsque, comme Carlone et ses associés, ils disposent d'un journal. Cela induit aussi qu'il y a dans ce cadre bien défini une compétition pour ce monopole convoité d'incarnation de l'opinion publique. Comme l'a bien montré Pierre Bourdieu, quand l'on se situe dans le registre de la production publique de

<sup>59</sup> Michael Palmer, « Sur le "journalisme anonyme", les sources "dignes de foi", et l'identité collective ou "la marque" des entreprises de presse », dans Frédéric Lambert, dir., *Figures de l'anonymat. Médias et société*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 62.

<sup>60</sup> Gérard Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, op. cit., p. 5.

<sup>61</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, prospectus, 1<sup>er</sup> janvier 1848. Tous les numéros du journal depuis le prospectus du 1<sup>er</sup> janvier 1848 au dernier numéro du 10 août 1850 ont été numérisés par les Archives départementales des Alpes-Maritimes et toutes les références citées dans cet article renvoient à la base documentaire « Presse Ancienne » disponible en ligne :

<http://www.basesdocumentaires-cg06.fr/archives/indexPA.php> (consulté en septembre 2017).

<sup>62</sup> Keith Michael Baker, *Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Payot, 1993, 319 p.

l'opinion, les questions ou les débats présentés comme des problèmes politiques de premier ordre ne sont pas universels, comme tendent à le faire croire ceux qui les posent – dans le cas présent les publicistes niçois<sup>63</sup>. Les questions posées sont toujours très fondamentalement liées à ceux qui suscitent le débat. *Ipso facto* s'engage une compétition entre les potentiels producteurs politiques pour avoir le monopole de la définition des termes et des règles du « débat public » ; ce sont bien ces mécanismes qui sont au cœur de l'affrontement entre les patriotes francophiles et italophiles pour la détermination nationale de Nice.

C'est aussi une sorte d'éthique du journalisme, et plus globalement de l'engagement public, qui s'ébauche : incarner l'opinion éclairée est un « devoir grave » que les fondateurs de *L'Écho des Alpes Maritimes* sont prêts à « remplir avec courage ». Dans le titre même du journal cette prétention se dévoile : il s'agit bien pour Auguste Carlone et ses associés d'exprimer littéralement « l'écho » de ce territoire des Alpes maritimes. S'ils sont investis de ce pouvoir symbolique et peuvent prétendre remplir publiquement cette mission qu'ils se donnent, c'est avant tout parce qu'ils s'appuient sur leur organe de presse, une institution politique extra-étatique, mais officielle et légitime car autorisée par le pouvoir royal sarde. D'ailleurs, l'autorisation officielle délivrée aux directeurs le 15 décembre 1847 ressemble bien, dans sa forme, à la liste officielle du banquet de novembre ; le pouvoir sarde y autorise l'institution journalistique à s'adresser – dans les conditions fixées par lui (cas de censure inscrits dans la loi, taxes à payer) – à un *public*<sup>64</sup>. C'est un des fondements de l'action politique que ce rapport entre une institution comme *L'Écho des Alpes Maritimes* qui détient un moyen de communication à distance et, pour reprendre les mots de Frédéric Lambert, cette communauté hétérogène, plurielle et anonyme qu'est le public, en l'occurrence les citoyens de la ville de Nice et de sa province<sup>65</sup>. Il est très important d'insister sur ce pouvoir symbolique dans l'action politique car la manière de poser publiquement les problèmes d'une communauté et d'y répondre de manière tout aussi publique que l'on nomme le « débat public » est une forme d'exercice de ce pouvoir symbolique. Ainsi, par exemple, la rédaction de *L'Écho des Alpes Maritimes* à partir de janvier 1848, comme pour nombre de nouveaux journaux du royaume de Sardaigne, use de son pouvoir pour faire de la question constitutionnelle un objectif politique de premier ordre. La ville n'échappe pas durant le « printemps des peuples » à une forme d'« illusion lyrique », comme la nomme Maurice Agulhon, propre aux mouvements de 1848 où les nuances d'opinion s'effacent provisoirement alors que les notables se retrouvent sur des revendications libérales et patriotiques<sup>66</sup>. Les fondateurs du périodique niçois font eux aussi fi de leurs différences politiques pour incarner cette opinion publique éclairée et s'auto-définir, à travers leur action journalistique, comme les chefs de ce mouvement confus. *L'Écho des Alpes Maritimes* monopolise dès le début – il est le seul journal de Nice – une position symbolique dominante dans le champ politique niçois. Ses directeurs ont fait de leur institution une référence, d'ailleurs reconnue par les journaux du royaume de Sardaigne et de la péninsule italienne comme une sorte de porte-parole public de la population niçoise. Des feuilles de presse

<sup>63</sup> Pierre Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », dans *Les Temps Modernes*, n° 378, janvier 1973, p. 1292-1309.

<sup>64</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes. fonds Carlone, 7 J 34, autorisation officielle pour *L'Écho des Alpes-Maritimes* délivrée par Charles-Albert I<sup>er</sup>, 15 décembre 1847.

<sup>65</sup> Frédéric Lambert, « Introduction. Figures de l'anonymat : médias et société », dans Frédéric Lambert, dir., *Figures de l'anonymat. Médias et société*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 8.

<sup>66</sup> Maurice Agulhon, *Les quarante-huitards*, Paris, Gallimard, 1992, p. 81 [1<sup>ère</sup> éd., 1975].

turinoise comme *La Concordia* de Lorenzo Valerio et *Il Risorgimento* du comte de Cavour et de Cesare Balbo, prestigieux car ayant une aura bien plus forte que celle de *L'Écho des Alpes Maritimes* dans le champ politique sarde, ont soutenu le journal niçois dans leurs colonnes. C'est aussi le cas de l'organe génois le *Corriere Mercantile*, feuille à l'origine commerciale mais qui a pris une tournure politique à la faveur des réformes de 1847 et de l'arrivée d'un nouveau rédacteur en chef, Giovanni Antonio Papa. Les soutiens les plus fervents sont venus de journaux comme le *Messaggiere Torinese* de l'avocat piémontais Angelo Brofferio ou encore, en dehors du royaume de Sardaigne, la *Riforma di Lucca* d'Eugène Giorgi, journal de Lucques, ville rattachée au grand-duché de Toscane en 1847<sup>67</sup>. Cette place est aussi le fruit d'une stratégie de coulisses destinée à soutenir cette position qu'occupe *L'Écho des Alpes Maritimes* comme institution journalistique. Le 5 janvier 1848, quatre jours après la publication du prospectus, Auguste Carlone et ses collaborateurs prennent l'initiative, courante dans le domaine de la presse, d'envoyer à différents directeurs de journaux – italiens et français – un courrier annonçant la création du périodique niçois. Son caractère imprimé renforce l'hypothèse d'une reproduction conséquente et d'une diffusion importante. Cette annonce a pour objectif de nouer des affinités avec d'autres publicistes afin de fonder des partenariats politiques incluant une reconnaissance publique mutuelle.

Sans connaître la diffusion exacte de ce prospectus, faute de sources, l'on sait que des contacts se sont noués, notamment avec les autres journaux déjà évoqués. Les néo-publicistes niçois se sont appuyés sur une position politique dominante au niveau local pour s'insérer dans le champ politique sarde. La vie politique niçoise n'est donc pas close mais bien ouverte sur l'extérieur, et ses principaux acteurs, les directeurs de *L'Écho des Alpes Maritimes*, portent un vif intérêt aux mouvements du « printemps des peuples », particulièrement en France et en Italie – dont ils rendent compte dans leur journal. Les premiers mois l'année 1848 ont été l'occasion pour Auguste Carlone et ses collaborateurs de s'octroyer ce pouvoir symbolique de représentation de l'opinion publique niçoise. Un pouvoir qui a l'immense avantage pour ceux qui le détiennent de permettre d'imposer des « débats publics », d'avoir le monopole dans la définition publique des problèmes généraux. La lutte politique est d'abord une lutte pour nommer les choses, pour imposer à la communauté ses mots et son langage, une manière de poser les problèmes et d'exposer les solutions qu'on y apporte. Gérard Noiriel a reformulé ainsi ces mécanismes que l'on trouve à l'œuvre dans le champ politique niçois qui se forme autour de *L'Écho des Alpes Maritimes* à partir de 1848 :

Tout discours public permet ainsi de tracer une ligne de démarcation entre des réalités qui sont rendues visibles aux yeux de tous, du simple fait qu'elles sont énoncées, et des réalités qui restent invisibles parce qu'elles ne dépassent pas la sphère du langage « privé ». Les individus qui détiennent le privilège de définir les identités, les problèmes et les normes du monde social imposent ainsi les enjeux que doivent prendre en considération tous les acteurs de la société<sup>68</sup>.

S'il est un domaine où cette analyse prend particulièrement sens, c'est bien celui de la question nationale car, comme l'a noté Benedict Anderson dans son énumération des paradoxes du concept de nation, le « principe des nationalités » est un singulier pluriel, il est universel en tant que principe mais prend des formes diverses selon les nationalités ; de

---

<sup>67</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 3 février 1848.

<sup>68</sup> Gérard Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, op. cit., p. 5-6.

même, dans un seul territoire des groupes peuvent agir en faveur d'appartenances nationales différents, en suivant leur affect national particulier<sup>69</sup>.

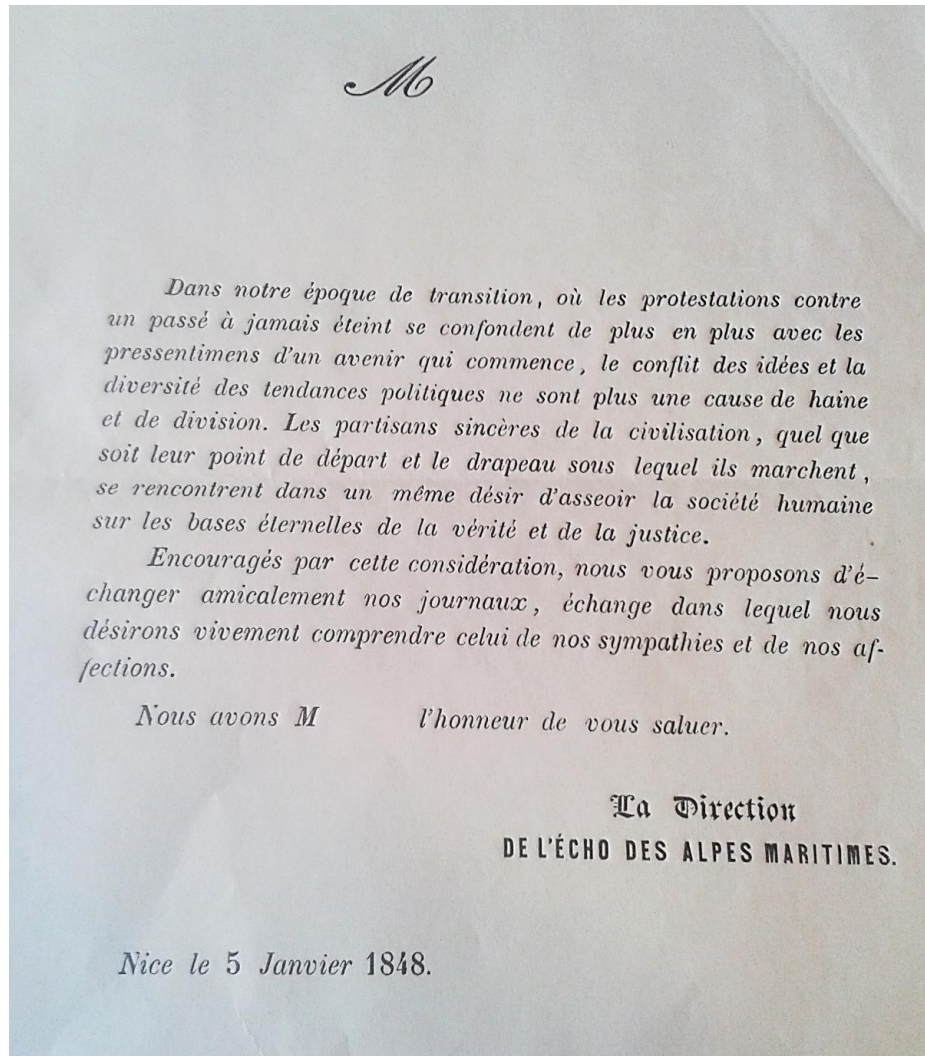


Fig. 4. Prospectus envoyé aux directeurs d'autres journaux par la direction de *L'Écho des Alpes Maritimes*, 5 janvier 1848. Arch. dép. Alpes-Maritimes, fonds Carlone, 7 J 34.

---

<sup>69</sup> Benedict Anderson, *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 2002 [1<sup>ère</sup> éd., 1983], p. 18.

### 3. LE CONTEXTE HISTORIQUE DE L'ÉMERGENCE DU « DÉBAT PUBLIC » SUR LA DÉTERMINATION NATIONALE DE NICE

L'intérêt d'étudier une période comme le « printemps des peuples » réside dans le fait que l'on peut remonter à la genèse de la définition nationale des communautés et des territoires et comprendre que déterminer à partir du « principe des nationalités » une identité collective n'a rien de naturel mais résulte bien d'une lutte politique. Ainsi, pour mener l'analyse, il est nécessaire de considérer la nation à l'état de « communauté politique imaginée », pour reprendre l'expression de Benedict Anderson, dont le lien entre les membres se construit à travers des moyens modernes de communication à distance – qui, au XIX<sup>e</sup> siècle, passent inévitablement par l'imprimé, sous toutes ses formes<sup>70</sup>. Ce sont les élites, les possesseurs de ces moyens, étatiques ou extra-étatiques, de gouvernement ou de communication à distance qui façonnent, construisent et institutionnalisent les communautés politiques nationales. Si les recherches ont eu tendance à se concentrer sur l'action des États – par exemple celui du royaume de Sardaigne dans la construction nationale italienne – il ne faut en aucun cas négliger ce que permet de comprendre l'approche de Benedict Anderson : la dimension de représentation collective partagée que revêt le concept de nation. Il insiste sur la manière dont les élites qui ont assimilé cette vision, tendent à se reconnaître (pas forcément avec la même vigueur) dans des images similaires d'une même communauté, perçue comme une collectivité souveraine, délimitée par des frontières qui structurent l'opposition entre le « nous » des membres de la nation et le « eux » de ceux qui n'y sont pas inclus, entre un intra-national et un extra-national (avec lequel les relations sont inter-nationales). La nationalité s'inscrit donc « dans le registre d'un vocabulaire *revendicatif* », c'est-à-dire dans la logique d'un combat à mener pour construire un projet politique : les « militants de la nations » (dont sont inévitablement les publicistes), avancent des arguments et construisent des affects collectifs doublement mobilisateurs – contre l'ordre traditionnel et pour, la nationalité<sup>71</sup>. Les révolutions de 1848 sont un moment historique où, comme en 1830, débute dans nombre de territoires européens cette lutte entre les groupes sociaux qui perçoivent le monde à travers le « principe des nationalités » et les forces de l'ordre ancien traditionnel. C'est un affrontement entre deux visions et principes de division du monde que l'on observe aussi à Nice avec la lutte engagée par *L'Écho des Alpes Maritimes* contre le gouverneur de la province, le comte Rodolphe de Maistre, partisan, comme son père le théoricien contre-révolutionnaire Joseph de Maistre, d'un ordre où il n'y a pas de communauté politique autre que celle des sujets fidèles à un monarque et organisée selon la tradition. À rebours, les publicistes niçois entendent utiliser leur journal pour défendre la promulgation d'une constitution et, comme ils l'ont annoncé dès le prospectus du 1<sup>er</sup> janvier 1848, « faire triompher en les popularisant dans les esprits » les idées patriotiques dans ce moment où « ce grand travail de régénération commence pour l'Italie<sup>72</sup> ». Ces quelques mots révèlent que le patriotisme est une conviction politique que ceux qui en sont investis tendent à vouloir universaliser (dans un cadre déterminé). Le journal est l'outil à la disposition de ces notables niçois qui agissent pour populariser la lutte pour l'unification nationale italienne. Il ne faut jamais oublier que, comme le note Eric Hobsbawm à partir des travaux du linguiste italien Tullio de Mauro, l'unification

---

<sup>70</sup> Benedict Anderson, *L'imaginaire national...*, op. cit., p. 18.

<sup>71</sup> Gérard Noiriel, *État, nation et immigration...*, op. cit., p. 135-137.

<sup>72</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, prospectus, 1<sup>er</sup> janvier 1848.

de l'Italie se réalise en 1860 alors même que seuls 2,5 % des habitants de la péninsule font un usage quotidien de l'italien<sup>73</sup>. Le chiffre témoigne du fait qu'une grande majorité des habitants de la péninsule en 1860 vit encore selon des logiques communautaires et traditionnelles alors que la lutte patriotique est surtout un combat politique des classes dominantes urbaines. Le journal apparaît, par ses caractéristiques (diffusion de l'imprimé, régularité des publications, production d'opinions politiques rendues publiques), comme un outil idoine pour imposer à un *public* des catégories de perception du monde qui sont en fait des formes sociales arbitraires, socialement déterminées et relatives à un groupe particulier – celui des publicistes<sup>74</sup>.

Durant l'hiver 1847-1848, les réformes politiques dans le royaume de Sardaigne – comme dans plusieurs États italiens – permettent l'émergence d'une presse qui contribue à formuler publiquement la question de l'unification nationale italienne. Les fondateurs de journaux sont la plupart du temps des notables urbains ayant intégré ce principe de division du monde à travers les nationalités, et ainsi se sentant légitimes pour faire émerger la nationalité italienne contre les forces politiques de la tradition et les armées autrichiennes. La manière la plus claire de voir l'intégration quasi-inconsciente du « principe des nationalités » est la construction d'une division « nationale » des rubriques dans les journaux. Dans le périodique niçois par exemple l'on trouve une rubrique « Italie » qui regroupe les informations sur les affaires italiennes, du royaume des Deux-Siciles au sud jusqu'aux territoires occupés par l'Autriche dans l'Italie du nord. Une période d'exaltation patriotique s'ouvre avec les réformes libérales de 1847-1848 dans différents États italiens (grand-duché de Toscane, États pontificaux, royaume de Sardaigne). Bien que rédigé en langue française, *L'Écho des Alpes Maritimes* ne fait alors pas véritablement figure d'exception au début du *Quarantotto*. Dans le numéro du 27 février 1848, en première page est publié un chant écrit par Gonzague Arson pour célébrer la liberté italienne et en appeler à l'union de l'Ausonie par une référence culturelle toute virgilienne<sup>75</sup>. À rebours des desseins du chancelier autrichien Metternich qui entend maintenir l'occupation et faire que l'Italie demeure une « expression géographique », il s'agit de défendre l'idée que la construction politique de l'Italie en un État-nation est un fait à la fois souhaitable et inévitable<sup>76</sup>. Ainsi peut-on lire dans le numéro du 19 janvier 1848 :

Au reste, il ne se passera pas longtemps, il faut l'espérer, avant que l'Italie ne soit en mesure de fournir elle-même à ses besoins d'armes par les progrès de son industrie nationale ; et alors, s'il lui fallait défendre, à main armée, ses institutions contre les agressions étrangères, elle saurait les repousser victorieusement par les inépuisables moyens qu'un peuple qui veut s'affranchir trouve toujours dans son dévouement pour la cause patriotique<sup>77</sup>.

De tels récits journalistiques de la part de la seule institution de presse de la province de Nice tendent à montrer une ville acquise à la cause italienne et prête à se mobiliser en cas de guerre, dans une période où, depuis l'été 1847 et l'occupation de Ferrare (États pontificaux), la tension est forte entre les États italiens et l'empire d'Autriche. Durant le *Quarantotto* règne parmi les élites urbaines d'Italie, ainsi qu'en témoignent les journaux qui se publient à Turin,

<sup>73</sup> Eric Hobsbawm, *Nations et Nationalisme depuis 1780...*, *op.cit.*, p. 54. Les chiffres sont tirés de l'étude suivante de Tullio de Mauro, *Storia linguistica dell'Italia unita*, Bari, Laterza, 1963, p. 41.

<sup>74</sup> Pierre Bourdieu, « Sur le pouvoir symbolique », *art. cit.*, p. 411.

<sup>75</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 27 février 1848.

<sup>76</sup> Denis Mack-Smith, *Il Risorgimento italiano*, Roma, Laterza, 1999, p. 172-173.

<sup>77</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 19 janvier 1848.

Gênes, Florence, Rome, Naples, la conviction de la précellence du projet de construction d'un État-nation italien qui passe par des réformes politiques – en cours dans plusieurs États – et une guerre de libération nationale contre l'Autriche. L'occasion est unique pour Charles-Albert de Savoie de se faire le porteur de ces aspirations patriotiques, comme il a déjà commencé à le faire en novembre 1847 en autorisant des banquets patriotiques. Anne-Marie Thiesse a montré qu'il était fréquent durant le XIX<sup>e</sup> siècle d'observer une « nationalisation des monarques », c'est-à-dire un processus politique durant lequel ces derniers témoignent – souvent par opportunisme dynastique – d'une sensibilité à une lutte patriotique<sup>78</sup>. Le roi de Sardaigne se fait le défenseur de la patrie italienne contre l'ennemi autrichien et ainsi, pour s'attirer les faveurs des patriotes, il fait sien le drapeau tricolore (vert-blanc-rouge) en plaçant les armes de la dynastie de Savoie au cœur du blanc de la *bandiera*, afin de réaliser ce que Catherine Brice appelle une « *captatio* au profit de sa dynastie<sup>79</sup> ».

Le contexte est celui des révolutions de 1848 ; dans la continuité de Paris, Vienne a connu une insurrection qui a affaibli le pouvoir impérial autrichien et chassé Metternich. Dans la foulée, ce sont les populations italiennes vivant sous la domination autrichienne qui sont entrées en révolution à la mi-mars 1848, à Venise et à Milan au cours des *Cinque giornate* durant lesquelles le pouvoir autrichien a été repoussé. Charles-Albert I<sup>er</sup> se retrouve dans une situation ambiguë : d'une part, il peut se présenter comme le chef de la lutte pour l'unité italienne et en faire profiter sa dynastie ; d'autre part, il se trouve contraint d'intervenir de peur que les républicains prennent le pouvoir dans ces deux villes et inspirent leurs homologues du royaume de Sardaigne. Il doit aussi compter avec des institutions politiques qui œuvrent en faveur de son entrée dans la guerre patriotique, à la manière des journaux des grandes villes – à Turin, à Gênes, mais aussi à Nice avec *L'Écho des Alpes Maritimes* :

D'une extrémité du royaume à l'autre nous n'avons tous qu'un cœur, une pensée, un même enthousiasme : tout un peuple crie aux armes ! Écoutez-le ! Il veut que la liberté triomphante à Rome, à Naples, à Florence, à Turin, le soit aussi à Milan et à Venise ! Autrichiens arrière ! Et place à la liberté italienne<sup>80</sup> !

Alberto Mario Banti a montré dans ses travaux à quel point la mise en scène du *pro patria mori*, la mort pour la patrie, participe de la construction d'un imaginaire national à travers l'incitation à l'engagement pour l'action armée<sup>81</sup>. C'est un discours politique qui porte une parole publique offensive, affectante, qui encourage à la mobilisation, et surtout donne une impression d'unanimité patriotique du peuple italien par le fait que les journaux ont presque tous, peu ou prou, la même position. Les hommes livrant dans la presse ces discours sont ceux qui ont la main sur une institution nouvelle, autorisée par le *Statuto* dans le royaume de Sardaigne et existante dans d'autres États de la péninsule : la garde nationale. Constituée dans

<sup>78</sup> Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales. Europe XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2001, p. 15.

<sup>79</sup> Catherine Brice, « Monarchie, État et nation en Italie durant le Risorgimento (1831-1870) », dans Catherine Brice, Gilles Pécout, dir., *L'Italie du Risorgimento...*, op. cit., p. 88. La *bandiera*, selon le nom qui lui est consacré par les patriotes italiens, est un héritage du *triennio* et plus particulièrement de la création, voulue par les forces révolutionnaires françaises menées par Napoléon Bonaparte, de la République transpadane en 1796, dont la République cisalpine prend la suite en 1797, et pour lesquelles cette bannière tricolore fait office de drapeau.

<sup>80</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 23 mars 1848.

<sup>81</sup> Alberto Mario Banti, *La Nazione del Risorgimento Parentela, santità e onore alle origini dell'Italia unita*, Torino, Einaudi, 2000, 214 p.



toutes les principales villes du royaume de Sardaigne, elle symbolise le lien entre la « petite » patrie, municipale, et la « grande » patrie, nationale<sup>82</sup>. À Nice, en mars et avril 1848, au moment où l'exaltation patriotique italienne est à son comble, la garde nationale est organisée par les notables, les mêmes qui ont été convives au banquet patriotique et civique de novembre 1847. Les fondateurs de *L'Écho des Alpes Maritimes*, pour les plus marqués par cet affect national italien, s'engagent personnellement : dans la liste des volontaires publiée le 28 avril 1848, Gonzague Arson est sous-lieutenant dans la compagnie B de Sainte-Réparate dirigée par le capitaine Charles Laurenti-Roubaudi ; Jules Avigdor, pour sa part, occupe le même grade qu'Arson mais dans la compagnie I de Saint-Martin. La garde nationale permet en quelque sorte la mise en acte des écrits patriotiques que l'on trouve dans les organes de presse. Pour les notables du *Quarantotto*, la question de la construction nationale prend racine dans un capital culturel fait capital national. Les patriotes, qu'ils soient des leaders de mouvements politiques, écrivains, publicistes ou aventuriers militaires plus ou moins indépendants des pouvoirs – comme Giuseppe Garibaldi – se sont approprié un « héritage qui n'est précédé d'aucun testament », pour reprendre la formule de René Char dans ses *Feuillets d'Hypnos*<sup>83</sup>. Alberto Mario Banti a montré l'importance de l'intrication entre culture et politique dans le cadre de l'émergence d'une communauté nationale imaginée qui se bâtit à travers ce qu'il nomme un « canon risorgimental » entretenu et construit par nombre d'écrivains (Alfieri, Pellico, Manzoni), de compositeurs et musiciens (Bellini, Rossini, Verdi, Paganini) et d'hommes politiques (Mazzini, Gioberti, Balbo, d'Azeglio) durant le premier XIX<sup>e</sup> siècle<sup>84</sup>. Dans ses travaux, Gilles Pécout explique bien comment la « nation géographique, culturelle et historique des Italiens [a] précédé l'Italie comme État-nation »<sup>85</sup> ; un « *Risorgimento delle Lettere* » (*Risorgimento* des Lettres), de l'art et de la musique a inspiré et accompagné un *Risorgimento* politique ; l'affect national prend racine dans un héritage culturel symbolique et matériel<sup>86</sup>. La réflexion sur l'identité collective d'une nationalité se fonde sur des analogies et des exclusions, explorées et établies à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'a bien décrit Anne-Marie Thiesse, par des linguistes, des juristes, des écrivains et autres folkloristes<sup>87</sup>. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, s'appuyant sur ces corpus, les « militants de la nation » n'ont pas l'impression de s'approprier ni de répandre un travail de création mais simplement de s'engager dans un combat pour « l'éveil des nationalités », avec l'idée sous-jacente que celles-ci ne se construisent pas en définissant des critères culturels et politiques (parfois religieux voire ethniques) mais qu'elles sont naturellement existantes bien qu'« endormies ». Ainsi, pour décrire ce processus d'abord

---

<sup>82</sup> Depuis les travaux d'Enrico Francia son rôle dans les événements militaires qui ont fait la construction italienne, mais aussi et surtout sa fonction de représentation de la nation en armes sont bien connus : *Le baionette intelligenti. La guardia nazionale nell'Italia liberale (1848-1876)*, Bologne, Il Mulino, 1999, 260 p.

<sup>83</sup> Il s'agit du feuillet numéro 62 qui ne contient que cette phrase. René Char, *Feuillets d'Hypnos*, Paris, Gallimard, 1946.

<sup>84</sup> Alberto Mario Banti, *La Nazione del Risorgimento...*, *op. cit.*, p. 27. Mais c'est surtout au début du XIX<sup>e</sup> siècle que le thème de la nation devient « un des lieux littéraires les plus à la page » (p. 27).

<sup>85</sup> Gilles Pécout, *Naissance de l'Italie contemporaine : 1770-1922*, Paris, Armand Colin, 2004 [1<sup>ère</sup> éd., 1997], p. 7.

<sup>86</sup> Aurélie Gendrat-Claudel, Stéphanie Lafranchi, Pierre Musitelli, Vincenza Perdichizzi, dir., « *Risorgimento delle Lettere* : l'invention d'un paradigme », *Laboratoire italien*, Lyon, ENS Éditions, 340 p. Le terme *Risorgimento* a d'abord été utilisé dans les Lettres, formé à partir du verbe « *risorgere* » qui signifie « resurgir » au sens de « renaître ».

<sup>87</sup> Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales...*, *op. cit.*

culturel puis politique qui s'opère en Italie, c'est le terme *Risorgimento* (du verbe *risorgere*, « resurgir » ou « renaître », *risorgimento* signifiant la « renaissance » ou la « résurrection ») qui apparaît à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans la littérature avant de désigner le long mouvement de l'unification italienne au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>88</sup>. L'historien doit veiller à s'extraire de ce vocabulaire de l'éveil qui efface finalement le processus de construction et rejeter les mythes des origines en analysant les mouvements nationaux comme « une forme particulière du travail de mobilisation politique<sup>89</sup> » ; une action qui prend son essor dans des moments importants des processus d'unification nationale, ainsi que l'est 1848 en Italie – et donc à Nice. L'horizon politique national s'impose de plus en plus dans l'esprit de cette génération de notables nés à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIX<sup>e</sup> siècle, et qui, en 1848, fonde les journaux politiques<sup>90</sup>. Dans les premières lignes du prospectus de *L'Écho des Alpes Maritimes* publié le 1<sup>er</sup> janvier se trouve affirmée la nécessité de « reconstituer la patrie » italienne<sup>91</sup>. Les publicistes sont imprégnés de la culture italienne comme l'exprime bien un compte-rendu publié le 23 janvier 1848 d'un concert donné le 14 du même mois à Nice dans lequel il est expliqué que Gonzague Arson a eu pour rôle de rendre toute l'« expression sentimentale que réclament les inspirations parfois si mélancoliques de la musique de Bellini<sup>92</sup> ».

On le perçoit bien, la mobilisation patriotique de 1848, à Nice comme dans nombre de cités de la péninsule italienne, est un processus qui a des causes à la fois culturelles, historiques et sociologiques. Ce sont les classes sociales dominantes, principalement dans les centres urbains, qui ont pu des années durant accéder aux théâtres de la péninsule, s'imprégner des œuvres littéraires et musicales italiennes, voyager en Italie pour se forger une représentation nationale de l'espace géographique, et acquérir la maîtrise de la langue de Dante, langage littéraire soutenu qui est aussi le langage politique. Leur capital culturel, construit au cours de leur vie, est au fondement de leur sentiment d'appartenance à la « communauté nationale imaginée » italienne dont ils pensent qu'elle doit se doter d'un véritable État unifié. Ce n'est pas une chose naturelle que la lutte patriotique mais bien un thème imposé comme une question publique de premier ordre par des publicistes qui la considèrent comme évidente voire inévitable. Un projet politique qui ressurgit dans nombre de manifestations publiques : lors d'événements politiques comme le banquet de novembre 1847 ou, par exemple, lors de défilés organisés par les chefs de la garde nationale comme celui du 23 mars 1848 sous les fenêtres de la chambre d'Anita Garibaldi, venue à Nice afin d'obtenir – avec succès – une amnistie politique pour que son mari puisse revenir en Italie et s'engager avec ses légionnaires dans la guerre contre l'Autriche. Giuseppe Garibaldi, dont la formation politique est passée par l'appartenance à l'organisation patriotique de Giuseppe

<sup>88</sup> Gilles Pécout, *Naissance de l'Italie contemporaine...*, op. cit., p. 15. Cf. Bongiovanni Bruno, « Storiografia e periodizzazione », dans Bruno Bongiovanni, Nicola Tranfaglia, dir., *Dizionario storico dell'Italia unita*, Bari-Roma, Laterza, 1996, p. 886-887.

<sup>89</sup> Gérard Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, op. cit., p. 75. Sur la question de l'éveil des nationalités, il s'agit surtout des ouvrages de Georges Weil (*L'éveil des nationalités et le mouvement libéral (1815-1848)*, Paris, Alcan, 1930) et de Félix Ponteil – édition augmentée du premier – (*L'éveil des nationalités et le mouvement libéral (1815-1848)*, Paris, PUF, 1960). Ce sont deux ouvrages riches pour leur contenu et leur récit des événements (dans une optique internationale) mais d'où l'analyse conceptuelle est absente, et l'idée « d'éveil des nationalités » reprise telle quelle.

<sup>90</sup> Pour citer un exemple marquant, le comte de Cavour et Cesare Balbo choisissent pour leur journal fondé à la fin de l'année 1847 un titre pour le moins évocateur : *Il Risorgimento*.

<sup>91</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, Prospectus, 1<sup>er</sup> janvier 1848.

<sup>92</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 23 janvier 1848.

Mazzini, *Giovine Italia*, avait dû fuir Nice, sa ville natale, après sa condamnation à mort par contumace en 1834 pour sa participation à une tentative ratée d'insurrection républicaine à Gênes.

Toutefois, il faut se garder de présenter la province de Nice comme recouverte d'un voile d'enthousiasme patriotique annihilant toutes ses spécificités en faveur d'une dévotion pour la cause nationale italienne. La dilection pour la patrie italienne est certes forte parmi un nombre important de notables niçois ou bien chez les fonctionnaires et les soldats sardes présents à Nice, mais elle n'a pas le caractère généralisé que lui donnent certains journaux. Il faut se figurer une province dans laquelle le principe de division du monde en nationalités, avec la conscience des droits civiques qui en découlent, est une vision élitiste, propres aux notables, alors que l'immense majorité de la population a encore une vie assez traditionnelle et communautaire. Cependant, le pouvoir politique appartient bien à cette classe sociale dominante qui, grâce aux réformes des années 1847-1848, a pris l'ascendant politique et symbolique – pour l'accès à la reconnaissance sociale et aux postes de pouvoir – sur les élites plus traditionnelles, souvent d'importants propriétaires terriens, assurant – ou renforçant – d'une certaine manière une domination de la ville sur l'arrière-pays montagneux<sup>93</sup>. Mais la cité niçoise, qui regroupe environ un tiers des habitants de la province, est aussi cosmopolite et marquée par ses relations avec la France dont elle est frontalière et avec laquelle son port est très lié commercialement. Dans un territoire qui historiquement a subi des influences culturelles diverses, les affects nationaux des notables peuvent varier. Si la division du monde selon le « principe des nationalités » est un fait plutôt sociologique, assez propre à une classe dominante urbaine – qui a aussi une inclinaison libérale plus ou moins marquée – la nationalité dont chaque agent de ce groupe social se sent investi – et dont il pare sa « petite » patrie – est un fait de l'ordre de l'*habitus*, de l'expérience personnelle et familiale, qui varie en fonction des héritages culturels, des représentations spatiales, de l'appropriation de l'histoire ou encore des intérêts économiques, le tout étant enchevêtré. L'affect national est déterminé en fonction de tous ces éléments ; il est un affect au sens de Spinoza, c'est-à-dire une force motrice fondamentale qui guide les passions et conduit les individus à s'engager politiquement d'une manière presque instinctive, sans qu'ils aient une conscience aigüe des déterminations qui les poussent à l'action<sup>94</sup>.

#### 4. EXPLICATIONS SOCIO-HISTORIQUES DES AFFECTS PATRIOTIQUES

Auguste Carlone est né à Nice en 1812, une vingtaine d'années après l'annexion de Nice à la France durant la période révolutionnaire et la création du premier département des Alpes-Maritimes en 1793. C'est de ce temps que date la première élévation de sa famille dans la cité et l'origine de sa fortune : son père a fondé la banque « Étienne Carlone & Compagnie » en 1811 avec l'autorisation des autorités françaises. Ce dernier a aussi servi la France puisqu'il a occupé un poste au Comité des subsistances gérant le ravitaillement des troupes, notamment celles du général Bonaparte stationnées à Nice<sup>95</sup>. Auguste Carlone se forge politiquement dans ce souvenir familial de la période révolutionnaire qui a permis à sa famille d'atteindre un

---

<sup>93</sup> Processus qui a été souligné par Olivier Vernier : « Nice et la représentation parlementaire de son comté à Turin, 1848-1860 », dans *Recherches Régionales*, n° 111, avril-juin 1990, p. 2-11.

<sup>94</sup> Frédéric Lordon, *La société des affects. Pour un structuralisme des passions*, Paris, Seuil, 2013, p. 80.

<sup>95</sup> Joseph Suppo, art. cit., p. 3.

niveau élevé dans la hiérarchie sociale niçoise. Son père et son grand-père ont été des patriotes français qui ont adhéré aux idées révolutionnaires. La famille Carlone s'est donc ancrée dans une tradition pro-française largement entretenue par l'éducation donnée par Étienne à son fils Auguste. À l'âge de neuf ans, en 1821, ce dernier est inscrit en tant qu'interne au petit séminaire de Vence avant d'intégrer le Collège royal de Tournon puis de se rendre à Paris pour ses études supérieures. Auguste Carlone connaît bien la France, sa capitale et ses penseurs, ses journaux et ses hommes politiques ainsi que son histoire ; il lui voue une admiration et surtout utilise la langue française dans tous ses documents privés, ce qui montre que c'est celle qui lui est la plus naturelle. La croyance pour un notable du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle d'appartenir à une communauté nationale est façonnée par l'éducation familiale ; elle se forge dans le temps et devient une structure mentale construite au fil des expériences et pratiques personnelles et familiales. Cela est d'autant plus prégnant dans un territoire frontalier comme la ville de Nice où la langue est un bon marqueur de la réalité de cette double influence culturelle ; mais elle apparaît aussi comme un fait sociologique dans ces temps où s'affirment en Europe des langues nationales légitimes, langues de la politique, du Parlement, des campagnes électorales et des journaux. Pour ce qui est de Nice, la situation des langues d'usage est connue grâce à un recensement de 1859<sup>96</sup>.

	Langue italienne	Langue ligure ou piémontaise	Langue française	Langue niçoise	<b>Total</b>
Hommes	1 895	1 793	1 684	15 710	21 082
Femmes	656	1 180	2 259	17 496	21 591
<b>Total</b>	2 551	2 973	3 943	33 206	42 673
Fréquence (%)	6	7	9,2	77,8	100

Fig. 5. Langues pratiquées par la population niçoise en 1859.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on compte donc seulement 6 % environ de locuteurs italiens réguliers, dont le profil sociologique est celui de notables, de fonctionnaires en poste ou militaires en garnison dans la ville – ce qui explique aussi l'écart important d'un à trois entre locuteurs féminins et masculins. Simonetta Tombaccini-Villefranque souligne d'ailleurs à propos de la langue italienne : « le gros de la population n'en (a) que de pâles notions » tant et si bien que « les notaires [sont] obligés de traduire en langue vulgaire les termes d'un contrat, [...] et les prêtres en [font] de même avec les prêches et le catéchisme<sup>97</sup> ». De même, l'autre langue qui apparaît au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle comme ayant une vocation nationale, la langue française, n'est pratiquée à Nice que par une minorité de personnes (9 %), notamment des fils de la bourgeoisie niçoise ayant fait leurs études en France comme Auguste Carlone. Les chiffres avancés ne valent que pour la ville de Nice mais les écarts entre l'idiome

<sup>96</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 1039, *L'Avenir de Nice*, 29 décembre 1859. Cette source, éminemment précieuse, car présentant des données à une date peu éloignée de celle envisagée dans l'étude, est relayée dans le numéro du 29 décembre 1859 de *L'Avenir de Nice*, journal d'Auguste Carlone et Victor Juge qui prend la suite de *L'Écho des Alpes Maritimes*.

<sup>97</sup> Simonetta Tombaccini-Villefranque, « Nice et sa province à la veille de l'annexion », dans *Nice historique*, n°4, 2009, p. 278-279.

populaire local et les langues italienne et française s'accroissent pour les populations de l'arrière-pays. Et pourtant, les deux langues d'usage reconnues légitimes au Parlement sarde, qui se réunit à partir de 1848 et est censé incarner la représentation de tous les citoyens, sont bien l'italien et le français, langues minoritaires parmi les populations. Souvent les notables niçois sont bilingues, notamment lorsqu'ils font du commerce en français et gèrent leurs affaires administratives en italien. Cependant, ils ont une langue d'habitude et de pratique, une langue de formation, une langue familiale dont ils usent pour rédiger leurs documents personnels. La pratique quotidienne de la langue est une question d'identité profonde et de trajectoire de vie ; elle n'est pas qu'un simple moyen d'expression mais charrie aussi des représentations ancrées dans l'esprit des agents sociaux. Le capital culturel et social d'un individu, ses relations, la langue qui lui semble naturelle, celle qui structure ses représentations mentales, tous ces éléments de construction de l'individu qui sont dictés par son *habitus*, par la manière dont il a enregistré toutes les expériences de son vécu, contribuent à déterminer la croyance d'appartenir à une « communauté nationale imaginée ». Victor Juge, par exemple, a été, au début des années 1830, étudiant à l'École des mines, l'une des plus anciennes écoles d'ingénieurs de Paris, où il s'est construit de solides relations avec deux économistes originaires de sa région natale, Joseph Garnier et Adolphe Blanqui. Ce dernier, frère aîné d'Auguste Blanqui, le révolutionnaire socialiste, est né à Nice en 1798. Disciple de l'économiste libéral Jean-Baptiste Say, il a été élu à l'Académie des sciences morales et politiques après avoir été directeur de l'École supérieure de commerce de Paris. Son père Jean-Dominique Blanqui, et ce n'est pas anodin, a joué un rôle important dans la première annexion de Nice à la France durant la période révolutionnaire en portant une adresse de soutien à cette solution politique auprès de la Convention nationale en novembre 1792<sup>98</sup>. Victor Juge, dont Auguste Carlone précise qu'il a fréquenté les « clubs de Blanqui » à Paris lors de ses études d'ingénieur, le connaît personnellement<sup>99</sup>. Bernard Michel a insisté dans ses travaux sur la manière dont ce « jeu de relations sociales, d'amitiés » amène à se sentir appartenir à une « communauté nationale imaginée<sup>100</sup> ». Pour le dire autrement, si le capital culturel d'un agent est orienté vers une certaine nationalité, par sa vie personnelle et familiale, son capital social tend à l'être aussi. D'ailleurs, Auguste Carlone n'hésite pas, en janvier 1848, à écrire une lettre qu'il transmet à Victor Juge – qui se trouve encore à Paris – pour solliciter la bienveillance d'Adolphe Blanqui. Ce dernier répond par une lettre publiée en première page de *L'Écho des Alpes Maritimes* du 19 janvier 1848 :

Permettez-moi, à mon tour, de vous féliciter de l'heureuse idée que vous avez eue de fonder un journal dans cette noble et gracieuse ville de Nice qui joint comme un trait d'union la patrie française à la patrie italienne, en les rappelant toutes deux par le caractère et l'esprit de ses habitants [...]. Je vous dois quelque chose de plus, Messieurs, en ma qualité d'ancien élève du Lycée de Nice, et je vous offre mon faible concours littéraire, comme un hommage de cœur à la ville qui m'a vu naître. Heureux si je pouvais voir avant de mourir, les bons habitants des Alpes maritimes, trop longtemps oubliés, s'inspirer de vos lumières, ci appelés enfin à la vie politique qui leur manque et dont ils sont si dignes<sup>101</sup> !

<sup>98</sup> Robert Latouche, *Histoire de Nice. Des origines à 1860*, Nice, Ville de Nice, t. I, 1951, p. 83.

<sup>99</sup> Paul Messié, « Albin Mazon, Notes inédites, suivies des commentaires d'Auguste Carlone », dans *Nice Historique*, janvier-décembre, 1960, numéro spécial du centenaire, p. 210.

<sup>100</sup> Bernard Michel, *Nations et nationalismes en Europe centrale, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Aubier, 1995, p. 155.

<sup>101</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 19 janvier 1848.

Adolphe Blanqui exprime bien cette idée, déjà évoquée, que les notables qui publient les journaux sont ceux qui font émerger la vie politique en s'accaparant le monopole de la production d'une opinion « éclairée », dont ils ont les moyens de faire en sorte qu'elle se confonde avec l'opinion publique de la communauté. Dans le cas de Carlone et Juge, il s'agit d'insister sur le lien de Nice avec la France, « trait d'union » entre la patrie française et la patrie italienne et de préciser, dans un article publié dans le même numéro du 19 janvier, que leur vision de l'émancipation nationale des peuples est bien issue de la Révolution française :

Sentinelle avancée de la civilisation, la France a proclamé les principes au nom desquels l'Italie prépare aujourd'hui sa seconde naissance [...]. C'est en langue française qu'ont été posées les bases de l'indépendance des peuples ; nous croyons qu'à cet égard l'Italie a su comprendre cette langue aussi bien que nous. [...] La France qui a toujours marché à la tête d'une large civilisation, et constamment imprimé le mouvement libéral à l'Europe, est, sans aucun doute, la puissance qui s'offre la première à tous les esprits dans une question d'alliance pour l'Italie, et c'est vers elle que les sympathies italiennes se sont toujours tournées avec le plus d'espoir<sup>102</sup>.

Les articles de *L'Écho des Alpes Maritimes* émanant de la plume de Carlone ont des accents francophiles qui tranchent avec certains articles patriotiques du même journal, écrits par Gonzague Arson et Charles Laurenti-Roubaudi. D'ailleurs, le banquier niçois a réussi, au moment de la fondation de l'organe de presse, à imposer qu'il soit rédigé en français « non pas qu'il ne doive se montrer constamment animé des plus vives sympathies italiennes, mais parce que la langue française, qui est en quelque sorte le truchement des nations européennes, semble mieux convenir à un mélange de population au sein duquel toute l'Europe apporte un contingent annuel<sup>103</sup> ». L'écriture du journal en français intrigue pourtant les patriotes italiens les plus fervents qui n'ont aucune connaissance des divergences d'opinion qui traversent la rédaction niçoise : est-il possible de promouvoir la construction d'un État-nation italien dans la langue française, que Carlone considère comme la langue qui a servi à poser « les bases de l'indépendance des peuples » ? Le 3 février 1848, dans une adresse publique à *L'Écho des Alpes Maritimes* contenue dans son journal toscan, *L'Alba*, Atto Vannucci se prononce sur cette question, exprimant un regret quant à la langue de rédaction : « Nous aurions désiré que la rédaction s'en fît en italien<sup>104</sup> ». La période est apaisée, il n'y a pas encore l'exaltation patriotique qui règne dans certaines villes italiennes au moment où la guerre se déclenche en mars 1848, mais l'on sent déjà une certaine dissension, une certaine distance qui s'installe. Carlone se fait d'ailleurs un devoir de répondre au rédacteur en chef de *L'Alba* :

Nous reconnaissons volontiers qu'à travers les dissensions qui ont déchiré si longtemps l'Italie, c'est dans l'unité de langue que s'est abritée sa nationalité. Ce seul fait donnerait à nos yeux une immense valeur à la langue italienne si déjà tant d'autres titres ne la recommandaient à notre amour et à notre admiration [...]. Qu'on nous accepte tels que nous sommes, tels que nous fait notre position ; et surtout qu'on n'y voie pas une nécessité douloureuse<sup>105</sup>.

On touche ici aux linéaments du « débat public » sur la détermination nationale de Nice qui, avant d'émerger dans la vie politique niçoise, se joue en fait, durant les premiers mois de

<sup>102</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 19 janvier 1848.

<sup>103</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, fonds Carlone, 7 J 35, brouillons rédigés par Auguste Carlone pour la demande officielle d'autorisation du journal *L'Écho des Alpes Maritimes* auprès du pouvoir royal »,

<sup>104</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 3 février 1848.

<sup>105</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 19 janvier 1848.

1848, au sein de la rédaction du journal. Entre Auguste Carlone et Victor Juge d'un côté, Gonzague Arson, Jules Avigdor et Charles Laurenti-Roubaudi de l'autre, les affects patriotiques divergent, se concurrencent, et c'est la maîtrise sur la seule institution journalistique de la province qui est en jeu. C'est ce que l'on a entrevu dans les positions parfois louvoyantes – entre francophilie et italophilie – des articles de *L'Écho des Alpes Maritimes* des premiers mois de 1848, ainsi qu'en avril, en pleine guerre, lorsque les trois derniers publicistes cités s'engagent dans cette institution patriotique qu'est la garde nationale, alors que Carlone et Juge s'en abstiennent. Ces derniers se reconnaissent plus dans les idées francophiles exprimées dans l'article du 19 janvier 1848 ; ils ont fréquenté le Paris d'après les Trois Glorieuses, celui dans lequel nombre de penseurs français cultivaient déjà cette idée issue de la Révolution française de fraternité entre les peuples marquante chez les quarante-huitards français :

Les peuples d'Europe, quelque ardents qu'ils soient à conserver leurs caractères distinctifs, ne sont-ils pas tous frères dans la grande famille de la civilisation, et mieux encore ne forment-ils pas entre eux une même chaîne, dont les anneaux quoique distincts s'enlacent d'une manière indissoluble ? Or, dans ceux où sont inscrits les noms de France et d'Italie, Nice est le point de contact<sup>106</sup>.

C'est Maurice Agulhon qui a le plus longuement interrogé l'idée de fraternité quarante-huitarde et fait ressortir le caractère utopiste de la pensée de ces hommes qui croyaient venu le temps de la paix universelle – et « perpétuelle » pour reprendre l'idée de Kant – civile à l'intérieur et internationale à l'extérieur<sup>107</sup>. Leur attachement à Nice, ville frontalière, contribue à amplifier ce sentiment de fraternité universel typiquement quarante-huitarde en lequel Carlone et Juge croient fermement, et ce avant même la Révolution de février 1848. Mais cette dernière, tout comme la déclaration de guerre à l'Autriche émise par Charles-Albert I<sup>er</sup> en mars 1848, contribue à faire émerger au sein de la direction de *L'Écho des Alpes Maritimes* des oppositions irréconciliables. Des divergences qui résument bien l'hétérogénéité de la classe dominante niçoise qui s'observe durant le « printemps des peuples » à travers les différences d'affect patriotique entre les notables : leur parcours familial et personnel, leur capital social et culturel les déterminent à ressentir une affection tantôt pour la France, État-nation déjà constitué, tantôt pour l'Italie, nation sans État unique. Le contexte historique est fondamental car l'année 1848, comme l'a bien formulé Sylvie Aprile, est « celle du retour de la République et de la mission universaliste de la France dans une Europe qui s'embrase pour la liberté<sup>108</sup> ». Auguste Carlone l'exprime clairement le 1<sup>er</sup> mars 1848 dans un article où il ne cache guère son affection pour la nouvelle République ; elle lui apparaît comme une entité fondamentale dans la défense des libertés contre les pouvoirs autoritaires dans toute l'Europe, d'où naît son souhait qu'en politique extérieure « la France [soit] encore la Grande Nation<sup>109</sup> ». Avec l'aide de Victor Juge, il s'empresse de reproduire dans *L'Écho des Alpes Maritimes* du 12 mars 1848 la circulaire publiée par Alphonse de Lamartine le 4 du même mois. Bien que ce dernier proclame le désir de la nouvelle République d'entrer « dans la famille des gouvernements institués » sans perturber l'ordre européen, il laisse la porte

<sup>106</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 19 janvier 1848.

<sup>107</sup> On peut se référer notamment aux deux ouvrages suivants : *1848 ou l'apprentissage de la République : 1848-1852*, Paris, Seuil, 1973, 250 p., et *Les Quarante-huitards*, op. cit.

<sup>108</sup> Sylvie Aprile, *La Révolution inachevée, 1815-1870*, Paris, Belin, 2010, p. 229.

<sup>109</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 1<sup>er</sup> mars 1848.

ouverte, sous la pression des révolutionnaires parisiens, à une politique offensive d'aide aux patriotes italiens et polonais<sup>110</sup>. À travers leurs prises de position, Carlone et Juge se situent plutôt dans ce « *Risorgimento* transnational » qu'évoque Gilles Pécout qui décrit bien les formes du soutien extérieur – et non intérieur – au mouvement italien d'unification nationale<sup>111</sup>.

Pour les fondateurs de *L'Écho des Alpes Maritimes*, les mois de mars et avril 1848 annoncent le temps des positionnements politiques plus tranchés, où applaudir aux réformes libérales et au progrès de la lutte pour l'unité et l'indépendance de l'Italie ne suffit plus à fonder un engagement politique commun. Tous approuvent la guerre menée en Lombardie sans en avoir la même vision ni la même approbation : Auguste Carlone et Victor Juge sont plus réservés que la grande majorité de leurs collaborateurs quant à la conduite des armées menée par Charles-Albert I<sup>er</sup>. Dans leur vision fraternelle des guerres de libération nationale, qui est en fait celle des quarante-huitards français, ils jugent l'absence d'un soutien armé de la France comme une erreur de la part du pouvoir royal. En effet, le souverain du royaume de Sardaigne préfère engager la guerre contre l'Autriche autour du mot d'ordre « *l'Italia farà da sé* [l'Italie se fera d'elle-même] » plutôt que de demander l'aide française, craignant que les idées républicaines ne se répandent en Italie et redoutant de perdre l'avantage qu'il a de mener seul une guerre qui lui permet de nourrir des ambitions dynastiques<sup>112</sup>. Au fil des publications, une partie minoritaire de la rédaction de *L'Écho des Alpes Maritimes*, autour de Carlone et Juge, commence à exposer une critique publique du souverain sarde tout en revendiquant des positions francophiles et un certain républicanisme. Les dissensions sont immédiates avec la partie majoritaire du comité de direction, autour d'Arson, Avigdor et Laurenti-Roubaudi, qui sont à la fois plus patriotes et plus monarchistes. C'est ainsi que *L'Écho des Alpes Maritimes* subit, au milieu du mois de mai 1848, une première épreuve, alors même que ses structures fonctionnelles semblaient de plus en plus pérennes. Les divergences qu'on a vu poindre au fil de certains articles s'affirment dans les coulisses et plusieurs fondateurs du journal décident de quitter le comité de direction. Le coup est rude pour l'institution de presse qui perd six de ses dix co-fondateurs ; restent attachés à la direction du journal Auguste Carlone, principal protagoniste qui a la main sur le journal, et Victor Juge, l'associé qui partage le plus ses convictions et son affect patriotique francophile. Inutile de chercher dans les colonnes du journal des informations sur ces évolutions qui se font dans les coulisses car les lecteurs ne sont prévenus de la scission qui s'est opérée à la mi-mai que par une annonce laconique publiée dans le numéro du 31 mai 1848 qui les informe, entre autres, des départs de Gonzague Arson, Jules Avigdor et Charles Laurenti-Roubaudi<sup>113</sup>. Si la lettre du 15 mai 1848 n'a pas été conservée, en revanche, dans les papiers d'Auguste Carlone, se trouve une lettre datée du 28 mai 1848 écrite par Jules Avigdor, et signée par tous les partants, demandant la publication de l'annonce de leur départ :

D'après notre lettre du 15 de ce mois où nous vous déclarions que nous cessions, dès le même jour, de faire partie de la direction de *L'Écho des Alpes Maritimes*, nous venons vous prier, Monsieur, de

<sup>110</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 12 mars 1848.

<sup>111</sup> Gilles Pécout, « Pour une lecture méditerranéenne et transnationale du Risorgimento », dans Catherine Brice, Gilles Pécout, dir., *L'Italie du Risorgimento...*, op. cit., p. 38.

<sup>112</sup> Gilles Pécout, *Naissance de l'Italie contemporaine...*, op. cit., p. 113.

<sup>113</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 31 mai 1848.



vouloir bien annoncer nominativement notre retraite, dans le plus prochain numéro de votre journal<sup>114</sup>.

La lettre ne permet pas de connaître explicitement les motifs de leur départ mais il est aisé de les déduire de l'évolution des positions publiques du journal qui s'affirment principalement sous la plume d'Auguste Carlone. D'ailleurs, ce dernier, dans des notes inédites écrites à la fin de sa vie, au début des années 1870, s'exprime ainsi à propos du départ de ses anciens collaborateurs :

Le dissentiment vint de ce que, m'étant chargé de la rédaction, j'entendais la faire suivant mon opinion tandis que ces messieurs m'imposaient la leur qui s'en écartait diamétralement. Comme vous le pensez bien, mon refus fut péremptoire<sup>115</sup>.

Le départ de leurs collaborateurs actés, Auguste Carlone et Victor Juge ont désormais la mainmise totale sur le seul organe de presse qui existe dans le champ politique niçois. À Nice, *L'Écho des Alpes Maritimes* devient l'organe partisan du rapprochement franco-italien et d'une alliance fraternelle entre les deux nations, mais il s'affirme aussi comme une feuille de presse qui entre dans une certaine résistance au pouvoir royal sarde. Une position difficile en des temps de guerre où les appels à l'unité italienne et contre les dissensions politiques redoublent dans les journaux du royaume de Sardaigne.

## 5. LE MOIS DE JUIN 1848, UN MOMENT CRUCIAL DANS LA LUTTE POLITIQUE

Qu'est-ce que publier ? En première analyse, c'est façonner une image ou un discours pour les rendre potentiellement accessibles à tous, à une communauté politique, sans savoir précisément qui la compose, qui est ce public, et sans savoir *a priori* qui parmi cette communauté aura effectivement accès à la publication – et sous quelle forme, directe ou indirecte. C'est là le fondement du langage politique public, que l'on retrouve dans les journaux et au Parlement : un langage convenu qui anticipe, dans ses formulations comme dans les thèmes qu'il traite, le fait qu'il sera exposé publiquement, qu'il sera accessible à des personnes que l'utilisateur de ce langage, le « producteur » politique, ne connaît pas, ou sur lesquelles il n'a que de vagues idées générales. Cependant, si cette anticipation est intrinsèque au langage politique, cela ne veut pas dire qu'elle fonctionne automatiquement, car la lutte politique impose de traiter de thèmes sensibles qui peuvent provoquer une réaction d'une partie du corps social. C'est exactement ce qu'il se passe à Nice au milieu du mois de juin 1848.

Après la scission du mois de mai, Auguste Carlone et Victor Juge publient des articles de plus en plus francophiles. Cela les pousse à prendre acte de manière plus marquée du paupérisme à Nice, à s'interroger sur les responsabilités publiques du sous-développement de la province et *ipso facto* à poser de manière plus générale la question de la place de Nice au

---

<sup>114</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, fonds Carlone, 7 J 34, lettre du 28 mai 1848 rédigée par Jules Avigdor et signée par six autres collaborateurs (Arson, Bonafons, Borelly, Laurenti-Roubaudi, Roux, Verani-Masin) à propos de l'arrêt de leur collaboration avec *L'Écho des Alpes Maritimes* ».

<sup>115</sup> Paul Messié, « Albin Mazon, Notes inédites, suivies des commentaires d'Auguste Carlone », art. cit., p. 210. En 1871, Albin Mazon, un de ses anciens collaborateurs à *L'Avenir de Nice* dans les années 1850 entreprend de retracer les événements de l'annexion de Nice en 1860 et il demande à Auguste Carlone des commentaires sur sa perception des faits.

sein des États sardes. Le numéro du 12 juin contient un article dont l'intérêt est plus que crucial pour comprendre la nouvelle ligne éditoriale de l'institution journalistique. Dans la perception historique des directeurs de *L'Écho des Alpes Maritimes*, le compromis passé en 1388 entre la cité et le comte Amédée VII établit que Nice « s'est volontairement placée sous la domination de la maison de Savoie » en échange de « conventions pour sauvegarder ses franchises et libertés<sup>116</sup> ». Carlone et Juge insistent sur le fait que, pour eux, l'origine historique du lien entre leur territoire et la dynastie de Savoie peut être publiquement remis en cause. Jamais auparavant une critique aussi frontale du pouvoir n'a été observée dans les colonnes du périodique niçois. Prenant prétexte des débats parlementaires sur la question du chemin de fer, dont le tracé n'inclut pas Nice, les notables publicistes développent une rhétorique fondée sur l'idée d'une marginalisation de leur province qu'il serait difficile de ne pas imputer à la dynastie régnante :

Si nous devons être traités en pays conquis, si par suite de la configuration de notre sol et pour ménager les intérêts de Gênes et de Turin, nous devons mourir de faim derrière nos montagnes n'ayant pour communiquer avec le Piémont qu'une route qui traverse trois chaînes de montagnes, et avec Gênes une route qui n'est pas encore classée et qui est coupée par des milliers de torrents, si l'on nous ferme les porte de la France, en un mot si la Savoie et Nice sont bien destinées à devenir l'Irlande de l'Italie, eh bien ! nous aussi nous aurons des *repealers*<sup>117</sup> !

Les arguments utilisés révèlent un véritable séparatisme, renforcé par la référence au mouvement politique irlandais de Daniel O'Connell (*Repeal Association*), partisan de la rupture avec le Royaume-Uni mort à Gênes en 1847. Un tel article de la part du journal qui occupe une position symbolique de quasi-monopole de la parole publique dans le champ politique niçois ne pouvait manquer de susciter des réactions. En effet, si le journal est une institution qui cherche à affecter les agents sociaux, à les mettre collectivement en mouvement dans le sens que ses directeurs espèrent, il peut aussi provoquer des affects tristes entraînant des mobilisations à son encontre<sup>118</sup>. Ce pouvoir d'affecter qu'ont les institutions de presse est symbolique, il vient de ce qu'elles peuvent toucher des centaines ou des milliers de personnes dans un même temps en tant que moyens de communication à distance. Il s'agit d'un pouvoir politique qui peut affecter des groupes sociaux de manière plus ou moins virulente et ainsi entraîner une réaction négative ou positive plus ou moins forte, individuelle ou collective, qui peut prendre la forme d'une manifestation mais peut aussi émaner d'une autre institution – étatique ou non. Des réactions ayant pour finalité de s'opposer à ce mécanisme de violence symbolique qui est consubstantiel à l'institution de presse. Là se trouve le fondement de ce qu'est un « débat public » : ce sont les réactions qui font émerger le problème posé par cette opinion comme un objet de débat ; un problème est posé publiquement et imposé comme problème public, mais sa formulation est contestée et ainsi il devient « débat public ». Ce sont bien les réactions à cet article du 12 juin 1848 qui font émerger dans le champ politique niçois la détermination nationale de Nice comme un objet public de débat.

Le jour de la publication de l'article des premières agitations s'observent dans la ville, mais c'est le lendemain, le 13 juin, que se produit la manifestation la plus marquante. Selon le

---

<sup>116</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 12 juin 1848.

<sup>117</sup> *Id.*

<sup>118</sup> Frédéric Lordon, *La société des affects...*, *op. cit.*, p. 147-148.

récit qu'en fait Jean-Baptiste Toselli, contemporain des faits, l'article a soulevé « l'indignation de la plus grande partie de la population niçoise » car les sentiments séparatistes exposés sont en contradiction, selon lui, avec l'attachement des Niçois à la maison de Savoie<sup>119</sup>. Comme nombre de notables, lui aussi a participé au banquet de novembre 1847, et son opposition aux idées francophiles des rédacteurs de *L'Écho des Alpes Maritimes* – comme pour une partie du corps social niçois – est nourrie par sa position de fonctionnaire. Bien que postérieur, son récit, intéressant en ce qu'il fait la synthèse des arguments utilisés en 1848 par les patriotes italiens, montre bien qu'il s'agit le 13 juin 1848 de contester publiquement – en se manifestant – le monopole que s'est construit *L'Écho des Alpes Maritimes* sur la parole publique des Niçois. Pour ce faire, seuls des notables en position sociale d'agir politiquement ont les moyens de provoquer une mobilisation dont le but serait de montrer publiquement l'opposition des Niçois à l'institution journalistique de Carlone et Juge, de lui contester de fait ce monopole inscrit dans son titre. Toselli précise qu'une « députation » – le mot est habilement choisi pour indiquer une notion de représentation de la population – est allée « prévenir l'Intendant général et le comte Palma, commandant de la garde nationale » pour exiger que « cet écrit fait au nom des Niçois » soit dénoncé par un défilé public « sous les fenêtres du palais du gouverneur *per acclamare al re, all'Italia, a Nizza italiana* »<sup>120</sup>. Le vice-consul de France Borg – qui a pris la succession du marquis de Châteaugiron décédé au début du mois de juin 1848 – évoque aussi un groupe de « huit ou dix jeunes avocats, médecins ou propriétaires italiens » qui ont agi pour « qu'une démonstration fût faite par la garde nationale en défilant devant les bureaux de *L'Écho* » afin de donner « un désaveu manifeste à l'article du 12 juin<sup>121</sup> ». Afin de lutter contre une institution journalistique qui s'est accaparé un certain monopole de la parole publique, il faut la mobilisation d'une autre institution politique, la garde nationale.

C'est une lutte d'affects patriotiques au sein d'une classe sociale où les individus, par leurs parcours, leurs études – à Turin ou à Paris –, leur environnement familial et leur capital culturel, ont été portés à intégrer une croyance d'appartenance à une « communauté nationale imaginée », à une « grande » patrie ; croyance qu'ils projettent aussi sur leur territoire d'origine, leur « petite » patrie niçoise qu'ils rattachent à cette « grande » patrie. Cependant, cela crée une concurrence entre deux affects patriotiques et c'est bien là le cœur du « débat public » qui émerge en 1848. D'un côté, le journal, en tant que moyen de communication à distance, a pour lui la récurrence des publications qui permet une production continue d'opinions et l'avantage matériel et symbolique de toucher des centaines de personnes, voire des milliers dans un même temps – 500 abonnés pour le périodique niçois sans parler des lectures collectives et de la diffusion dans les cabinets de lecture et les salons. De plus, Auguste Carlone et Victor Juge peuvent compter sur le soutien de la communauté française, assez nombreuse dans la ville, et sur les autorités consulaires dont leur journal est devenu un quasi porte-parole au cours des premiers mois de 1848 – le vice-consul Borg n'a-t-il pas utilisé *L'Écho des Alpes Maritimes* pour s'adresser à la communauté française de Nice au moment des commémorations organisées pour la mort du consul, le marquis de Châteaugiron<sup>122</sup> ? À l'opposé, la garde nationale a pour elle le nombre – plusieurs centaines

<sup>119</sup> Jean-Baptiste Toselli, *Précis historique de Nice : de sa fondation jusqu'en 1860*, op. cit., p. 311.

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 313, « Pour acclamer le roi, l'Italie et Nice italienne ».

<sup>121</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, 1 Z 20, lettre du vice-consul de France Borg à son ministère de tutelle, 14 juin 1848.

<sup>122</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 9 juin 1848.

de membres – et sa force d'autorité officielle qui a la charge de la préservation de l'ordre public. Avec celle-ci, le 13 juin 1848, il n'est plus simplement question d'encre et de papier mais bien de mobilisation physique, ce qui suscite alors une grande inquiétude de la part des publicistes. D'autant que le groupe d'une dizaine de patriotes italiens qui a mobilisé la garde nationale a soutenu son action par la publication d'une brochure en langue italienne, la *Sentenza dell'Eco*, dans laquelle ils accusent le journal de présenter publiquement les habitants de Nice comme « un peuple de bâtards » franco-italien en remettant en cause la sincérité de leurs sentiments patriotiques envers l'Italie<sup>123</sup>.

Toselli, pour lequel les souvenirs de cette manifestation semblent vifs, décrit une forte tension dans la journée du 13 juin avec une irritation générale de la population attroupée dans des rues adjacentes au *Corso* « encombrées de monde »<sup>124</sup>. Les gardes nationaux entendent battre le rappel, selon ce qui avait été décidé la veille par le major commandant Palma, et « vers les 4 heures, 7 à 800 hommes se trouv[ent] alors réunis sous les armes et, tambour en tête et bannières déployées, se [mettent] en marche pour aller faire le défilé devant le gouverneur<sup>125</sup> ». Toselli évoque une « foule immense » sur le *Corso* accueillant les gardes aux cris de « Vive l'Italie ! » ou encore « À bas *L'Écho* ! » en passant devant les bureaux du journal dont l'enseigne est décrochée par des individus présents sur la « Terrasse » publique située juste au-dessus du toit des bureaux du journal au numéro 10 du *Corso*. Au cours de ces épisodes, de place publique mondaine, commerçante, et siège du pouvoir (le palais du gouverneur est adjacent), le *Corso* s'affirme comme une place « conflictuelle » après être devenu au cours de l'hiver 1847-1848 une place « célébrante » – comme le prouve le banquet du 11 novembre 1847 – pour reprendre la double évocation développée par Enrico Francia à propos des places italiennes du *Quarantotto*<sup>126</sup>. Déjà au début du mois de février 1848, une mobilisation plus spontanée et moins officielle, moins hiérarchique et plus conflictuelle et populaire que le banquet s'était déroulée contre le gouverneur de Maistre pour contester l'exercice autoritaire de son gouvernement. Il s'agissait d'un mouvement mené par les publicistes niçois qui avaient pris la tête de la contestation grâce à leur institution journalistique ; désormais, en juin 1848, ils sont encore au cœur de la mobilisation mais elle se fait non plus sous leur direction mais contre leur journal. La manifestation peut être une « expression presque instantanée d'un mécontentement ou d'une indignation », mais ce qui est important c'est qu'elle est surtout « l'affirmation physique d'une opinion », ou plutôt, dans le cas de juin 1848, d'une contre-opinion<sup>127</sup>. C'est l'institution journalistique qui est visée directement et est attaquée physiquement par ceux qui ont été touchés par la violence symbolique du journal qui a porté une parole publique maltraitant leur affect patriotique italophile – affect puissant s'il en est car intégré à l'identité personnelle des agissants. L'article du 12 juin 1848 équivalait à rattacher Nice, son arrière-pays, et tous les habitants de ces territoires à la communauté nationale française, ce qui a d'importantes implications dans l'esprit des individus ; par exemple, pour un fonctionnaire c'est à la fois le menacer dans ses convictions et dans sa position, car le changement de souveraineté ne lui garantirait en rien une situation sociale similaire, d'autant plus s'il n'a pas de maîtrise du français et qu'il ne sait rien d'une éventuelle future réorganisation administrative de Nice sous l'égide de la France.

<sup>123</sup> *Ibid.*, 16 juin 1848.

<sup>124</sup> Jean-Baptiste Toselli, *Précis historique de Nice : de sa fondation jusqu'en 1860*, op. cit., p. 313.

<sup>125</sup> *Id.*

<sup>126</sup> Enrico Francia, *1848...*, op. cit., p. 73-91.

<sup>127</sup> Patrick Champagne, *Faire l'opinion...*, op. cit., p. 62.

Quoi qu'il en soit, la réponse de la rédaction de *L'Écho des Alpes Maritimes* ne se fait pas attendre, la une du 14 juin 1848 est sans équivoque : « Attentat contre la liberté de la presse ». L'insistance est mise sur les faits de violence, sur le caractère cabalistique de la mobilisation qui aurait été le fait de « quelques meneurs ténébreux » ayant voulu « amener le peuple » et cherchant « à exploiter la bonne foi du public en lui dépeignant [leur] journal sous les couleurs les plus noires<sup>128</sup> ».

Leur stratégie est fondée sur l'intention de discréditer publiquement la manifestation, de s'incarner en quelque sorte en « tribunal de l'opinion publique » pour donner l'impression d'une condamnation unanime de la part de la population niçoise, notamment à cause de la violence qui se serait observée. La garde nationale a été utilisée « à son insu et sans la participation morale de la grande majorité des citoyens » comme un « instrument d'oppression et de violence<sup>129</sup> ». Insister sur la violence d'opposants, d'autant plus dangereuse dans le cas présent qu'elle se serait produite à l'aide d'une institution officielle censée remplir une mission de préservation de l'ordre public, est une technique rhétorique classique dans la lutte pour l'interprétation publique de la réalité. Une logique qui s'est accentuée de nos jours avec l'avènement de la diffusion des images, notamment avec la télévision, comme on l'observe dans le traitement que réserve la télévision par exemple à un mouvement de grève. Le monopole de la « vérité publique » – qui passe par le monopole de la parole et des images publiques – est une forme de domination symbolique des plus violentes. C'est une stratégie politique de défense qui consiste à se servir du pouvoir de disposer d'un moyen de communication à distance pour s'accaparer ce que Heidegger a appelé « l'interprétation publique de la réalité », c'est-à-dire pour faire triompher son interprétation de « ce que les choses ont été, sont et seront »<sup>130</sup>. Une stratégie qui permet d'oblitérer certaines réalités politiques, comme dans le cas de *L'Écho des Alpes Maritimes* où les rédacteurs, en se concentrant sur les mouvements violents de la manifestation – le fait qu'on ait décroché l'enseigne du journal par exemple – en évoquant une « grave atteinte à la propriété individuelle et à la liberté de la presse<sup>131</sup> », ont réduit publiquement à ces seuls faits les arguments des patriotes italiens, discréditant ainsi le mouvement. Au lieu des « 7 à 800 gardes nationaux » de Toselli, dans le récit journalistique il n'y a que 500 individus dont « trois quart d'entre eux ne savent même pas de quoi il s'agit ou ont été induits en erreur par de faux rapports<sup>132</sup> ». La lutte pour la divulgation publique des « chiffres réels » d'une manifestation est une bataille rhétorique encore récurrente de nos jours, et ce sont bien les médias qui, en dernière analyse, tranchent – par la manière de présenter la mobilisation – la bataille des chiffres. Les directeurs de *L'Écho des Alpes Maritimes* s'auto-définissent comme ceux qui incarnent la liberté de la presse dans le champ politique niçois, en conséquence de quoi s'en prendre à leur institution serait s'attaquer directement à un principe qui a été célébré dans toutes les villes du royaume de Sardaigne. Carlone et Juge avancent là un argument d'auto-légitimation avec cette présentation qu'ils font de leur journal comme d'une œuvre de bien commun. L'article du 12 juin 1848 ne serait pas une publication exprimant une vision particulière – francophile – présentée comme la vision générale de la population niçoise mais un article « qui défend nos droits et nos franchises » – le « nous » est important, il s'agit

<sup>128</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 14 juin 1848.

<sup>129</sup> *Id.*

<sup>130</sup> Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Points, 1996, p. 91.

<sup>131</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 14 juin 1848.

<sup>132</sup> *Id.*

d'associer la population à leur opinion pour universaliser leur point de vue particulier<sup>133</sup>. Encore dans le numéro du 16 juin 1848, les publicistes niçois expliquent en première page du journal que la manifestation est le fait de l'égoïsme de leurs opposants qui n'apprécieraient guère leur « défense des intérêts publics contre les intérêts individuels<sup>134</sup> ». Il est important de souligner qu'à travers ces écrits se remarque une réaffirmation publique de cet *ethos* du bien commun et de l'intérêt général, construit rhétoriquement, qui devient une constante chez les journalistes au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et s'inscrit dans la droite ligne de leur volonté d'incarner l'opinion publique. Dans cette lutte politique, Auguste Carlone et ses associés en appellent au « tribunal suprême de l'opinion publique », devant lequel ils entendent « faire comparaître [...] les auteurs de cette misérable cabale »<sup>135</sup>. L'appel à cette « cour d'appel abstraite », comme la nomme Keith Michael Baker, sert à donner un crédit public à leurs arguments en jouant de leur position de propriétaires d'un moyen privé de communication publique qui les rend juges et parties<sup>136</sup>. Cependant, les échos de l'article du 12 juin 1848 dépassent largement la province de Nice, et certains journaux du royaume de Sardaigne s'emparent de l'article séparatiste de *L'Écho des Alpes Maritimes* pour mettre l'institution de presse en cause – cette fois par l'encre et le papier et non par la mobilisation – du haut de leur position symbolique dans le champ politique sarde – plus importante que celle du périodique niçois du fait de leur capacité financière bien plus importante et de leur audience bien plus large. Si Carlone et Juge possèdent un avantage certain – de par leur monopole sur la presse – dans le champ politique niçois, l'élargissement du « débat public » joue plutôt en leur défaveur dans le rapport de force politique, ce qui prouve encore une fois l'importance de donner à ce syntagme une définition à la fois sociologique et multiscalaire.

---

<sup>133</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 14 juin 1848.

<sup>134</sup> *Ibid.*, 16 juin 1848.

<sup>135</sup> *Ibid.*, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 19 juin 1848.

<sup>136</sup> Keith Michael Baker, *Au tribunal de l'opinion...*, *op. cit.*, p. 262.

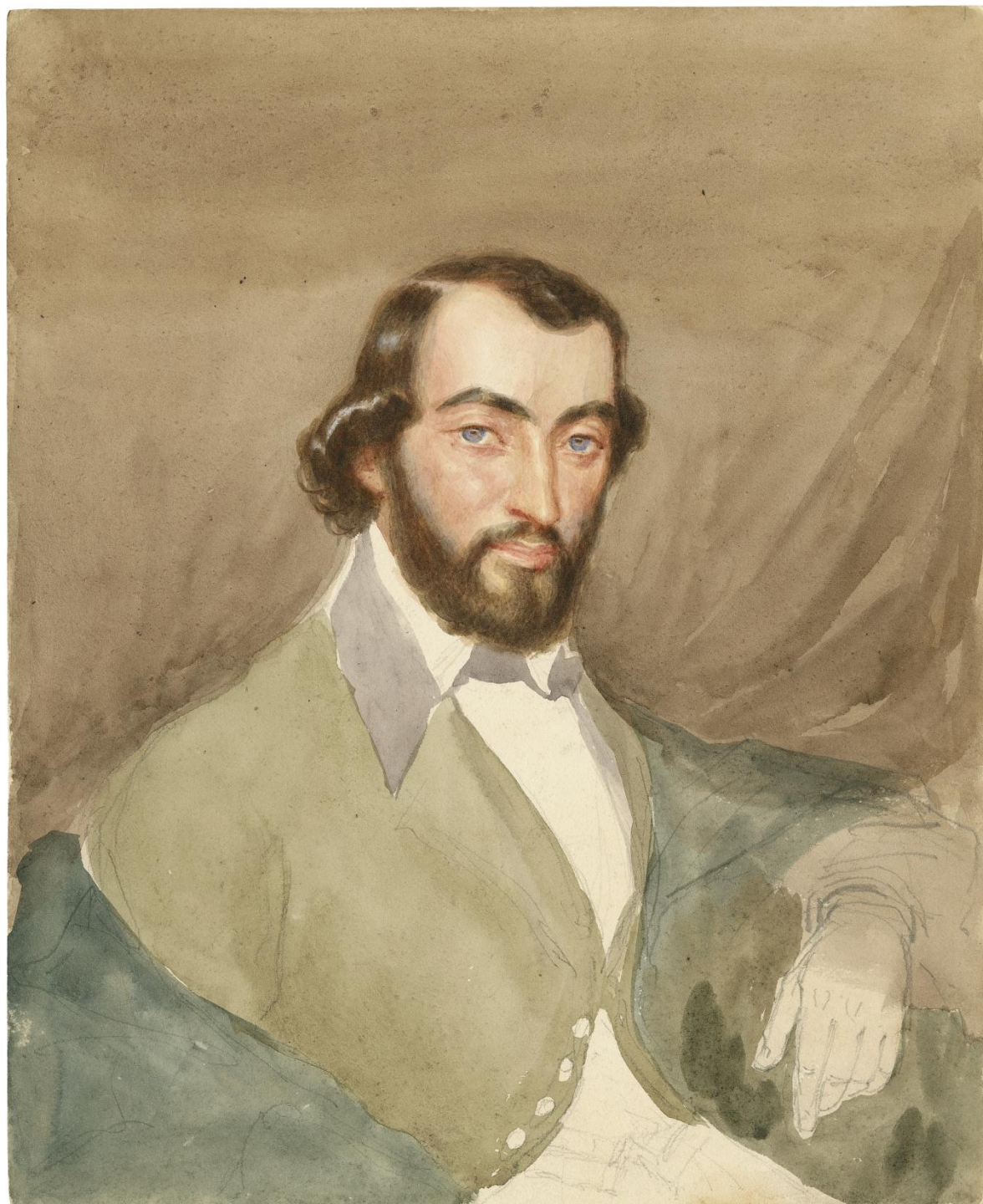


Fig. 6. Portrait d'Auguste Carlone. Aquarelle. Arch. dép. Alpes-Maritimes, fonds Carlone, 7 J 37.  
Arch. dép. Alpes-Maritimes, fonds Carlone, 7 J 37.

## 6. L'ÉLARGISSEMENT DU « DÉBAT PUBLIC » AU-DELÀ DU CHAMP POLITIQUE NIÇOIS

La lutte politique sur la détermination nationale de Nice s'est, au départ, limitée au champ politique niçois. Cependant, cet espace politique étant inséré dans un autre plus large, le champ politique sarde, bien vite les positions de Carlone et Juge qui remettent en cause la gestion de Nice et son arrière-pays par le pouvoir sont dénoncées dans les journaux turinois et génois comme une preuve de municipalisme, une sorte de trahison à l'union patriotique nécessaire en cette période de guerre contre l'Autriche. C'est une accusation récurrente durant le *Quarantotto* qui s'explique par la situation de l'Italie, polycentrique, divisée en plusieurs États, où les intérêts municipaux sont d'une grande importance pour les notables urbains ; il s'agit d'un *topos* dans le mouvement italien, d'une mise en cause utilisés par les patriotes contre leurs adversaires, pour les accuser de privilégier par égoïsme les intérêts municipaux aux intérêts nationaux dans un moment crucial de construction de l'État-nation<sup>137</sup>. Ce mécanisme accusatoire n'épuise pas les « débats publics », avec l'extension géographique des batailles d'encre et de papier, émergent d'autres questions, comme celle des frontières dites naturelles. Dans ce développement, on observe bien la manière dont les individus qui, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, perçoivent le monde à travers le prisme du « principe des nationalités », ont instinctivement à l'esprit l'idée de frontière naturelle. La politique n'entre en rien dans le contour de ces frontières qui auraient été imposées par la nature elle-même – le naturel incluant le providentiel – si bien qu'une chose aussi arbitraire qu'un tracé frontalier, objet politique, devient une chose naturelle. Dans la perception du monde en nations et nationalités, une part fondamentale de la construction des représentations est géographique ; le principe de division de l'espèce humaine en nationalités et de l'espace en territoires nationaux est devenu un cela-va-de-soi de la vision du monde qu'ont ces notables urbains du royaume de Sardaigne qui se livrent publiquement, par le truchement des institutions journalistiques, de vifs débats autour de ces questions. Leurs affects patriotiques imprègnent doublement leur vision de l'espace géographique : d'une part, ils se représentent les nations comme des choses naturelles, providentielles, et dont les territoires sont séparés par des frontières naturelles – et l'enjeu de la construction nationale est de faire coïncider la frontière que les patriotes pensent naturelle avec la frontière politique, celle d'une nation avec celle d'un État ; d'autre part, en tant qu'habitants inscrits dans une société et dans un territoire les individus ont un « espace vécu » (pour reprendre l'expression consacrée par les géographes), c'est-à-dire une façon de s'appropriier l'espace dans lequel ils évoluent, une manière de se le représenter construit au fil du temps en fonction de leur capital culturel, de leur environnement familial, de leurs expériences personnelles et de leurs pratiques de l'espace<sup>138</sup>. L'espace géographique approprié, le territoire, est une réalité intensément vécue qui contribue à ancrer dans l'esprit des agents sociaux un « ordre naturel » des frontières<sup>139</sup>. Auguste Carlone a acquis la croyance ferme, doxique – comme son père et son grand-père avant lui – que Nice est un territoire français. Bien qu'appartenant au royaume de Sardaigne par conjonction politique et historique, la ville et son arrière-pays sont pour lui un espace vécu au quotidien comme un territoire de langue et de mœurs françaises et séparé de l'Italie par les

<sup>137</sup> Simonetta Soldani, « Approaching Europe in the Name of the Nation. The Italian Revolution, 1846-1849 », *op. cit.*, p. 65. Cf. également Enrico Francia, *1848...*, *op. cit.*, p. 7 et 12.

<sup>138</sup> Armand Frémont, *La région, espace vécu*, Paris, Flammarion, 1999 [1<sup>ère</sup> édition, 1976], p. 175.

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 83.



Alpes qui sont une « frontière naturelle », comme il le formule explicitement dans *L'Écho des Alpes Maritimes* du 21 juin 1848. D'ailleurs, le nom même du journal qu'il a réussi à imposer – comme il a pu le faire avec l'utilisation de la langue française – est bien une référence explicite au nom du département français des Alpes-Maritimes ayant existé entre 1793 et 1814, du temps de la première annexion de Nice à la France. De plus, il ne faut pas négliger l'aspect des intérêts matériels, car c'est aussi par l'activité que se sont forgées les représentations dans la famille Carlone : la banque date d'une période où Nice et son arrière-pays étaient réunis à la France. De là un attachement plus distendu à la dynastie de Savoie avec laquelle cette famille n'a aucun lien particulier. À l'inverse, pour un gradé de la garde nationale comme Charles Laurenti-Roubaudi, ancien militaire sarde à la retraite, pour qui, en 1848, le patriotisme n'a d'égal que la fidélité à la dynastie, difficile d'avoir les mêmes représentations de son territoire de naissance. De même que pour d'autres notables niçois, sa « petite » patrie s'est bien construite au fil du temps dans son esprit comme un territoire appartenant à la « mère-patrie » italienne. La manière de vivre l'espace renforce l'engagement politique et la vigueur avec laquelle on s'investit pour donner un certain avenir à un territoire que l'on conçoit comme être celui de la communauté politique à laquelle on se sent appartenir. De la même manière, si on change d'échelle, pour les publicistes génois et turinois, l'ancien comté de Nice n'est généralement pas un espace vécu mais, dans leurs représentations profondes, c'est un territoire qui, au-delà même de son intégration dans le royaume de Sardaigne, est naturellement italien et dont la frontière naturelle avec la France est le fleuve du Var et non les Alpes. Ainsi, dans le *Corriere Mercantile*, journal génois fondé par des patriotes italiens libéraux, des publicistes invectivent à plusieurs reprises *L'Écho des Alpes Maritimes* en accusant ses directeurs de municipalisme, ce à quoi ceux-ci répondent en réaffirmant leurs positions :

Nous devons dire au *Corriere Mercantile* qui voit une frontière naturelle dans les eaux torrentielles du Var (dont l'état de frontière ne se maintient que dans un développement de 20 kilomètres) que cette frontière est purement politique et que les vraies frontières naturelles de l'Italie sont les Alpes<sup>140</sup>.

Là encore, l'opposition entre frontière politique et frontière naturelle est avancée par Carlone, mais tout comme le choix du Var, celui des Alpes comme frontière est subjectif, et donc apparaît comme une affirmation politique. Le 3 juillet 1848, l'organe génois répond à travers une chronique rédigée par Gerolamo Boccardo, jeune étudiant en droit collaborateur au *Corriere Mercantile*. Il s'adresse directement aux directeurs de *L'Écho des Alpes Maritimes* qu'il accuse de vouloir créer des dissensions qui ne doivent pas apparaître en ces temps de guerre contre l'Autriche : « Nous voyons l'ennemi dévaster le sol de la patrie et prendre une attitude telle qu'elle commande le concours de toutes nos forces. Ce n'est pas l'heure des polémiques particulières<sup>141</sup> ! ». La principale accusation adressée à Carlone et ses collaborateurs est celle de concevoir une forme de « dédition de Nice à la France ». Le publiciste génois appelle les Niçois à lutter contre de telles idées et à faire valoir leur « véritable » nationalité : « par la langue, par les coutumes et par sa position géographique,

<sup>140</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 21 juin 1848.

<sup>141</sup> Biblioteca Universitaria di Genova, *Il Corriere Mercantile*, 3 juillet 1848 (GIORN 9) : « Noi vediamo l'inimico devastare il suolo della patria e prendervi tale atteggiamento che comanda il concorso di tutte le nostre forze. Non è questa l'ora delle polemiche particolari ».

Nice par toutes ces raisons est italienne<sup>142</sup> ». À cette affirmation, qui engage publiquement une lutte à propos des représentations fondamentales du territoire de l'ancien comté de Nice qu'ont les publicistes génois et niçois, Carlone et Juge répondent ainsi dans le numéro du 10 juillet 1848 :

Nous avons peine à comprendre que le *Corriere* ne reconnaisse pas que Nice est dans une situation à peu près identique à celle de la Savoie, tant pour sa position géographique, que pour ses mœurs et sa langue ; si notre langue populaire est celle de la Provence, le peuple savoisien parle celle du Dauphiné : dans les deux pays, on emploie également le français dans les rapports habituels<sup>143</sup>.

Ces quelques phrases témoignent bien de la manière dont les publicistes universalisent leur position, eux qui utilisent bien le français – ou l'italien, la logique est la même chez les adversaires de *L'Écho des Alpes Maritimes* – dans leurs « rapports habituels », ce qui, comme on l'a vu, est loin d'être le cas de la majorité de la population de Nice. Ces articles mettent en lumière les représentations qu'engendre la manifestation d'un affect patriotique : les « petites » patries ont des langues proches, la Savoie avec le Dauphiné et Nice avec la Provence pour les patriotes français, ou Nice avec la Ligurie pour les patriotes italiens. Cependant, dans le territoire de ces « petites » patries la langue légitime et officielle doit être une langue considérée par les notables comme nationale, le français ou l'italien, langues de la politique légitime, des journaux et des classes sociales dominantes dans leur « rapports habituels ». Les « langues populaires » des « petites » patries, celles parlées par l'immense majorité de la population, n'apparaissent que comme des succédanés de la langue officielle et nationale de la « grande » patrie ; ce sont ces représentations qui ont opéré historiquement la distinction entre les « patois », avec tout ce que le terme charrie de représentations péjoratives, et la « langue », officielle, nationale, légitime, dans l'administration, au Parlement, dans les journaux et dans les associations. On voit tout ce que le sentiment patriotique a d'intrinsèque à la hiérarchie sociale et comment il est intégré à la manière dont les classes dominantes imposent cette représentation. Les formes dites populaires de la vie en société sont présentées comme des formes dégradées des éléments qui nourrissent l'affect patriotique ; ainsi le *nissart* n'est qu'un parler populaire quotidien, apanage du peuple, et implicitement présenté comme une forme dégradée de la langue politique légitime qu'utilisent les notables, le français ou l'italien. On voit bien comment la lutte des affects patriotiques entre les agents des classes sociales dominantes passe par le rattachement des formes de vie dites populaires, par exemple le langage, aux formes de vie que les notables essaient d'imposer comme officielles, comme une langue « nationale ». Ainsi, il en est de même pour la langue que pour le territoire – pour Carlone et Juge, Nice se rapproche de la Provence comme le *nissart* du provençal, et les deux « petites » patries s'incluent dans une même « grande » patrie française. La lutte politique des affects patriotiques a pour but d'imposer une vision territoriale et linguistique, des principes et des représentations qui sont des produits subjectifs propres à des individus ou à des groupes, liés à leur trajectoire personnelle et familiale, à leur capital culturel, économique et social propre.

L'enjeu d'une telle lutte dépasse le champ politique local et d'ailleurs les publicistes tendent à chercher des alliés à l'extérieur en se tournant vers le seul territoire où ils sont susceptibles de trouver des notables qui partagent leur appartenance au royaume de Sardaigne,

<sup>142</sup> *Id.*, « *per lingua, per costumi, per positura geografica, Nizza per tutte queste ragioni è italiana* ».

<sup>143</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 10 juillet 1848.

leur affect patriotique francophile, leurs principes de vision et de division du monde, de l'espace et des populations, tout en ayant à disposition des moyens pour mener une lutte politique : la Savoie. Le premier rapprochement a été un combat commun qui n'a rien d'anodin : faire reconnaître l'utilisation de la langue française au Parlement sarde. En tant que lieu officiel du règlement des problèmes politiques, le Parlement est un enjeu fondamental. Auguste Carlone écrit d'ailleurs, avant même la scission du mois de mai 1848 au sein du journal, que « l'adoption de la seule langue italienne » dans le cadre des débats politiques dans les chambres « transformerait en parias politiques à peu près un tiers des citoyens dans les États de S. M.<sup>144</sup> ». Les mots sont volontairement percutants, ils décrivent bien l'enjeu que représente pour les notables francophiles de Savoie et de Nice le fait de voir reconnue la langue française comme politiquement légitime car elle est pour eux la langue naturelle, langue d'habitude, de pensée et d'expression. Certes, ils demeureraient des citoyens actifs, de par leur position sociale, économique et donc politique, mais seulement dans un champ politique local, et seraient, dans le champ politique sarde, des citoyens actifs de seconde zone. Bien que la Savoie soit bien plus étendue et plus peuplée – elle est la plus grande province du royaume en superficie et compte près de 600 000 habitants, cinq fois plus que celle de Nice – les régions sont toutes les deux frontalières, ce sont les deux provinces situées au-delà des Alpes depuis Turin mais intégrées dans le royaume de Sardaigne. Cependant, en Savoie, l'influence française est bien plus prégnante, ce qui fait que les nombreuses feuilles de presse qui émergent dans les villes, principalement à Annecy et à Chambéry, s'inscrivent dans un *credo* politique similaire à celui de *L'Écho des Alpes Maritimes* sans que cela ne provoque des tensions comme à Nice le 13 juin 1848<sup>145</sup>. *Le Patriote Savoisien* – trihebdomadaire fondé par Nicolas Parent, un avocat aux opinions républicaines et francophiles – et *Le Chat* – hebdomadaire satirique illustré de même tendance politique – à Chambéry, et le *National Savoisien* – trihebdomadaire tout aussi francophile mais d'un républicanisme plus modéré – à Annecy prennent d'emblée leurs distances avec les journaux génois ou turinois<sup>146</sup>. Le mois de septembre 1848 marque, après les premiers échanges d'articles de l'été, le véritable début d'une solidarité politique qui ne se dément pas durant tout le temps de la publication de *L'Écho des Alpes Maritimes*.

La collaboration entre les feuilles de presse savoisiennes et le journal niçois se fait le plus souvent à travers la pratique de la récupération d'articles. Lorsqu'un écrit emprunté à un autre périodique est publié, il est soigneusement choisi pour son contenu, pour l'exposé d'un développement qui concorde avec les opinions des rédacteurs ou alors pour être publiquement contredit, c'est un signe fort d'adhésion ou d'opposition ; cette pratique est un moyen matériel à la disposition de ceux qui ont la mainmise sur les moyens de communication à distance pour se positionner dans un champ politique élargi, qui dépasse le simple cadre local. Pour affirmer leur solidarité avec le *Patriote Savoisien*, Auguste Carlone et Victor Juge font le choix de diffuser comme premier feuilleton de *L'Écho des Alpes Maritimes*, dans pas moins de huit numéros entre le 8 et le 29 septembre 1848, un long article rédigé pour l'organe de Chambéry par Léon Brunier, député de Savoie. Intitulé « la Savoie en 1848 », celui-ci est un long plaidoyer pour défendre l'intégration de ce territoire à la France à travers des considérations

<sup>144</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 2 mars 1848.

<sup>145</sup> Du moins les tensions sont plus concentrées sur l'affrontement des positions républicaines et monarchistes, ce qui recouvre après février 1848 la question de la détermination nationale puisque la France est de nouveau républicaine.

<sup>146</sup> Sylvain Milbach, *Entre Piémont et France : la Savoie déroutée, 1848-1858*, op. cit., p. 79-80.

géographiques, économiques, commerciales, politiques et culturelles. D'ailleurs, il est intéressant de remarquer que le même Léon Brunier a été soutenu par Carlone et Juge, avec un autre Savoisien, Joseph Chenal, comme candidat dans la province de Nice aux élections législatives du début de l'année 1849 : dans le collège d'Utelle (Brunier) et dans le premier collège de Nice (Chenal). Les distances entre les deux territoires jouent en défaveur de ces rapprochements, d'autant que les axes de communication sont peu développés. Cependant, pour éviter que la marginalité géographique de leurs provinces ne soit aussi une marginalisation dans le champ politique sarde, les publicistes francophiles de Nice et de Savoie organisent de fait, grâce à leurs institutions politiques respectives, un quasi-monopole de la parole publique extra-étatique dans les deux provinces frontalières avec la France. Auguste Carlone et Victor Juge n'hésitent pas à lancer publiquement, au début de l'année 1849, ce mot de ralliement « Nice et Savoie ! » dans *L'Écho des Alpes Maritimes* du 8 janvier :

Les Alpes font naturellement partie de la Provence, de même que les Alpes de Savoie s'identifient avec celles du Dauphiné. Les positions de Nice et de la Savoie étant analogues, nous devons éprouver les mêmes besoins, incliner aux mêmes tendances et manifester les mêmes désirs. [...] Or, si l'Italie a le droit et la volonté de reconquérir sa nationalité, nous avons, nous aussi, le droit et la volonté de réclamer la nôtre : l'Italie ne doit pas plus garder pour elle ce qui appartient par droit de nature à la France que l'Autriche n'a le droit de posséder la Lombardie. Faisons donc cause commune avec nos frères de Savoie<sup>147</sup> !

Un plaidoyer auquel les journaux savoisiens ne manquent pas de répondre avec notamment cet article publié dans le *National Savoisien* d'Annecy et reproduit dans *L'Écho des Alpes Maritimes* du 12 février 1849 :

L'opinion dont nous nous sommes faits les promoteurs sur la nécessité que démontreront les événements futurs de la réunion de la Savoie à la France fait chaque jour des progrès marqués. [...] Ce qui est vrai pour nous, Savoisiens, est vrai également pour les habitants de Nice. Même situation par rapport aux Alpes, même langue, mêmes mœurs, mêmes souvenirs et par suite mêmes sympathies, mêmes désirs. *L'Écho des Alpes Maritimes* a fait ressortir cette solution de position et de but ; il a exprimé le vœu de voir Nice et la Savoie suivre les mêmes destins. Nous acceptons cette alliance avec bonheur et comme lui nous inscrirons sur notre bannière SAVOIE ET NICE<sup>148</sup>.

Ces publications éclairent la manière dont deux groupes sociaux géographiquement séparés, mais partageant une même élévation sociale et symbolique dans leur territoire, un capital culturel similaire qui nourrit un affect patriotique partagé, s'organisent pour mener en commun une lutte politique à l'aide d'institutions journalistiques. Un combat pour faire prévaloir leur « interprétation publique de la réalité », de ce que les choses ont été – il est fait référence aux « mêmes souvenirs » qui évoquent le fait que la Savoie et Nice ont été rattachées à la France une première fois au moment de la Révolution française –, de ce que les choses sont – « même langue, mêmes mœurs » françaises – et de ce que les choses seront – une commune appartenance à la France. Le « nous », récurrent dans ces articles, est l'artifice rhétorique de la généralisation d'une vision historique, économique, géographique et culturelle particulière. L'*ethos* journalistique de la défense de l'intérêt général dont se

---

<sup>147</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes Maritimes*, 8 janvier 1849.

<sup>148</sup> *Ibid.*, 12 février 1849.

prévalent publiquement les publicistes dans leurs discours d'auto-légitimation élève le journal au rang de *medium* (au sens de moyen) qui permet de faire en sorte que des visions particulières sont présentées comme des affirmations d'ordre quasi-scientifique. Il n'est pas anodin que ce soit Victor Juge, fort de son statut d'ingénieur, et non Auguste Carlone, qui réalise l'entreprise de prouver, arguments biologiques et géologiques à l'appui, que la vision politique, économique, culturelle et historique développée dans *L'Écho des Alpes Maritimes* qui fait de Nice et sa province des territoires français découle de vérités scientifiques.

Entre le 20 décembre 1848 et le 21 mars 1849, est publiée une longue série d'articles diffusée dans pas moins de vingt et un numéros sous le titre : « Intérêts matériels de la province de Nice ». Cette étude approfondit, à l'aune des positions francophiles de Carlone et Juge, tout ce qui a trait au développement de la province de Nice, à sa population, à sa topographie et à ses ressources. C'est de ce travail effectué en 1848-1849 que Victor Juge a tiré, en 1860, son *Mémoire sur l'annexion du comté de Nice à la France* publié au moment où le destin de la province est en train de basculer dans le sens voulu par Auguste Carlone et lui-même<sup>149</sup>. Le Var est présenté à nouveau comme une « frontière politique purement conventionnelle » imposée aux Niçois en 1815 alors qu'il n'est qu'une « rivière torrentielle » et donc ne peut, selon lui, séparer deux États<sup>150</sup>. Pour Victor Juge, le choix des Alpes comme frontière naturelle entre la France et le royaume de Sardaigne, ou plus généralement l'Italie, se trouve justifié par la difficulté de mettre en place des réseaux de communication entre le Piémont et la province de Nice (à cause des montagnes), entraînant de fait une marginalisation de cette dernière<sup>151</sup>. La barrière des Alpes expliquerait l'importance de la France dans le commerce niçois et justifierait la remise en cause des barrières douanières et politiques – la frontière du Var – qui sont en quelque sorte pour Juge et Carlone des obstacles humains à une situation naturelle. Plusieurs articles, dont un du 21 février 1849, insistent sur l'idée que l'économie de l'arrière-pays niçois ne serait que favorisée par une annexion à la France car les nombreux troupeaux appartenant aux bergers des vallées alpines de la province, notamment de celle de la Vésubie, effectuent leur transhumance dans les plaines provençales, ce qui induit des coûts douaniers certains lorsqu'il faut traverser la frontière et des heurts réguliers avec les agents de la douane sarde<sup>152</sup>. S'ajoute un constat général sur les carences en voies de communication (elles sont peu nombreuses et mal entretenues), ce que pourrait résoudre selon eux l'appartenance à la France, comme le souligne un article du 7 février 1849 qui évoque un éventuel prolongement du chemin de fer depuis Toulon et un possible développement général des voies de communication. Teodoro di Santa Rosa, intendant général de la division de Nice, ne rapporte-t-il pas plus tard tous ces constats dans une adresse à ses électeurs, après son élection comme député d'Utelle en décembre 1849, avec le soutien de *L'Écho des Alpes Maritimes* qui voit en lui un défenseur des intérêts de Nice<sup>153</sup>. De plus, la

---

<sup>149</sup> Victor Juge, *Mémoire sur l'annexion du comté de Nice à la France*, Nice, Canis Frères, 1860 (Arch. dép. Alpes-Maritimes, BBM3/1516). Par commodité, l'analyse se fonde sur ce mémoire qui a l'avantage de regrouper tous les articles. Pour les retrouver se reporter aux numéros des 20, 22, 24, 27 et 3 décembre 1848 ; 1, 5, 10, 15, 17, 19, 22 et 26 janvier 1849 ; 9, 16, 21 et 26 février 1849 et enfin 2, 9, 19 et 21 mars 1849.

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 8-10.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 26-30.

<sup>152</sup> Robert Latouche, *Histoire de Nice...*, *op. cit.*, p. 130.

<sup>153</sup> Teodoro di Santa-Rosa, *Les compensations ou le passé et l'avenir de la province de Nice*, par M. Théodore Santa Rosa, député d'Utelle, Nice, Canis Frères, 1852 (Arch. dép. Alpes-Maritimes, BBM3/0151). Il souligne notamment que la seule portion de route construite entre 1815 et 1850 l'a été entre Nice et Levens alors que

question du port s'impose aussi dans les argumentaires publiés ; importante pour les notables niçois, l'activité portuaire est par ailleurs nécessaire à assurer l'approvisionnement d'une région non-autosuffisante. L'ingénieur niçois évalue à deux tiers l'écoulement des produits du commerce dans la nation française voisine, dont la plupart par voie portuaire<sup>154</sup>. On voit bien comment les intérêts personnels des rédacteurs – Carlone et Juge ne font-ils pas des affaires avec des commerçants installés en France ? – interviennent aussi dans l'expression et le façonnement de leurs idées politiques. Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la cité a fondé une certaine prospérité commerciale grâce aux franchises du port qui lui ont permis de jouer un rôle d'intermédiaire entre Marseille et le Piémont<sup>155</sup>. Une menace de suppression des franchises existe depuis l'annexion de Gênes aux États de Savoie en 1815, ville qui a la préférence de la dynastie comme principal port de commerce. Elle a déjà provoqué une réaction de Hilarion de Cessole, ancien premier président du Sénat de Nice, qui, en 1838, a présenté au gouvernement un mémoire dans lequel il défendait la préservation du port-franc de Nice avec les mêmes arguments avancés une décennie plus tard par les rédacteurs de *L'Écho des Alpes Maritimes*. D'ailleurs, les publicistes ont repris de larges extraits de cet ouvrage pour publier plusieurs articles entre le 28 mars et le 13 avril 1849 – avant de faire éditer l'ouvrage en 1850<sup>156</sup> – ce qui est aussi une formidable occasion de s'incarner publiquement dans cet *ethos* de la défense de l'intérêt général en présentant leurs idées non comme celles d'un groupe de francophiles – ce dont on ne pourrait soupçonner un premier président du Sénat de Nice, comme on ne pourrait soupçonner Santa Rosa de faire le jeu du « parti » français – mais de personnes qui défendent les intérêts de la province.

Ce sont là les tous les arguments présentés comme objectifs objections ?publiquement invoqués dans la plupart des articles du périodique niçois mais que l'on retrouve aussi pour la Savoie – la question du port mise à part – dans le *Patriote Savoisien*, le *National Savoisien* et *Le Chat* et qui fondent la communauté d'engagement politique entre notables savoisiens et niçois qui voient dans les Alpes une frontière naturelle avec l'Italie. Finalement, la marginalité géographique qui rapproche Nice ou la Savoie de la France, selon ces publicistes, a donné lieu à une situation de marginalisation économique des deux provinces. Dans un article publié à la fin du mois de janvier 1849, le « nous » – incluant la communauté des habitants du territoire de l'ancien comté de Nice – sert à un questionnement rhétorique présenté sous la forme d'une auto-interrogation publique de la part de la population niçoise sur son identité et ses intérêts – et l'on retrouve cette incarnation publique du rôle de défenseurs des intérêts généraux de leur ville qu'endossent Carlone et Juge :

Où est située Nice ? En Provence. Qui sont nos fondateurs ? Les Marseillais. Où s'écoulent nos produits ? En France. Qui pourrait nous protéger en cas de besoin ? La France. Enfin notre position, notre origine, notre langue, nos intérêts, en un mot, notre nature, où nous font-ils pencher ? Vers la France, notre mère-patrie<sup>157</sup> !

---

beaucoup d'habitants des villages de l'arrière-pays continuent de se déplacer, faute de mieux, en suivant le cours des torrents ou sur des chemins muletiers étroits et dangereux (p. 11 et 27).

<sup>154</sup> Victor Juge, *Mémoire sur l'annexion...*, *op. cit.*, p. 30 à 34.

<sup>155</sup> Robert Latouche, *Histoire de Nice...*, *op. cit.*, p. 127.

<sup>156</sup> Hilarion de Cessole, *Réflexions sur le port-franc de Nice*, Nice, Société typographique, 1850, 32 p. (Arch. dép. Alpes-Maritimes, BBFP/001).

<sup>157</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 29 janvier 1849.

La « petite » patrie niçoise est totalement intégrée dans la « mère-patrie » française. Ces mots tirés d'un article intitulé « De nos droits naturels », publié le 29 janvier 1849, expriment la pensée profonde d'Auguste Carlone et de Victor Juge, une vision de leur terre natale qu'ils ont construite au fil de leur vie à travers leurs parcours familiaux et personnels, leurs études, leurs affaires économiques, leur pratique de la langue et de l'espace. En un mot, ce sont des choses subjectives qu'ils vivent comme naturelles, parce qu'elles sont fondamentalement constitutives de leur identité. Auguste Carlone et Victor Juge profitent instinctivement de leur monopole de la parole publique pour s'incarner dans cette position symbolique de porte-paroles de la communauté qui leur permet de construire quotidiennement des argumentaires publics visant à affirmer le bienfondé pour Nice d'une annexion à la France. Ils produisent de manière continue des visions politiques à l'aide d'arguments logiques et rhétoriques renforcés par des attributs de scientificité comme dans la démonstration de Victor Juge. L'*ethos* du dévouement à l'intérêt général du journaliste rejoint celui du dévouement à la recherche de la vérité propre au scientifique à une époque où les deux sont en train de naître comme des principes structurant leurs champs respectifs (scientifique et politique).

Toutes ces démonstrations de la « francité » de Nice et de la Savoie affectent les patriotes italiens, qu'ils soient originaires de Nice, de Turin, de Gênes ou d'autres villes des États sardes. Si à l'échelle de Nice et de la Savoie ce sont les francophiles qui dominent le champ politique grâce à leurs journaux, dans le champ politique sarde, plus large, ce sont les patriotes italiens qui ont le monopole de la parole publique extra-étatique par l'intermédiaire de journaux dont l'influence est sensiblement plus élevée que celle des organes de presse niçois et savoisiens. Dans la capitale turinoise, les deux principales feuilles journalistiques se montrent hostiles aux publicistes francophiles, aussi bien le *Risorgimento* que la *Concordia*. De même, Aurélio Bianchi-Giovini, le fondateur de l'*Opinione*, un journal libéral et patriotique de Turin, s'attaque nommément au périodique niçois dans un article du 30 janvier 1849 tout en réclamant – comme Lorenzo Valerio de la *Concordia* en juin 1848 – l'abolition des franchises du port de Nice<sup>158</sup>. À Gênes, le *Corriere Mercantile* et le *Pensiero Italiano* s'accordent pour accuser *L'Écho des Alpes Maritimes* de diffuser une pensée antinationale construite autour d'un séparatisme pro-français. En réponse à ces attaques, l'éditorial du 2 février 1849 ne demande ni plus ni moins que la rupture du pacte multiséculaire de 1388 entre Nice et la maison de Savoie<sup>159</sup>. De telles positions affirmées publiquement d'une manière aussi régulière et prégnante de la part du seul organe politique de la division de Nice heurtent profondément les affects patriotiques des notables niçois qui se sentent pleinement Italiens – comme on a pu l'apercevoir avec la manifestation du 13 juin 1848. Au mois de février 1849, ce n'est plus par une manifestation publique que s'organise la riposte politique du « parti » italien contre *L'Écho des Alpes Maritimes* pour lui contester son rôle auto-proclamé de porte-parole des Niçois. La principale réaction provient d'un patriote, Niçois de naissance, qui possède une certaine aura dans toute l'Italie : Giuseppe Garibaldi. De même que Carlone et Juge, il est un Niçois attaché à sa terre natale, à sa « petite » patrie, mais à l'inverse de ces derniers, il se sent un véritable patriote italien et inclut sa ville dans un futur État-nation italien. Ses affects patriotiques ont des déterminations sociologiques : il n'est en

---

<sup>158</sup> La suppression des franchises est soutenue par les publicistes turinois et génois car il s'agit d'unifier territorialement et économiquement le royaume dans un sens de suppression des privilèges particuliers des villes (comme ont pu être supprimées les subsistances de la féodalité durant le premier XIX<sup>e</sup> siècle).

<sup>159</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 2 février 1849.

rien étonnant pour un homme dont les deux parents sont originaires de Ligurie, dont l'expérience familiale a porté vers la culture italienne, qui a été capitaine dans la marine sarde et dont l'éducation politique s'est faite autour des principes patriotiques portés par Giuseppe Mazzini, de considérer sa terre natale niçoise comme naturellement italienne – de la même manière que Carlone et Juge la perçoivent naturellement française. Les mêmes mécanismes de détermination des affects patriotiques s'opèrent par le capital social et culturel, par les expériences personnelles et familiales, par les pratiques, l'appropriation et les représentations de l'espace ; cependant, ils sont tournés vers deux nations différentes. Mais c'est justement ce qui rend possible le « débat public » sur la détermination nationale du pays niçois, le fait que le cadre du débat soit fixé par un mécanisme commun – assez propre aux classes sociales dominantes – qui fait appréhender le monde selon le « principe des nationalités » ; tous les patriotes de Nice, français ou italiens, ont en commun d'acquiescer ce principe de la même manière, de l'avoir intégré, mais sans incliner vers la même nationalité, ce qui crée une concurrence entre deux nationalités sur un même territoire.

L'avantage de Giuseppe Garibaldi dans le champ politique niçois est qu'il jouit d'une position symbolique plus importante que les directeurs de *L'Écho des Alpes Maritimes*, celle d'un homme qui a même une place reconnue dans le champ politique italien en construction, par ses victoires militaires en Amérique du Sud, mais aussi par son investissement patriotique dans les combats contre l'Autriche à l'été 1848 ainsi que dans la République romaine proclamée par les patriotes républicains en février 1849 après la fuite du pape Pie IX à Gaète (royaume des Deux-Siciles). Son mythe commence à se construire durant le *Quarantotto* – aussi à la faveur des récits de ses actions que donnent les journaux patriotiques. Sa parole publique est celle d'un homme qui jouit d'une considération importante parmi les notabilités niçoises – en témoigne le banquet spécialement donné pour son retour d'Amérique en juin 1848, avec l'accord des autorités municipales<sup>160</sup>. Bien qu'engagé dans l'aventure de la République romaine qui se met en place à la faveur de la fuite du souverain pontife durant les premiers mois de l'année 1849, sous la direction notamment de Mazzini, Giuseppe Garibaldi continue de suivre la vie politique de sa « petite » patrie et décide de prendre la plume pour contester publiquement ce monopole d'incarnation de l'opinion publique niçoise qu'ont acquis les directeurs de l'institution journalistique. Devant l'absence d'un autre organe de presse à Nice, il se tourne vers le *Pensiero Italiano* de Gênes à la fin du mois de février 1849 pour s'adresser à ses « compatriotes bienaimés » habitant la « belle terre de Nice » et pour partager avec eux ses « volontés d'action » pour la patrie italienne<sup>161</sup>. Il prend la plume pour affirmer, à rebours de *L'Écho des Alpes Maritimes*, l'« italianité » profonde de sa ville natale :

Lorsque je combattais dans des contrées lointaines [en Amérique du Sud] en faveur des opprimés, et que la renommée donnait à mes batailles plus de prix qu'elles n'en méritaient, mon seul désir était que leur bruit parvienne jusqu'à toi. Je te les consacrais, ô ma belle terre natale, avec tout le dévouement d'un fils. [...] Et lorsque de mes lèvres sortait le cri de guerre et de liberté, mon âme n'a jamais pu séparer Nice de l'Italie. [...] La terre qui me rappelait les jeux de mon enfance, qui a soutenu mes premiers pas dans la vie et dont chaque pierre m'est plus chère que moi-même, cette terre, par Dieu !... je la voulais incarnée dans la pensée italienne<sup>162</sup>.

<sup>160</sup> Hervé Barelli, « Joseph Garibaldi à Nice, 21-26 juin 1848 », dans *Nice historique*, n° 2, 2007, p. 107-120.

<sup>161</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 5 mars 1849. Auguste Carlone et Victor Juge publient une traduction intégrale de la lettre parue dans le *Pensiero Italiano* le 28 février 1849.

<sup>162</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 5 mars 1849.



L'attachement à la terre natale est de la même nature que celui que l'on peut lire dans *L'Écho des Alpes Maritimes*, et la force de l'affect patriotique – dont on voit bien à travers la prose de Garibaldi à quel point il imprègne profondément les agents sociaux, jusque dans leurs souvenirs d'enfance – a le même ressort : le lien entre « petite » et « grande » patries que s'efforcent de construire les patriotes – qu'ils soient français ou italiens. La bataille des arguments se joue sur cette volonté publique d'incarner l'opinion majoritaire des Niçois, lutte dans laquelle l'avantage certain que possèdent Juge et Carlone est que leur journal produit continuellement des visions présentées comme l'opinion éclairée qu'il faut porter sur Nice et sa province alors que l'intervention de Garibaldi est ponctuelle. Ce dernier compense cela par son capital symbolique bien plus important et par une volonté, dans sa lettre, de lancer un appel à la mobilisation (du « parti » italien) en se plaçant en adresse directe aux compatriotes de sa « petite » patrie :

Ô Niçois, il existe un journal, *L'Écho*, qui répand une grande amertume par son obstination gallicane sur ces biens que vous prodigue l'heureuse situation politique de votre pays. Ce journal arrive parmi nous comme une malédiction, parce qu'en nous blâmant de la part que nous avons prise à la fortune, aux joies et aux douleurs de l'Italie, il voudrait nous séparer d'elle. [...] Nous ne répondrons pas à toutes les inepties mises en avant par cette feuille périodique pour nous prouver que nous sommes Français<sup>163</sup>.

Garibaldi use du même « nous » inclusif de toute la population niçoise que celui qu'utilisent Carlone et Juge dans leurs articles, ce qui prouve bien qu'il s'agit d'une lutte pour se présenter comme l'incarnation de l'opinion publique. Il développe aussi une argumentation historique en expliquant que les Français sont des ennemis de Nice par leur complicité dans le siège qu'a connu la ville en 1543 puis dans la destruction du Château par Louis XIV au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le recours au « passé-présent », faire une référence sélective à un passé lointain pour justifier une position du présent, est classique lorsqu'il s'agit d'affirmer ouvertement qu'un peuple et un territoire se rapportent à une détermination nationale particulière – un type d'argumentation historique déjà utilisé par les rédacteurs de *L'Écho des Alpes Maritimes* pour défendre la « francité » de l'ancien comté de Nice en faisant fi des épisodes exposés par Garibaldi et en se contentant de rappeler publiquement que les fondateurs de la cité étaient des Phocéens pour justifier le rapprochement avec Marseille, la Provence et donc la France. La lutte pour imposer une mémoire collective est consubstantielle au « débat public » pour déterminer la « nationalité » de l'ancien comté de Nice. De chaque côté, il s'agit de généraliser à toute une communauté son affect patriotique propre et la vision du passé, du présent et du futur qu'il charrie. Mis en cause publiquement, accusés nommément de vouloir « gallicaniser » la province de Nice<sup>164</sup>, les publicistes niçois usent de l'avantage qu'est la maîtrise d'un organe de presse pour publier une réponse argumentée à Garibaldi. Dans le numéro du 5 mars 1849, Carlone cible publiquement l'ennemi politique du « parti » français : « le parti italianissime à Nice », qu'il faut contredire, ce qu'il s'applique à faire point par point, en réaffirmant tout l'argumentaire économique, historique, géographique et culturel en faveur du rattachement de Nice à la France qu'il expose avec Juge dans *L'Écho des Alpes Maritimes* depuis plusieurs mois. Les publicistes s'appliquent aussi à renforcer leur position symbolique en affirmant, à rebours de Garibaldi qui accuse la direction

<sup>163</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 5 mars 1849.

<sup>164</sup> *Id.*

du journal de défendre des intérêts personnels, que « la rédaction de *L'Écho* » est confiée à « de véritables Niçois [...] dont les opinions connues leur ont mérité l'honneur d'être choisis par leurs concitoyens pour les représenter dans notre conseil municipal<sup>165</sup> ». Dans cette réponse, Carlone met publiquement en avant le fait que, pendant que la direction de *L'Écho des Alpes Maritimes* s'investit dans les affaires de Nice, Garibaldi, lui, est à Rome, ce qui, ajouté à son long exil en Amérique du Sud, en fait pour eux un médiocre connaisseur de la réalité politique niçoise. L'argument sert à renforcer l'idée que les Niçois ne sont pas hostiles aux rédacteurs *L'Écho des Alpes Maritimes* : Auguste Carlone vient d'être choisi comme premier vice-syndic par le syndic (équivalent du maire) Dominique Galli au début du mois de février alors que Victor Juge prépare son entrée au conseil municipal. L'effet rhétorique rejoint la réalité : leur position symbolique dans le champ politique niçois est renforcée par cette double position d'élus et de publicistes, et l'annoncer publiquement c'est aussi le mettre en avant comme un gage qui garantirait qu'eux sont doublement légitimes pour être les porte-paroles de la communauté politique niçoise. L'*ethos* de la défense de l'intérêt général du publiciste rejoint le même *ethos* que l'on retrouve chez l'homme politique public.

Dans cette lutte politique, Auguste Carlone et ses autres collaborateurs peuvent compter sur l'appui des organes savoisiens. Dans le même temps de la publication par Garibaldi de son adresse aux Niçois, Lorenzo Valerio, dans son journal turinois la *Concordia*, a attaqué de front les périodiques de Savoie en dénonçant leurs positions séparatistes pro-françaises. Le publiciste s'inscrit dans une posture d'opposition vigoureuse à ces feuilles de presse en affirmant que « la Savoie et l'Italie ne forment qu'un seul et même peuple, n'ayant qu'un seul et même intérêt »<sup>166</sup>. Au mois de mars 1849, c'est une sorte de front public commun dans le champ politique sarde que mènent les « partis » français de Nice et de Savoie contre Garibaldi, Valerio et tous les patriotes italiens, originaires de ces provinces ou extérieurs, qui expriment une hostilité publique à l'égard de leur affect patriotique francophile. Dans le numéro du 10 mars 1849 du *National Savoisien* est publié un article offensif à l'encontre Garibaldi en solidarité avec la rédaction niçoise qui le reproduit le 14 mars. L'auteur y accuse Garibaldi de vouloir « prémunir » les Niçois « contre les tendances françaises dont *L'Écho des Alpes Maritimes* est le chaleureux organe dans cette province », le présentant publiquement comme « un de ces fanfarons italiens qui s'établissent redresseurs de torts pour le genre humain<sup>167</sup> ». Les rédacteurs du journal *Le Chat* apportent eux aussi un soutien politique à leurs homologues niçois en publiant le 11 mars 1849 un long article intitulé significativement « Nice et Savoie » qui est inséré par Auguste Carlone et Victor Juge dans le numéro de leur journal paru le 21 mars. Jean-Barthélémy Montmayeur et ses collaborateurs, dans un registre satirique habituel pour cette feuille de presse, moquent la conclusion de Garibaldi qui affirme que les limites naturelles de l'Italie ne sont pas les Alpes :

Ah ! Vous croyez que Nice et la Savoie sont françaises parce qu'on y parle français, qu'on y trouve les mœurs et les usages français, et que les Alpes sont des limites naturelles qui doivent les séparer à

---

<sup>165</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 5 mars 1849.

<sup>166</sup> *Ibid.*, 12 mars 1849.

<sup>167</sup> *Ibid.*, 14 mars 1849.

tout jamais de l'Italie ; sornettes et billevesées que tout cela ! [...] Riez, MM. riez à votre aise, mais inclinez-vous devant le grrrand général Garibaldi<sup>168</sup> !

Si toutes ces réponses n'ont pas l'écho de l'adresse du général niçois – il n'est pas même sûr que ce dernier les ait lues – elles permettent tout de même de fournir un contre-argumentaire public. Mais l'avantage dont disposent Carlone et Juge est d'avoir réussi à imposer leur journal comme une institution politique centrale dans la province de Nice, s'incarnant publiquement en défenseurs constants de l'intérêt général. S'il est visé par Garibaldi, alors même que ce dernier est occupé par les affaires politiques de la jeune République romaine, c'est que le pouvoir symbolique de l'institution de presse dans le champ politique niçois est vécu comme une attaque perpétuelle et une menace par les patriotes italiens locaux – dont certains ont pu informer Garibaldi, peut-être même solliciter un soutien public de sa part. Dans ce contexte, outre les feuilles savoisiennes, les alliés les plus logiques de Carlone et Juge sont bien sûr les journaux quarante-huitards des départements français proches de la province de Nice, comme le *Démocrate du Var*, organe républicain fondé à Toulon en avril 1849, qui publie le 16 août 1849 un article de soutien à *L'Écho des Alpes Maritimes*. De même, le *Républicain du Vaucluse*, fondé à Avignon en mars 1848, appuie le « parti » français à Nice, qu'il estime être, comme il l'écrit dans un article reproduit par les publicistes niçois le 29 août 1849, l'incarnation de « l'esprit de la population de Nice »<sup>169</sup>. D'une manière générale, toute la constellation de journaux plus ou moins républicains et démocrates, qui s'inscrivent dans la tendance politique de la Montagne incarnée par Alexandre Ledru-Rollin à l'Assemblée nationale française, a des positions politiques similaires à celles du périodique niçois. Carlone et Juge n'ont-ils pas, de la même façon que les journaux et les élus républicains et démocrates en France, protesté contre l'intervention armée décidée par Louis-Napoléon Bonaparte pour répondre à l'appel de Pie IX et chasser militairement les républicains de Rome ? La doctrine fraternelle des quarante-huitards est toujours le *credo* politique de *L'Écho des Alpes Maritimes*, et ce malgré les batailles d'opinions avec les patriotes italiens ; en témoigne un article particulièrement évocateur publié le 28 février 1849 et intitulé, dans une référence à la période de la Révolution française, « Les Républiques sont sœurs » : « À l'égard de l'Italie et des autres peuples révolutionnaires, la nation française n'oubliera pas le principe de Ledru-Rollin : les révolutions sont sœurs<sup>170</sup> ». Ces positions ont même valu, à l'été 1849, une fois la République romaine effondrée et le renforcement autoritaire du pouvoir engagé par Louis-Napoléon Bonaparte, une interdiction temporaire de *L'Écho des Alpes Maritimes* en France, levée seulement avec l'appui d'organes de presse parisiens influents comme *Le Siècle* :

Il résulte de renseignements qui nous sont parvenus [...] que le journal *L'Écho des Alpes Maritimes* est retenu à la poste d'Antibes par ordre supérieur. Le crime pour lequel le gouvernement de la

---

<sup>168</sup> Archives de la Région Rhône-Alpes, Mémoire et actualité, Presse ancienne numérisée, *Le Chat*, 11 mars 1849. Les numéros du journal *Le Chat* (entre 1848 et 1851) et du *Patriote Savoisien* (entre 1848 et 1895) ont été numérisés.

<sup>169</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 29 août 1849.

<sup>170</sup> *Id.*, 28 février 1849.

République a mis à l'index ce journal est d'avoir démontré courageusement, en face du Piémont, l'importance politique et naturelle de l'annexion du comté de Nice à la France<sup>171</sup>.

De même, des journaux qui cultivent un *credo* politique similaire comme *La Réforme* – fondée par Alexandre Ledru-Rollin en 1843 – et la *Démocratie Pacifique* – créée en août 1843 par Victor Considerant – publient, au début du mois de septembre 1849, une lettre de Victor Juge dans laquelle il demande explicitement le soutien de ces journaux républicains français en expliquant<sup>172</sup> :

Notre journal, *L'Écho des Alpes Maritimes*, qui a toujours pris à cœur les véritables intérêts français, au point de jeter comme un défi au gouvernement sarde la question naturelle de l'annexion du comté de Nice à la France, vient d'être interdit sur toute la surface du territoire de la République<sup>173</sup>.

L'élargissement d'un « débat public » proprement local se nourrit de ce que les agents sociaux les mieux dotés en capital symbolique – qu'il soit acquis par une organisation collective, comme un journal, ou par une position individuelle, comme celle de Garibaldi – puissent interagir au-delà de frontières politiques et de l'éloignement spatial, notamment grâce à l'accès qu'ils ont aux moyens de communication à distance. Ainsi, la presse du « parti » français de Savoie, la presse républicaine et démocrate en France et Giuseppe Garibaldi ont pu intervenir, certes dans des positions opposées, dans un « débat public » qui se pose alors à propos de Nice et de la Savoie à partir de 1848. C'est cette série d'interventions faites à l'aide de moyens de communication à distance extra-étatiques de la part d'agents politiques socialement, géographiquement et symboliquement situés, qui définit ce qu'est le « débat public », les limites de son extension géographique et les rapports de force politiques qu'il inclut. Outre la sporadique intervention de la garde nationale en juin 1848, le « débat public » sur la question de la détermination nationale du pays niçois est essentiellement le fait de notables qui se trouvent en dehors de la sphère du pouvoir officiel – ou dans des pouvoirs soit locaux, l'administration municipale à Nice, soit éphémères, l'administration de la République romaine pour Garibaldi. Les mécanismes propres aux « débats publics » font qu'ils peuvent se limiter à un champ politique local et n'en jamais sortir, mais lorsqu'ils concernent des domaines aussi fondamentaux pour l'avenir d'une communauté politique que son intégration nationale, les agents sociaux qui interviennent dans le débat sont aussi extérieurs au territoire. C'est ainsi qu'en 1849, l'intervention de Garibaldi en charrie d'autres, qui sont cette fois l'œuvre d'individus ou d'institutions qui n'ont pas le même lien privilégié avec Nice que ce dernier. Ainsi, en est-il en mars 1849 de l'intervention de la princesse milanaise Cristina Trivulzio di Belgiojoso, célèbre patriote italienne engagée dans l'aventure républicaine à Rome<sup>174</sup>.

De sa période d'exil en France avant 1848, elle a gardé des contacts avec les républicains français, et ceux de la *Démocratie Pacifique* la sollicitent pour une analyse du *Quarantotto*.

<sup>171</sup> Bibliothèque nationale de France, *Gallica*, Bibliothèque numérique, Presse et revue, *Le Siècle*, 24 août 1849. [En ligne] : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k723067f/f4.item> (Consulté en septembre 2017).

<sup>172</sup> Charles Ledré, « La presse nationale sous la Restauration et la Monarchie de Juillet », dans *Histoire générale de la presse française*, t. II, *De 1815 à 1871*, Paris, PUF, 1969, p. 131.

<sup>173</sup> Archives de l'University of Illinois Urbana-Champaign, Périodiques, Archives numérisées, *La Démocratie Pacifique*, 4 septembre 1849. [En ligne] : [https://archive.org/details/3461793\\_12](https://archive.org/details/3461793_12) (Consulté en septembre 2017).

<sup>174</sup> Franco Della Peruta, « Il giornalismo dal 1847 all'Unità », *op. cit.*, p. 250-251. La princesse de Belgiojoso a notamment collaboré en 1846 à un journal au nom évocateur d'*Ausonio* avec Angelo Brofferio, devenu par la suite rédacteur en chef du *Messaggiere Torinese*.

Elle prend la forme de « Lettres sur l'Italie » publiées dans le journal de Victor Considerant. La troisième de ces lettres, parue le 22 février 1849 dans la *Démocratie Pacifique* et reprise le 2 mars dans *L'Écho des Alpes Maritimes*, est consacrée à la question de Nice et de la Savoie qui commence à se poser à des intervenants extérieurs au champ politique sarde. C'est la conjonction entre son rôle de *pasionaria* de la cause nationale italienne et son capital social, qu'elle a construit à partir de sa position de princesse milanaise en exil à Paris avant 1848, qui lui offre la possibilité de dépasser l'exclusion de genre – en vigueur au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle dans la plupart des journaux et associations politiques – et d'accéder à un moyen de communication à distance. Dans sa lettre, elle se distingue par le fait qu'elle ne refuse pas *a priori*, à l'inverse de Garibaldi et de la grande majorité des journaux turinois et génois, l'idée que Nice et le Savoie soient françaises :

La Savoie et le comté de Nice protestent de ne pas faire partie de la famille italienne, et réclament le droit, aujourd'hui généralement reconnu, de se réunir à la nation dont ils descendent ou prétendent descendre [...]. La question de la nationalité de ces peuples veut être étudiée à fond et vidée franchement [...]. Personne n'est plus que moi convaincu que les peuples seuls doivent être consultés sur le choix de la société politique de la nation à laquelle ils veulent appartenir. Si les Savoisiens et les Nissarts veulent devenir Français, nul doute que l'Italie ne saurait sans injustice les contraindre à demeurer dans son sein<sup>175</sup>.

La formulation prouve l'efficacité de l'action politique de Carlone et Juge qui ont réussi à imposer à l'extérieur l'idée que la volonté générale de la population niçoise est d'appartenir à la nation française, ce qui signifie aussi que l'institution journalistique est, dans une certaine mesure, reconnue comme porte-parole public des aspirations générales des Niçois. La différence de positionnement politique entre Giuseppe Garibaldi et Cristina de Belgiojoso a des explications sociologiques ; bien qu'ils se sentent investis par un même affect patriotique italien, ils n'ont pas la même trajectoire personnelle et familiale. Par son capital social, la princesse milanaise sent un attachement à la France que n'a pas le général niçois qui, lui, vient d'une terre frontalière où la classe sociale dominante est partagée entre les notables qui ont noué des liens culturels et économiques avec une nation dotée d'un État, et ceux qui, comme lui, ont des liens avec une nation dont ils veulent construire l'État. Derrière cela, il y a des intérêts économiques, des positions sociales – comme celle des fonctionnaires –, des perceptions culturelles et une manière de vivre l'espace et de se le représenter qui sont en jeu, dont la princesse peut faire fi puisque ces enjeux n'investissent pas ses positions politiques sur la question de Nice et de la Savoie. Pour elle, l'avenir des nations et de la paix en Italie passe par un « double affranchissement », qui correspond exactement à la position des publicistes niçois : « de l'Italie du Nord, du joug brutal et violent de la tyrannie autrichienne », mais aussi « des provinces occidentales de cette même Italie du Nord, du lien d'une nationalité qu'elles déclarent étrangère »<sup>176</sup>. Ce positionnement politique autour de l'idée de fraternité franco-italienne se retrouve dans la réponse que publient Auguste Carlone et Victor Juge au texte de la princesse de Belgiojoso, « dont le nom seul rappelle tout ce que le plus noble dévouement à la patrie peut inspirer de grand et de généreux » : « Nous garderons toujours notre cœur à la France. Notre jour de victoire et de triomphe sera celui, où sans violence et sans troubles, par

<sup>175</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 2 mars 1849.

<sup>176</sup> *Id.*

le consentement libre et volontaire de nos alliés, nous serons rendus à notre véritable patrie. Puisse ce jour être celui du triomphe de la nationalité italienne »<sup>177</sup>.

À travers ces engagements politiques qu'il s'est agit d'analyser, se perçoit tout ce que l'affect patriotique a de subjectif et d'arbitraire, en fait tout ce qu'il a de sociologiquement et d'historiquement déterminé. L'analyse socio-historique est un outil important pour comprendre à la fois comment il se construit puis se manifeste chez un agent ou un groupe social, mais aussi ce qu'il peut dire sur la position sociale de ceux qui sont en mesure de le nourrir – il n'a rien de naturel ni de général mais est surtout, durant le premier XIX<sup>e</sup> siècle, propre aux classes sociales dominantes qui l'investissent comme un véritable projet politique. Tout comme, pour reprendre l'expression de Lamartine, il y a des « conditions sociales » particulières pour faire un homme public, il y a des « conditions sociales » de production de l'affect patriotique et d'une vision du monde à travers le « principe des nationalités ». De ces déterminations sociologiques et historiques divergentes naissent, dans un cadre déterminé, les affrontements politiques symboliques sur la question nationale que l'on dénomme « débat public ». Dans le cas analysé ici, la lutte qu'engendre l'action des groupes opposés pour imposer leur affect patriotique à toute une communauté politique se fait plus par des moyens d'action symboliques que physiques, à travers une lutte pour faire valoir publiquement leurs principes de vision et de division du monde. C'est un affrontement qui est régulé par des lois permettant l'émergence de moyens de la lutte politique, comme le journal qui, en tant qu'outil de communication à distance, permet de produire continuellement des opinions rendues publiques. L'émergence d'un champ politique moderne qui naît des structures sociales et se régule par des règles juridiques permet une lutte relativement pacifiée, et d'ailleurs, hormis, à un certain degré, la manifestation de juin 1848, il n'y a pas d'affrontements physiques ; la bataille politique prend la forme d'une confrontation d'arguments présentés comme relevant de l'intérêt général et qui sont plus ou moins efficaces politiquement et plus ou moins mis en avant en fonction des moyens d'action à disposition des groupes ou agents qui interviennent dans le champ politique. Et l'on sait combien cela n'est pas une règle générale dans l'histoire des luttes nées d'un choc entre deux affects patriotiques sur un même territoire que la voie de règlement privilégiée soit celle de la bataille symbolique plutôt que celle de l'affrontement physique.

Quoi qu'il en soit, ce cadre politique de la lutte – en faveur de l'annexion de Nice à la France pour le « parti » français ou de l'intégration de Nice dans un futur État-nation italien pour les patriotes comme Garibaldi – se construit entre 1847 et 1850 à partir des structures sociales qui sous-tendent l'organisation du champ politique niçois et ce pour plusieurs décennies. La bataille se perpétue dans ce cadre, avec parfois des épisodes où la violence physique – étatique ou non – se joint à la lutte symbolique entre les journaux et les « partis ». Les hommes continuent d'occuper la position qu'ils se sont construite au cours des années 1847-1848, ils assimilent à force d'engagement quotidien la logique propre du champ politique et s'appuient sur le pouvoir que donne la place symbolique qu'ils ont acquise au moment des réformes. En effet, Auguste Carlone et Victor Juge poursuivent leur action politique à travers un nouveau journal qui reprend toutes les positions de *L'Écho des Alpes Maritimes*, et qui est intitulé explicitement *L'Avenir de Nice* – sous-entendu pour les publicistes un avenir qui passe par une annexion à la France. À l'été 1850, lorsque la nouvelle

---

<sup>177</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, 2 mars 1849.

feuille de presse est créée, Teodoro di Santa Rosa, à qui Carlone écrit pour lui demander un soutien pour son nouveau journal, lui donne explicitement le conseil, dans un courrier du 29 juillet 1850, de « ne pas le rédiger exclusivement en langue française » car « cela choque des susceptibilités et peut [lui] faire éloigner des abonnés<sup>178</sup> ». Il est pourtant vrai que l'affirmation publique d'un patriotisme français choque l'affect patriotique d'une bonne partie des notables niçois, c'est-à-dire dans le groupe social où se situe le principal réservoir de potentiels abonnés, d'individus ayant les moyens économiques d'acheter le journal et les moyens culturels de le lire. On observe d'ailleurs au début de l'année 1849 que des 500 abonnés de janvier 1848, il n'en reste plus que la moitié alors même que *L'Écho des Alpes Maritimes* s'est entre-temps affirmé publiquement comme l'organe de presse du « parti » français. Les finances pâtiennent fortement de cette baisse et au premier semestre de l'année 1850 la situation est assez critique pour l'institution ; c'est l'occasion pour les publicistes niçois d'en appeler publiquement aux dons et de lancer diverses campagnes pour susciter des abonnements, en jouant toujours sur cette affirmation publique qu'ils sont « dégagés de toute ambition personnelle » et qu'ils n'agissent que pour défendre « les droits et les intérêts spéciaux de [leur] malheureuse province »<sup>179</sup>. Cependant, Carlone et ses associés ne peuvent suivre la recommandation de celui qui a su, en tant qu'intendant général, faire montre d'une certaine considération par rapport à leurs critiques sur la marginalisation économique de la province de Nice ; en effet, comme le formule bien le *Républicain du Vaucluse*, qui a apporté son soutien aux publicistes niçois dans leur combat pour l'annexion de Nice à la France en 1849, *L'Écho des Alpes Maritimes* est « écrit en français et, ce qui est plus précieux encore, pensé en français<sup>180</sup> ». *L'Avenir de Nice* s'inscrit aussi dans cette logique parce que la langue est un marqueur d'affirmation de l'affect patriotique. D'ailleurs, le journal continue sa lutte pour l'annexion de Nice à la France et il ne disparaît qu'au moment où celle-ci est en train de s'acter en 1860. Entre-temps, la situation niçoise a évolué, notamment du fait de la suppression des franchises du port par le pouvoir sarde en 1851 qui a fait basculer bon nombre de notables qui tirent une bonne part de leur fortune du commerce, dans le camp de l'opposition au gouvernement sarde. Pour ceux-ci, l'affect patriotique italien passe désormais après l'intérêt économique qui est la source de leur position sociale, d'autant plus lorsque l'histoire familiale de ces hommes a conféré, comme dans les familles Arson ou Avigdor, à leur patriotisme un caractère bien moins affirmé que pour d'autres familles, comme chez Garibaldi ou Laurenti-Roubaudi. En 1851, la fronde contre la décision du gouvernement a d'ailleurs été vigoureusement portée par Auguste Carlone et Jules Avigdor qui ont signé le 14 mai 1851, avec plusieurs autres notables, une déclaration publique énonçant explicitement qu'en cas de non rétablissement des franchises du port et de non suppression d'impôts sur le blé et le sel jugés injustes, « le peuple de Nice, plaçant le droit au-dessus de la force, serait réduit à considérer le contrat d'annexion comme rompu par le gouvernement lui-même, et à revendiquer son indépendance »<sup>181</sup>. Une protestation qui a valu un exil en France à Auguste Carlone et un emprisonnement succinct à Jules Avigdor, et qui montre bien comment ce

---

<sup>178</sup> Jean-Bernard Lacroix, « Santa Rosa et Carlone deux visions du destin niçois (1848-1860) », dans *Nice historique*, n° 4, 2009, p. 226.

<sup>179</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, PER 300, *L'Écho des Alpes Maritimes*, 8 mai 1850.

<sup>180</sup> *Id.*, 22 août 1849.

<sup>181</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, archives privées, Papiers de Joseph Levrot, 6 J 21, « Protestation officielle publiée à Nice le 14 mai 1851 contre la réforme douanière et le projet de suppression des franchises du port du gouvernement sarde ».

dernier, tout en continuant sa carrière politique, s'est éloigné de la position qui l'avait fait rompre avec *L'Écho des Alpes Maritimes* en mai 1848. Plus généralement, beaucoup de notables ont suivi la même voie, avec le choix tantôt de s'orienter vers un séparatisme pro-français, suivant la voie tracée par Carlone et Juge, tantôt vers un séparatisme indépendantiste autour d'un projet faisant de l'ancien comté de Nice un État neutre entre France et Italie, doué d'avantages commerciaux, idée notamment portée par Gonzague Arson. À l'inverse, leur ancien collaborateur, Charles Laurenti-Roubaudi, a continué sa carrière politique tout au long des années 1850 en portant toujours la volonté d'intégrer Nice à un futur État-nation italien. Ainsi, en 1860, au moment où l'idée d'annexion de Nice à la France pour laquelle il a quitté *L'Écho des Alpes Maritimes* en 1848 est en passe de se réaliser, c'est en tant que député au Parlement de Turin qu'il s'oppose publiquement, avec Giuseppe Garibaldi, à l'annexion de Nice à la France, mais sans obtenir le succès escompté. Une solution qui ne règle toutefois pas la question de l'affrontement des affects patriotiques puisque les luttes politiques symboliques – et parfois physiques – se poursuivent encore dans les années suivantes dans le champ politique niçois lors des campagnes électorales, lors de manifestations ou à travers des disputes politiques à coups d'encre et de papier à un moment où la question de la détermination nationale de Nice n'est plus seulement le fait d'oppositions entre « partis », comme en 1848 et 1849, mais dépend d'interventions directes de pouvoirs étatiques.